

# Bagneux

- : - : - : - : -

**CONSEIL MUNICIPAL**

- : - : - : - : -

**- 15 DÉCEMBRE 2020 -**

**Corinne Imbertie**

Sténotypiste de Conférences

8 rue du Moulin Blanchard

92 220 Bagneux

☎ 01 46 12 96 05 - 📞 06 09 06 67 01

[corinne.imbertie@gmail.com](mailto:corinne.imbertie@gmail.com)

## SOMMAIRE

♦	Approbation du compte rendu de la séance précédente .....	3
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....</b>		<b>3</b>
1 -	PARTICIPATION DES HABITANTS .....	3
	Création d'un droit de saisine citoyenne du Conseil municipal et approbation du règlement d'application y afférant.....	3
2 -	RÈGLEMENT INTÉRIEUR .....	7
	Modification du règlement intérieur du Conseil municipal.....	7
3 -	CCSPL.....	8
	État des travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pendant l'année 2019 et habilitation du Maire à saisir cette CCSPL.....	8
4 -	ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....	8
	Adhésion de la Commune au réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES) .....	8
5 -	GROUPE AGENCE FRANCE LOCALE - SOCIÉTÉ TERRITORIALE.....	9
	Adhésion de la commune au Groupe Agence France Locale - Société Territoriale.....	9
6 -	DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2020.....	11
	Approbation de la décision modificative n° 1 du budget principal de la Commune, afférent à l'exercice 2020.....	11
7 -	REMISES GRACIEUSES .....	13
	Accord du Conseil municipal sur diverses remises gracieuses au titre des exercices 2015, 2018, 2019 et 2020.....	13
8 -	ADMISSIONS EN NON-VALEUR .....	13
	Admissions en non-valeur de titres de recettes irrécouvrables pour les exercices 2014 à 2019 .....	13
9 -	FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE (FRSCRIF) .....	13
	Information du Conseil municipal sur l'utilisation de la commune du Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSCRIF) au titre de l'année 2019.....	13
10 -	CAPITAL SOCIAL DE LA SADEV 94 .....	13
	Participation de la commune de Bagneux au capital social de la Société d'aménagement et de développement des villes et du département du Val-de-Marne (SADEV 94).....	13
<b>HABITAT.....</b>		<b>21</b>
11 -	TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB) DE BAGNEUX.....	21
	Approbation des avenants à intervenir aux conventions d'utilisation de l'abattement TFPB des bailleurs Seqens et Hauts-de-Seine Habitat et autorisation donnée à Mme le Maire de les signer .....	21

<b>CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS .....</b>	<b>24</b>
12 - COORDINATION LINGUISTIQUE LOCALE DE BAGNEUX (CLLB).....	24
Approbation de la convention pluriannuelle attributive de subvention au titre de l'année 2020 avec le Fonds Social Européen (FSE), dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 de l'Île-de-France et du Bassin de Seine, relative à la création de la Coordination Linguistique Locale de Bagneux (CLLB) et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer .....	24
13 - PARTICIPATION DES HABITANTS/CLTE .....	24
Création d'un Conseil Local de la Transition Écologique (CLTE) et approbation de ses modalités de fonctionnement .....	24
14 - PRÉVENTION ET MÉDIATION SOCIALE .....	29
Approbation du marché prévention et médiation sociale à passer avec la Société Promevil .....	29
15 - SUBVENTION/CROIX-ROUGE FRANÇAISE DE BAGNEUX .....	32
Attribution d'une subvention à l'unité locale de la Croix-Rouge française au titre de l'exercice 2020 .....	32
<b>JUMELAGE.....</b>	<b>33</b>
16 - PARRAINAGE BAGNEUX-FASSAYEL/VALLÉE DU JOURDAIN .....	33
Approbation et autorisation donnée à Mme la Maire de signer une convention de parrainage avec la ville de Fassayel en Palestine et versement d'une subvention de 2 000 euros.....	33
17 - SUBVENTION/DOULEURS SANS FRONTIÈRES .....	34
Attribution d'une subvention complémentaire de 5 000 euros à l'association Douleurs sans frontières pour toute l'aide apportée en Arménie aux réfugiés de guerre du Haut Karabakh et aux victimes de la Covid 19 - Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs signée avec Douleurs Sans Frontières et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer .....	34
<b>ORU .....</b>	<b>35</b>
18 - MISE À DISPOSITION D'UN MUR POUR LA RÉALISATION D'UNE EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE ÉPHÉMÈRE – RÉSIDENCE DEBUSSY (BAGNEUX) .....	35
Approbation d'une convention entre la Commune, la société Seqens et M. Jean-François Fourmond relative à la mise à disposition d'un mur de la résidence Debussy aux fins d'organisation d'une exposition photographique éphémère et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer .....	35
<b>AMÉNAGEMENT URBAIN .....</b>	<b>36</b>
19 - OUVERTURES DOMINICALES .....	36
Avis consultatif du Conseil municipal sur l'ouverture des commerces de détail les dimanches au cours de l'année 2021 à Bagneux .....	36
20 - ZAC ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO .....	37
Transfert gratuit de parcelles au titre des biens de retour de la ZAC écoquartier Victor-Hugo au profit de la commune de Bagneux auprès de la société SADEV 94.....	37

21 - ZAC ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO - ACQUISITION DE LA CRÈCHE GRAINE DE LUNE.....	37
Autorisation donnée à Mme le Maire de signer tout acte se rapportant à l'acquisition de la crèche collective Gaine de Lune, située 4 rue Assia-Djebar, au titre des biens de retour de la zone d'aménagement concerté (ZAC) écoquartier Victor-Hugo à Bagneux .....	
	37
22 - FONCIER : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS.....	38
Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Commune et l'établissement public foncier (EPFIF) d'Île-de-France en 2019. ....	
	38
23 - PROJET URBAIN DE BAGNEUX.....	38
Approbation d'une convention entre la Commune et l'École des ingénieurs de la ville de Paris relative à la réalisation d'une étude, au conseil et à la cession de droits pour la programmation du projet urbain de Bagneux .....	
	38
<b>SERVICES TECHNIQUES .....</b>	<b>39</b>
24 - ENGAGEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF .....	39
Autorisation donnée à Mme le Maire d'engager les dépenses d'investissement par anticipation.....	
	39
25 - FOURNITURE DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION.....	39
Approbation de l'avenant n° 3 au marché n° 670901 conclu entre la Commune et la Société DALKIA France relatif à la fourniture de chauffage, de ventilation et de climatisation et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer .....	
	39
26 - TRAVAUX D'ENTRETIEN ET GROSSES RÉPARATIONS DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX - .....	39
ANNÉES 2021 à 2024 .....	39
Autorisation donnée à Mme le Maire de signer les marchés correspondants (14 lots) ..	
	39
27 - RÉALISATION DE PRESTATIONS DE COORDINATION GÉNÉRALE AUTOUR DES QUARTIERS NORD DE BAGNEUX .....	40
Approbation d'un avenant n° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes conclue entre la Commune, la régie autonome des transports parisiens (RATP) et la Société du Grand Paris (SGP), et d'un avenant n° 1 à la convention relative à la réalisation de prestations de coordination générale autour des quartiers au nord de Bagneux et autorisation donnée au Maire de les signer.....	
	40
28 - CHARTE DE VÉGÉTALISATION CITOYENNE .....	41
Approbation de la charte de végétalisation citoyenne, dans le cadre des permis de végétaliser les espaces publics .....	
	41
29 - ENTRETIEN, MAINTENANCE ET RÉALISATION DES TRAVAUX NEUFS SUR LES RÉSEAUX D'ARROSAGE AUTOMATIQUE.....	43
Approbation des accord-cadres d'entretien, maintenance et réalisation des travaux neufs sur les réseaux d'arrosage automatique .....	
	43
30 - ABATTAGE, DESSOUCHAGE, ÉLAGAGE D'ARBRES, ENTRETIEN FORESTIER ET DÉFRICHAGE PAR L'ÉCO-PÂTURAGE SUR DIVERS SITES APPARTENANT À LA COMMUNE DE BAGNEUX" .....	44
Approbation du marché de prestation de services "Abattage, dessouchage, élagage d'arbres, entretien forestier et défrichage par l'éco-pâturage sur divers sites appartenant à la commune de Bagneux" à passer avec la société SAS TERIDEAL L'EDEN VERT. et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer .....	
	44

<b>SYNDICATS INTERCOMMUNAUX .....</b>	<b>44</b>
31 - SIFUREP (SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE POUR LA RÉGION PARISIENNE).....	44
Information du Conseil municipal sur le rapport d'activité du Syndicat intercommunal funéraire pour la région parisienne (SIFUREP) pour l'année 2019 .....	44
<b>TARIFS .....</b>	<b>45</b>
32 - ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX.....	45
Approbation de la revalorisation des tarifs des salles municipales à compter du 1er janvier 2021 .....	45
33 - CIMETIÈRE COMMUNAL .....	46
Revalorisation des tarifs des concessions et des taxes funéraires à compter du 1er janvier 2021 .....	46
Revalorisation des tarifs des prestations nécessaires aux obsèques, inhumations et exhumations à compter du 1er janvier 2021 .....	46
ÉDUCATION .....	46
35 - PLAN VACANCES APPRENANTES DE L'ÉTAT - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT ÉTÉ 2020 .....	46
Approbation de la convention entre la Commune et la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) relative à l'attribution d'une aide exceptionnelle aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour l'année 2020 et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer .....	46
36 - INSTAURATION DES CLASSES DE VILLE .....	47
Approbation de la création des classes de ville, en lieu et place de classes de découverte, et de leur gratuité .....	47
37 - SUPPRESSION DE L'ACOMPTE POUR LES SÉJOURS DE VACANCES DE L'HIVER 2021 .....	48
Approbation du principe de suppression de l'acompte pour les séjours de vacances de l'hiver 2021 .....	48
<b>JEUNESSE.....</b>	<b>48</b>
38 - PROLONGATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS) .....	48
Approbation d'un avenant à la convention d'objectif et de financement conclue avec la caisse d'allocations familiales (CAF) des Hauts-de-Seine, relative au Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	48
39 - DISPOSITIF JEUNES MAJEURS/JEUNES DIPLÔMÉS.....	49
Attribution de chèques cadeaux aux jeunes Balnéolais majeurs et/ou diplômés.....	49
40 - GESTION DES CHÈQUES CADEAUX POUR LES JEUNES MAJEURS ET JEUNES DIPLÔMÉS DE LA VILLE DE BAGNEUX .....	50
Approbation de la convention de mandat entre la Commune et la Société UP pour l'émission, la livraison et le suivi de gestion des chèques-cadeaux pour les jeunes majeurs et jeunes diplômés de Bagneux et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer.....	50

<b>CULTURE.....</b>	<b>50</b>
41 - AVENANT N° 15 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE.....	50
Approbation de l'avenant n° 15 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclu entre la Commune et l'association Le Plus petit cirque du monde (PPCM) et autorisation donnée au Maire de le signer .....	50
<b>RESTAURATION.....</b>	<b>54</b>
42 - ENTENTE INTERCOMMUNALE ENTRE LES COMMUNES DE MALAKOFF ET BAGNEUX.....	54
Approbation des décisions prises par la conférence des élus de l'Entente intercommunale de restauration collective du 9 octobre 2020 entre les communes de Malakoff et de Bagneux .....	54
<b>CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ .....</b>	<b>55</b>
43 - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE PLANIFICATION ET ÉDUCATION FAMILIALE (C.P.E.F.).....	55
Approbation de la convention relative à l'octroi d'une subvention du Conseil départemental des Hauts-de-Seine pour l'organisation et le fonctionnement du Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	55
<b>PERSONNEL .....</b>	<b>56</b>
44 - TABLEAU DES EFFECTIFS .....	56
Mise à jour du tableau des effectifs du personnel permanent.....	56
45 - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITÉ.....	56
Création d'emplois non permanents pour répondre à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les services municipaux en 2021 .....	56
46 - LIGNES DIRECTRICES DE GESTION DE LA VILLE DE BAGNEUX : ORIENTATIONS GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE PROMOTION ET DE VALORISATION DES PARCOURS .....	56
Approbation des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours au sein des effectifs de la commune de Bagneux.....	56
47 - VÉHICULE DE FONCTION .....	60
Attribution d'un véhicule de fonction à la directrice générale des services (DGS) de la Commune.....	60
48 - LOGEMENT DE FONCTION.....	61
Attribution d'un logement de fonction à la Directrice générale des services (DGS), sis 131, rue des Blains à Bagneux.....	61
49 - INDEMNITÉS DE FONCTION ALLOUÉES AUX ÉLUS ET ÉLUES .....	62
Fixation des indemnités de fonction allouées aux Adjointes et Adjointes au Maire et aux conseillers et conseillères municipaux délégués de Bagneux.....	62
<b>VOEUX .....</b>	<b>64</b>
50 - SITUATION EN ARMÉNIE ET AU HAUT-KARABAKH .....	64
Voeu du Conseil municipal sur la situation en Arménie et au Haut-Karabakh.....	64

51 - SITUATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS ASSOCIATIFS ET LES MESURES DE SOUTIEN À METTRE EN OEUVRE .....	65
Vœu déposé par les élu-e-s de la majorité municipale relatif à la forte détérioration de la situation des différents acteurs associatifs et les mesures de soutien à mettre en œuvre 65	
52 - NOM DE L'ÉCOLE ROSENBERG .....	69
Vœu du groupe « Mieux vivre à Bagneux » relatif au changement de nom de l'école Rosenberg sise 11, avenue Gabriel Péri à Bagneux..... 69	

# Bagneux

CONSEIL MUNICIPAL  
- MARDI 15 DÉCEMBRE 2020 -

*(La séance est ouverte à 20 h 04 sous la présidence de Mme Amiable.)*

**Mme le MAIRE.** - Bonjour à toutes et à tous.

Je vous propose, chers collègues, de commencer notre Conseil municipal.

Je donne la parole à Mme Boudjenah pour l'appel.

**Mme BOUDJENAH.** - Bonsoir. Je vais procéder à l'appel.

Mme Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

DURU Patrick, présent

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

BARBEROUSSE Olivier, présent

TRIVIDIC Chloé, présente

Le THOMAS Alain, présent

MEKER Pascale, présente

TUDER Bruno, présent

CILLIERES Hélène, présente

KANDEL Laurent, présent

BIDAULT Ingrid, présente

HADDAD Mouloud, présent

QUILGARS Jean-Pierre, présent

BALUTCH Nouraqa, présent

BENSOUSSAN Paul, présent



REYNAUD Michel, présent  
FAUVEL Élisabeth, présente  
GUILLEMIN Nicolas, présent  
B. CANAL Blodine, présente  
PUJOL Corinne, présente  
SALAUN Laurence, présente  
LACRAMPE Rémy, présent  
CHAMI-OUADDANE Nezha, présente  
HOUSNI Farid, présent  
NDJEHOYA James, présent  
CHASSAT Lionel, présent  
FOURNIER Rafaëlla, présente  
DIMBAGA Sidi, présent  
DOUVILLE Fanny, présente  
TEDJANI Mehdi, présent  
ABECASSIS Cyrielle, présente  
GABIACHE Claire, présente  
ABDOU Hakim, présent  
BALSECA Agnès, présent  
BIZERAY Léa, présente  
ZAMBETTI Gilbert, présent  
ROUSSEAU Jean-Luc, présent  
MARTIN Patrice, présent  
FOCARD DE FONTEFIGUIERES Valérie, présente  
KADOUCI Fatima, présente  
NSILU Wumba, absente  
ZANI Saïd, présent

Le quorum est atteint Madame le Maire.

**Mme le MAIRE.** - Avant d'entamer l'ordre du jour de notre séance, je voudrais saluer la présence de Cécile Alliaud, notre nouvelle Directrice générale des services qui nous a rejoints le 2 novembre dernier. C'est son premier Conseil municipal à nos côtés. Je lui souhaite la bienvenue, en mon nom personnel et au nom de l'ensemble du Conseil municipal.

J'ai reçu, le 9 décembre dernier, le courrier de démission de Florian Guimier, second de la liste Le Renouveau en Marche. J'en ai immédiatement informé M. le Préfet. Mme Wumba Nsilu lui succède

à compter de ce soir.

Je voulais vous dire également que nous avons un nombre conséquent de délibérations. Nous devons tenir le Conseil municipal tous ensemble jusqu'au bout dans de bonnes conditions. Je vous inviterai toutes et tous à essayer d'être concis dans vos interventions.

♦ **Approbation du compte rendu de la séance précédente**

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il des remarques ?

**M. ZAMBETTI.** - Bonsoir tout le monde. Il manque le dernier paragraphe de mon allocution sur le projet 27. Le texte a été bien transmis à votre service de rédaction ?

**Mme le MAIRE.** - À quelle page du compte rendu est-ce ?

**M. ZAMBETTI.** - C'est à la page 37, de mémoire.

**Mme le MAIRE.** - À qui avez-vous adressé votre intervention, Monsieur ZAMBETTI ? À la sténotypiste directement ?

**M. ZAMBETTI.** - Il manque un petit paragraphe qui, pour moi, est très important.

La sténotypiste le regardera.

Y a-t-il d'autres remarques ?...

(Aucune.)

☞ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTÉ AVEC LA REMARQUE DE M. ZAMBETTI.**

<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
--------------------------------

**1 - PARTICIPATION DES HABITANTS**

**CRÉATION D'UN DROIT DE SAISINE CITOYENNE DU CONSEIL MUNICIPAL ET APPROBATION DU RÈGLEMENT D'APPLICATION Y AFFÉRANT**

**Mme le MAIRE.** - Je donne la parole à M. Barberousse.

**M. BARBEROUSSE.** - Merci Madame la maire.

Bonsoir à toutes et à tous, chers collègues. Je suis très fier et heureux de vous présenter ce soir la création d'un droit de saisine du Conseil municipal pour plusieurs raisons. Je crois que cela peut contribuer, à son échelle, à lutter contre la désaffection dont souffre notre démocratie comme en témoigne, élection après élection, l'abstention croissante, et même inquiétante pour les derniers suffrages. Bien sûr, tout ne sera pas réglé d'un seul coup d'un seul, mais par petites touches, nous pouvons essayer de contribuer à lutter contre cette désaffection.

Il est très important pour nous les élus, c'est un engagement de notre mandat, de tenir la parole que nous avons engagée devant les citoyens en mettant en œuvre les engagements de notre mandat. C'en est un, d'autres suivront.

Par ailleurs, comme l'a montré le mouvement des gilets jaunes, je crois que notre démocratie représentative souffre d'une grande désaffection, voire parfois d'un rejet. Il est peut-être possible de la régénérer à travers des mécanismes de démocratie directe dont la saisine du Conseil municipal.

De quoi s'agit-il ? Vous avez lu la délibération, je vais néanmoins la résumer pour plus de clarté et de facilité de débat. Il s'agit de permettre à tout résident ou travailleur de Bagneux âgé de plus de 15

ans de pouvoir demander au Conseil municipal de se prononcer dans le cadre des compétences de la ville ou d'un sujet d'intérêt général pour obtenir un vœu.

Ce processus commence par un dialogue avec les services, de façon à vérifier que la demande de saisine correspond bien à ces critères et que sa formulation est suffisamment intelligible pour que la procédure puisse s'engager par le recueil de 500 signatures soutenant cette démarche.

Les requérants ont 6 mois au maximum pour obtenir ces 500 signatures.

Une fois que celles-ci sont effectuées et que les vérifications ont été faites par les services, cette proposition est présentée au Conseil municipal suivant par le requérant, après une suspension par Mme la Maire du Conseil municipal.

Le Conseil municipal reprend et nous nous prononçons. Si nous acceptons d'examiner la demande, nous avons de nouveau six mois pour que les services puissent travailler cette proposition et faire au Conseil municipal, dans un délai maximum de 6 mois, une proposition correspondant à la demande du requérant.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Merci beaucoup pour cette intervention concise. Monsieur Zani.

**M. ZANI.** - Merci Madame le Maire. Mes chers collègues, bonsoir.

La rencontre du pétitionnaire avec la Direction de la citoyenneté pour retravailler une proposition émise et son accompagnement pour la mise en forme est incongrue dans le sens où le ou les rédacteurs de cette proposition sont infantilisés (s) et ne serait (ent), au conditionnel bien naturellement, pas littéraire (s) dans l'expression de leurs écrits.

D'autre part, 6 mois pour recueillir 500 signatures, quelques semaines pour l'approuver au Conseil municipal et 6 mois pour la réalisation nous amènent à plus d'une année minimum pour satisfaire un projet citoyen.

D'autre part, l' élu est un citoyen de la ville. Pourquoi n'est-il pas autorisé à apporter son soutien à un projet de saisine dès lors qu'il l'apporte directement par son vote ou non devant sa présentation au Conseil municipal ?...

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. MARTIN.** - Nous sommes, bien sûr, très favorables à ce dispositif de démocratie participative. C'est aussi une priorité de notre programme.

La prise en compte de la parole citoyenne permet de construire une relation de confiance mutuelle entre les citoyens et leurs élus. Quand on voit le faible taux de participation aux élections, il est urgent de faire quelque chose. Nous pensons clairement que le droit de saisine du Conseil Municipal est un outil très intéressant pour cela et j'espère que, dans une deuxième étape, nous irons plus loin en proposant un dispositif de votation citoyenne dans un prochain mandat. On peut, a contrario, beaucoup plus critiquer le fonctionnement des conseils de quartier dont l'adhérence trop forte avec les élus et le manque de décision ont largement contribué à décrédibiliser cet outil.

Les procédures participatives doivent s'inscrire dans une démarche de confiance qui s'appuie sur un processus structuré permettant une vraie prise en compte de la parole citoyenne.

Quelques remarques :

- Pourquoi ce dispositif est-il accessible aux personnes à partir de 15 ans et pas plus ou pas moins ? (Je rappelle qu'au sens strict, pour être citoyen, il faut aussi jouir de ses droits civils et politiques. Cette condition semble, d'un point de vue juridique, exclure de la citoyenneté les mineurs).

- Le processus nous semble trop lourd et trop long : 6 mois + 6 mois + plusieurs semaines. Le processus pourrait durer plus d'un an, ce qui explique sûrement la démotivation des citoyens et le nombre très limité de dossiers déposés dans les villes où le droit de saisine a été mis en place et qui ont appliqué le même processus.

- Une dernière chose, je regrette encore une fois que les élus de l'opposition n'aient pas contribué à l'élaboration du règlement d'application de la saisine du Conseil municipal. Cela montre encore une fois le manque de transparence et de confiance que peuvent avoir les élus de la majorité municipale.

Merci.

**M. HADDAD.** - Madame la Maire, chers collègues.

Je tenais à intervenir au nom du Groupe communistes et citoyens sur cette première délibération du Conseil qui vise à mettre en place un de nos engagements sur lequel les Balnéolais nous ont élus en mars dernier.

C'était déjà un de nos engagements du mandat précédent, un de nos très rares engagements qui n'avait pu être tenu faute de temps.

C'est pour cela que je me réjouis, et vous tous aussi si j'ai bien compris, que cet engagement soit pris très tôt dans le mandat.

Merci à notre collègue Olivier Barberousse pour cette belle annonce qui verra se renforcer la participation citoyenne.

Une commune pour et par ses habitants, cela pourrait être le fil rouge de ce soir puisque deux autres beaux dispositifs vont être présentés : le Conseil local de la transition écologique et le permis de végétaliser.

On dit ce que l'on fait, on fait ce que l'on dit et c'est bien parce que nous tenons nos engagements que les Balnéolais nous ont fait confiance.

D'ailleurs, si vous me permettez ce petit aparté, chers collègues, après la démocratie participative, un petit mot sur la démocratie élective.

Au nom de mon groupe, je tiens à féliciter notre Maire pour la récente confirmation par la justice de son élection, de notre élection. Contestée par un recours de notre collègue M. Martin, la justice a en effet écarté les accusations d'usage frauduleux de fichiers. Ainsi, le 3 décembre dernier, le tribunal administratif de Cergy Pontoise confirme la victoire par 60,7 % des voix de la liste conduite par Marie-Hélène Amiable en l'absence du principal accusateur, Monsieur Martin.

Les Balnéolais ont fait un choix en mars. Il est temps pour chacun de l'accepter et de le respecter.

Je vous remercie et encore bravo, Madame le Maire.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. HOUSNI.** - Madame la Maire, au nom du Groupe Générations Insoumises, je tiens d'abord à nous féliciter pour ce choix et pour tout simplement la création de ce nouveau droit de saisine citoyenne du Conseil municipal.

Je tiens à préciser que ce choix, un choix de 15 ans, a été discuté largement au sein de notre groupe. Nous avons insisté pour mettre le mot habitant au lieu du mot citoyen pour la simple raison qu'au sein de ce groupe, nous estimons que la participation des habitants est importante, sachant qu'aujourd'hui la différence juridique entre un habitant et un citoyen est la suivante : un citoyen est quelqu'un qui a l'ensemble des droits et un habitant peut ne pas avoir les droits civiques et politiques.

Pour laisser la porte ouverte à ces habitants qui n'ont pas ce droit, nous avons insisté clairement sur ce mot habitant, sachant qu'aujourd'hui, et vous le savez très bien, beaucoup d'habitants n'ont pas fait tout simplement la démarche de demander la nationalité française. Ces habitants se trouvent à la marge de la cité.

Nous considérons que ces habitants ont leur place. Ils peuvent saisir le Conseil municipal pour demander des changements ou mener des projets.

Au nom de notre groupe, nous félicitons la justice qui nous a rendu justice en rejetant la décision et l'attaque de la droite contre les élections menées par notre Maire Marie-Hélène Amiable.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

**M. KANDEL.** – Juste un mot, pas pour polémiquer : je suis content, Monsieur Martin, que vous soyez d'accord avec ce que l'on propose. Je vous rappelle que je l'ai proposé au Conseil de Vallée Sud Grand Paris. J'espère que, la prochaine fois, vous soutiendrez ma demande qui a malheureusement été rejetée au Conseil de Vallée Sud Grand Paris. J'espère que nous pourrons enfin y arriver.

**M. BARBEROUSSE.** - Merci Mouloud d'avoir informé solennellement le Conseil municipal de cette victoire confirmée. Il faut croire que la droite, par-delà l'Atlantique ou à Bagneux, a du mal à accepter la défaite. Enfin, la force est restée à la loi au final.

Pour vous répondre et essayer de vous rassurer, Messieurs Zani et Martin, quant au délai, c'est maximum un an et non pas minimum un an. Parfois, on peut manquer de temps, parfois la démocratie a besoin de prendre un peu de temps, mais si le requérant, la requérante, la déposante, le déposant arrivent à rapidement réunir ces signatures, cela peut être beaucoup plus rapide. Je sais que les services, qui sont très efficaces, auront à cœur, eux aussi, à ne pas mettre six mois pour la mettre en forme, afin de nous proposer quelque chose de cohérent.

Rassurez-vous, ce sera vraiment un maximum. J'espère que nous aurons de nombreuses occasions de vous le montrer.

S'agissant des 15 ans, pour plusieurs instruments de démocratie participative comme le budget participatif, nous avons déjà choisi de commencer à cet âge et de ne pas donner de condition autre que celle d'habiter ou de travailler à Bagneux.

Pourquoi 15 ans ? Parce que la citoyenneté, la participation, la démocratie, c'est un apprentissage. 15 ans, c'est l'âge d'entrée au lycée, c'est le bon âge pour commencer à se frotter à la démocratie, à l'apprendre, à la construire. Cela me semble tout à fait positif. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi cette borne.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Monsieur Zani, je vous redonne la parole.

Monsieur Zambetti, je propose que l'on arrête de faire cela à chaque fois.

Vous avez la parole.

**M. ZANI.** - Au début du Conseil municipal, vous avez dit qu'il ne fallait pas être long parce que ceci et cela et, maintenant, vous dites : je vous donne la parole parce que ceci et cela. Je ne vois pas ce que je fais là ! Je prends mes affaires et je m'en vais. Nous sommes en réunion de Conseil municipal, plus il dure plus et plus il est important parce que cela veut dire que les affaires de la ville méritent d'être débattues. Cela nécessite de prendre le temps qu'il faut.

Mon intervention est assez importante. Pourquoi ? Parce que l'on m'a repris à ce même Conseil municipal, en disant : les interventions au Conseil municipal ne doivent porter que sur les rapports inscrits à l'ordre du jour.

L'affaire du tribunal administratif ne l'est pas. Vous, Madame le Maire, vous auriez pu faire un aparté pour parler de cela. Je suis d'accord mais pas mes collègues. Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Zambetti, à vous.

**M. ZAMBETTI.** - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, je voudrais faire une petite observation : comme vous le savez, nous sommes une équipe sans étiquette. Certes, M. Martin est de l'UDI et M. Rousseau, Républicain, mais deux autres personnes n'ont aucune étiquette politique. Nous n'avons jamais pris la moindre carte d'un parti. Je voudrais donc que l'on rectifie chaque fois : « vous, la droite ».

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Avant de passer au vote de cette délibération, je tiens à souligner que cette délibération est importante pour notre assemblée, c'est un des engagements du contrat municipal.

Ce soir, il s'agit de renforcer la participation et le pouvoir d'agir des habitants.

Je vous avais d'ailleurs annoncé, lors du vote du règlement intérieur, avant l'été, qu'un travail rapide de l'équipe municipale d'Olivier Barberousse et de nos services, que je remercie, serait lancé. C'est le cas, c'est fait ce soir. Cela me semble être important pour permettre à nos concitoyens de mieux s'impliquer dans la vie de la commune, d'y participer et de nous interpeller quand ils le souhaiteront.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

## **2 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

### **MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mme le MAIRE.** - On modifie l'article 30 du règlement intérieur en y incluant, comme il se doit, le droit de saisine.

Je pense que cela ne soulève aucun débat. Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme le MAIRE.** - Vous m'arrêtez s'il y a des soucis.

### **3 - CCSPL**

#### **ÉTAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) PENDANT L'ANNÉE 2019 ET HABILITATION DU MAIRE À SAISIR CETTE CCSPL**

**Mme CILLIERES.** - Madame la Maire, bonsoir à toutes et à tous, ce rapport porte sur l'état des travaux de la CCSPL de l'année 2019 dont vous avez les comptes rendus des 4 commissions qui se sont réunies.

Cette commission est composée de six élus et de représentants des associations locales pour passer les rapports d'activité des délégataires de services publics sur les services publics délégués de la ville de Bagneux.

Dans le rapport, vous avez les comptes rendus du SIGEIF, du Syndicat Intercommunal des Énergies réseaux de Communication (SIPPEREC), relatifs à tout ce qui concerne la fourrière, les marchés avec la société Les Fils de Mme Géraud, le stationnement payant, du syndicat intercommunal funéraire (SIFUREP) et du syndicat intercommunal du cimetière de l'Orme aux Moineaux des Ulis (SICOMU) qui n'existe plus.

Comme vous pouvez le constater, des questions ont été posées.

Il est proposé de prendre acte de ces travaux.

Je précise qu'il y a une petite coquille dans l'article 1 de la délibération. Il s'agit bien de prendre acte des travaux de l'année 2019. Normalement, nous aurions dû la passer plus tôt, comme précisé dans le rapport. Le retard est lié à la COVID.

**Mme le MAIRE.** - Nous modifions donc l'article 1 en remplaçant 2019 par 2020, comme l'intitulé de la délibération le mentionnait.

Je suppose qu'il n'y a pas de souci.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4 - ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

#### **ADHÉSION DE LA COMMUNE AU RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR UNE ÉCONOMIE SOLIDAIRE (RTES)**

**Mme ABECASSIS.** - Bonsoir tout le monde.

Chers collègues, comme vous le savez, cette nouvelle mandature marque un engagement plus fort en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Nous avons déjà pu matérialiser cet engagement lors du mois de l'ESF, ce mois a été l'occasion de valoriser des acteurs notamment associatifs de la ville et de promouvoir un modèle d'organisation alternatif à l'entreprenariat classique.

Avec le confinement, nous avons adapté ce mois en privilégiant un format numérique via des capsules vidéo, c'est également 4 classes de collège qui ont bénéficié d'une intervention en partenariat avec les enseignantes et enseignants de structure de l'ESF de la ville et un organisme de formation, afin de pouvoir poursuivre notre démarche, de profiter d'un engagement par des

formations et des outils pratiques, mais aussi dans un but de valorisation de l'action de la ville auprès des acteurs du réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire. Nous proposons d'adhérer au RTES (Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire) pour un montant de 450 € annuels.

**Mme le MAIRE.** - C'est 420 €, Cyrielle.

Merci.

Y a-t-il des remarques ?

**M. MARTIN.** - Avec une part de marché en pleine expansion et un fort pouvoir d'attractivité auprès des jeunes générations, le secteur de l'économie sociale et solidaire gagne en popularité et commence à être générateur d'emploi, tout en tendant à placer l'humain au cœur de son projet économique.

Le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire a permis, à des personnes éloignées de l'emploi, de reprendre une activité professionnelle adaptée dans le cadre d'un parcours d'insertion.

En 2020, le réseau des collectivités territoriales pour une économie sociale et solidaire rassemble plus de 140 collectivités qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale dont le Département des Hauts-de-Seine.

Il a d'ailleurs soutenu financièrement plus d'une cinquantaine de projets qui ont permis à plus de 1 000 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) de retrouver un emploi sur des secteurs d'activité variés.

C'est une très bonne chose que la ville de Bagneux adhère à ce réseau.

L'adhésion aux services de ce réseau offre un accès à un espace réservé sur le site Internet du RTES dans lequel les membres peuvent obtenir des documents de travail, des dossiers thématiques, des rapports d'étape, un accès à une plate-forme d'échanges sur l'économie sociale et solidaire.

Mon groupe est très intéressé pour avoir les droits d'accès à cet espace si cela est possible.

Merci

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?...

*(Aucune.)*

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

## FINANCES

### **5 - GROUPE AGENCE FRANCE LOCALE - SOCIÉTÉ TERRITORIALE**

#### **ADHÉSION DE LA COMMUNE AU GROUPE AGENCE FRANCE LOCALE - SOCIÉTÉ TERRITORIALE**

**M. HADDAD.** - Madame le Maire, chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter l'adhésion de notre commune à l'Agence France Locale.



Cet engagement de notre programme pour lequel les Balnéolaises et les Balnéolais nous ont fait confiance est important.

En effet, l'AFL est la seule banque française détenue à 100 % par les collectivités territoriales. Elle n'a qu'une seule spécialité le prêt à ces collectivités, pour résumer une banque des collectivités au service des collectivités.

Le coût et les conditions d'accès sont explicités dans la note. Le ticket d'entrée pour Bagneux s'élève à 426 000 € répartis sur 5 ans, soit environ 85 000 € par an.

Les avantages sont certains. J'en listerai 3 qui sont, me semble-t-il, très parlants.

Le premier : en termes de concurrence avec le marché bancaire classique ; cela nous fait un établissement prêteur de plus.

Le deuxième : nous sommes dans un écosystème de collectivité solidaire, plus de 300 adhérents du petit village à la grande région.

- Le troisième, pas des moindres, cette banque valorise les projets de développement durable avec des financements fléchés bien en dessous de ceux du marché bancaire actuels.

Pour au moins ces 3 raisons et bien d'autres, je crois important de voter cette adhésion.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce point ?

**M. MARTIN.** - L'AFL présente clairement un intérêt pour les collectivités en raison de sa structure « 100 % publique » et un fonctionnement sécurisant pour les finances des collectivités. Cependant, l'AFL a mis en place des critères financiers très contraignants pour permettre aux collectivités d'adhérer à son actionnariat. Toutes les collectivités n'auront pas la capacité budgétaire de verser le montant de l'apport en capital initial exigé. Pour Bagneux, l'adhésion s'élève à 426 200 €.

Nous sommes d'ailleurs étonnés que vous acceptiez cette différenciation par l'argent qui défendait une meilleure égalité des ressources entre les communes.

Alors que l'AFL constitue un moyen de financement attractif et séduisant pour les collectivités ayant la capacité d'y adhérer, reste à voir comment cette Agence se démarquera à l'avenir au sein des autres sources de financement public comme la Caisse des Dépôts, la Banque Postale ou la Banque Européenne d'Investissement et si elle parviendra à atteindre son objectif de représenter, à terme, le quart du besoin en financement des collectivités.

On peut se poser la question sur l'impact financier et humain de ces autres financeurs publics qui vont perdre des parts de marché.

L'investissement initial est lourd : 426 200 €. En combien de temps, ces 426 200 € vont-ils être amortis étant donné le contexte financier actuel avec des taux d'intérêt proche de 0 ?

L'adhésion de la Commune au Groupe Agence France Locale - Société Territoriale nous semble encore anticipée.

Nous nous abstiendrons.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. HADDAD.** - Je veux bien répondre très rapidement aux interrogations de M. Martin. Alors, c'est une bonne chose mais c'est anticipé. Je ne comprends pas très bien mais je vais essayer de répondre tout de même.

Une différenciation par l'argent : vous avez lu comme moi la note, ce sont aussi des critères qui permettent tout de même de sécuriser le dispositif. Si Bagneux a pu remplir les critères pour pouvoir adhérer, c'est que la gestion des années précédentes a été extrêmement rigoureuse et sérieuse. C'est aussi une garantie de pérennité pour les dispositifs de ce que vous interrogez fort justement, Monsieur Martin.

Ce dispositif est vraiment une alternative au système purement financier qui est, là, uniquement pour récolter des dividendes. Là, nous sommes vraiment dans un système solidaire. C'est vraiment cela, en dehors des 3 qualités dont j'ai parlé dans ma présentation, qu'il faut aussi retenir.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Je vous propose de passer au vote de cette délibération : 426 200 € en 5 mensualités annuelles qui vont de 2020 à 2024 puis la désignation de moi-même et de Mouloud Haddad pour nous représenter à l'assemblée générale.

➤ **VOTE :**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE LE "RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

**Mme le MAIRE.** - Merci.

## **6 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2020**

### **APPROBATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE, AFFÉRENT À L'EXERCICE 2020**

**M. HADDAD.** - Madame le Maire, chers collègues, comme chaque année à la même période de notre clôture budgétaire, c'est-à-dire concrètement ce vendredi 18 décembre, nous sommes amenés à approuver une décision modificative du budget de l'année en cours.

Ces ajustements de crédit sont évidemment marqués par la crise sanitaire. Le coût COVID, si vous permettez l'expression, pour la commune est de 983 385 € à la date d'aujourd'hui. Vous avez, en annexes, tous les détails des recettes et des dépenses dans les 2 sections : fonctionnement et investissement.

J'en profite pour remercier le service financier de la qualité des documents fournis que vous constatez vous-mêmes, je le suppose.

Pour illustrer le propos sur le coût de la crise sanitaire, nous en avons parlé lors du budget supplémentaire, la commune enregistre pour cette année une perte sèche de 1,50 M€, soit la participation des usagers et, ce, sans compensation de l'État.

L'État, contrairement, je dois le dire - ce ne sont pas des amis politiques - aux collectivités territoriales (région, département, territoire) qui, elles, ont répondu présent, a été défaillant, ne remboursant qu'une partie de nos dépenses en masques par exemple à hauteur de 52 000 €. Nous les avons pris, mais c'est tout de même assez peu.

À ce coût de 983 385 € qui représente 1,3 % des dépenses réelles en fonctionnement pour l'année 2020, il faudra ajouter, en décalage, sur le budget 2021, un complément de coût prévu entre

300 000 et 500 000 €. Ces estimations sont des dépenses de 2020 encore en négociation avec les délégataires (stationnement, marchés notamment) ou des titulaires de travaux qui seront reportés sur le budget 2021.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il des interventions ?

**M. MARTIN.** - Cette décision modificative montre concrètement les impacts budgétaires liés à la crise. Nous les découvrons même si nous nous en doutions. Près de 1,5 % des dépenses réelles de fonctionnement si l'on intègre les incertitudes liées aux impacts sur les marchés de travaux ; ce n'est pas négligeable.

Deux petites remarques sur cette DM :

- Les impacts de cette crise se font beaucoup plus sentir sur les recettes avec près de 3 M€ de recettes non réalisées et 1,60 M€ de nouvelles recettes. On voit la différence. Il y a une perte forte des recettes.

- Ma deuxième remarque n'est pas liée à la crise, mais à la recette concernant le forfait post-stationnement de 260 000 €. Le délégataire est, pour la 2<sup>e</sup> voire la 3<sup>e</sup> année consécutive, déficitaire. Pour ne pas arranger les choses, les problèmes entre la base clients du délégataire et la base enregistrée sur le système LAPI provoque de nombreuses réclamations et une charge de travail pour le délégataire multipliée par 3 pour résoudre les problèmes. Quel sera l'impact pour la ville ? La ville va-t-elle devoir compenser le déficit du délégataire en 2021 ? C'est quelque chose qui nous inquiète assez fortement.

C'était les deux remarques que je souhaitais faire à propos de cette décision modificative.

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il d'autres interventions sur cette décision modificative ?...

*(Aucune.)*

Nous avons abordé au précédent Conseil municipal ou à celui du mois de juin, je ne sais plus, la DSP sur le stationnement. Nous aurons à y revenir puisque nous avons présenté les bilans annuels.

Vous aurez à rediscuter de la DSP en commission et nous aurons à en discuter en Conseil municipal, comme nous aurons, ce qu'a expliqué Mouloud Haddad, à revenir sur d'autres négociations en cours car il y a d'autres délégataires, je pense par exemple à Géraud sur les marchés forains. Il y a eu aussi des annulations de cessions. Il y en a eu une lors du deuxième confinement sur les volants. Il y en aura également sur les travaux.

Nous avons prolongé, pour cause de COVID, des travaux importants. Je pense par exemple à l'école Niki de Saint-Phalle qui devait être livrée en septembre 2020 et qui le sera en septembre 2021, même si elle sera terminée quelques mois avant.

Cela fait partie des dossiers que nous aurons à examiner dans les prochains mois avec nos prestataires qui souhaitent entrer en dialogue avec les collectivités puisqu'eux aussi ont subi les conséquences de la crise qui n'est malheureusement pas terminée.

Nous aurons évidemment, vous l'avez toutes et tous en tête, la question des dépenses sociales, forcément, qui vont continuer de s'accroître. Vous avez vu les annonces faites sur le nombre de demandeurs d'emploi que nous avons déjà actuellement en nombre plus important et qui, dans les

mois qui viennent, risquent de s'accroître puisque nous sommes tout de même dans une crise économique extrêmement importante dont on ne mesure pas encore aujourd'hui toutes les conséquences.

Il nous appartient de voter cette décision modificative.

**M. ZANI.** - Je m'abstiens. Compte tenu du contexte pandémique, le budget devait forcément être modifié.

⇒ **VOTE :**

➤ **AVIS CONTRAIRES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE LE "RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

### **7 - REMISES GRACIEUSES**

**ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL SUR DIVERSES REMISES GRACIEUSES AU TITRE DES EXERCICES 2015, 2018, 2019 ET 2020**

**Mme le MAIRE.** - Ces remises gracieuses s'élèvent au total à 3 476,65 €.

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

**ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES IRRÉCOUVRABLES POUR LES EXERCICES 2014 À 2019**

**Mme le MAIRE.** - Ces admissions en non-valeur pour les exercices de 2014 à 2019 s'élèvent à 49 393,61 €. Ce sont essentiellement des phases de poursuite contre des débiteurs qui sont inopérantes. Nous ne pouvons pas aller plus loin dans les procédures.

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9 - FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE (FRSCRIF)**

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'UTILISATION DE LA COMMUNE DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE (FSCRIF) AU TITRE DE L'ANNÉE 2019**

**Mme le MAIRE.** - Je ne vous reprends pas l'ensemble de la délibération, mais nous prenons acte de l'utilisation de ce fonds pour la construction et la rénovation d'écoles, pour la réalisation d'équipements sportifs, pour la rénovation de la crèche des Rosiers, pour la rénovation de l'église Saint-Hermeland et pour la sécurisation et l'embellissement des espaces publics de la commune.

C'est un rapport traditionnel que nous présentons chaque année.

### **10 - CAPITAL SOCIAL DE LA SADEV 94**

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE BAGNEUX AU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES VILLES ET DU DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE**

**(SADEV 94)**

**Mme le MAIRE.** - Cette délibération s'inscrit en droite ligne de celle adoptée le 9 avril 2019 pour entrer au capital de SADEV 94, aménageur principal de la commune.

Nous avons prévu les crédits pour ce faire dans une enveloppe d'ailleurs plus élevée que nécessaire, aujourd'hui de 304 200 € au lieu des 507 000 € que nous avons provisionnés.

Pourquoi aujourd'hui souscrire ces 156 actions ? Pour les nouveaux collègues, je me permets un rappel historique de ce qui nous a amenés à choisir cet aménageur fin 2015.

À l'époque, la ZAC Victor Hugo prenait toute son ampleur avec un projet mixte associant logements, commerces, espaces publics, espaces verts, équipements et voirie. Notre SEM mono-communale n'était pas en mesure de poursuivre le pilotage de ce projet considérable à un moment où sa complexité technique augmentait avec un portage financier important sur le long terme.

Cette décision est aussi intervenue à un moment où les réformes institutionnelles avaient des incidences fortes sur l'évolution des outils d'aménagement. Elle nous a aussi permis que nos autres opérations, notamment la ZAC Blanchard et Albert-Petit – Plaine-de-jeux, soient reprises et poursuivies.

Le choix d'entrée au capital de SADEV nous a procuré un statut de délégué spécial qu'a assumé Yasmine Boudjenah suite à la délibération votée le 1<sup>er</sup> octobre 2029.

SADEV 94 est un aménageur reconnu depuis des années avec une bonne force de frappe. Il a l'originalité de regrouper 18 collectivités de toutes sensibilités, 20 depuis hier avec un territoire Grand Paris Seine Amont, le département du Val de Marne qui l'a créé mais aussi les territoires, c'est tout nouveau et de nombreuses communes en majorité politique différente, 7 partenaires privés participent aussi à cette SEM.

Sa spécificité réside dans le poids des communes au sein de la gouvernance : 50 % pour les communes et les territoires et 30 % pour le département du Val-de-Marne.

Depuis 2016, Bagneux a retenu SADEV 94 pour mener à bien le projet d'éco-quartier Victor Hugo. Nous n'avons pas à nous en plaindre. Attributaire du label écoquartier, cette ZAC a encore reçu récemment le trophée du cadre de vie pour la catégorie nature en ville.

SADEV est également partie prenante au PUP des Mathurins comme mandataire pour les espaces publiques, deux projets d'envergure métropolitaine.

Notre entrée au capital est à la mesure de l'ambition métropolitaine que nous portons pour ces projets, une métropole solidaire et durable.

Pour avoir un représentant au Conseil d'administration de cette SEM, il faut avoir 3 % du capital. C'est ainsi qu'Arcueil, notre ville voisine, en achète une pour compléter celles qu'ils possédaient déjà depuis très longtemps et aboutir précisément aux 3 % et de venir membre à part entière du Conseil d'administration.

La SADEV possède en outre une très bonne connaissance de notre territoire, du fait de son intervention déjà ancienne sur le secteur Nord de la RD 920 (Bagneux, Arcueil, Cachan), ce qui est aussi un atout précieux.

Être membre du Conseil d'administration, c'est donc peser en faveur d'une conception innovante et inclusive de la ville, c'est participer à une cohérence métropolitaine notamment pour ce qui nous

concerne autour du Grand Paris Express, Bagneux, Arcueil, Cachan, l'Hay-les-Roses, Villejuif, Vitry, Champsigny, dans le respect des choix de chaque commune, nous y tenons beaucoup, la diversité des majorités politiques en est une preuve manifeste.

Il est pour nous aussi important que cet aménageur soit un aménageur public. Les parcs que nous y prenons font partie de notre patrimoine commun.

Je précise aussi que l'achat de ces 156 actions n'entraîne pas de nouvelles dépenses pour le budget communal. Nous avons déjà pris en compte la dépense de 507 000 € dans le budget 2019 sur les crédits des 2 M€ réservés dès 2015 au moment de la cession du patrimoine et des opérations de la SEMABA.

Cette enveloppe reste donc disponible pour notre actionariat. 700 000 € ont été dépensés. Une partie a servi à prendre des parts dans le capital d'IDF Habitat, une autre à la réhabilitation des tours d'IDF dans le sud de la ville. Il en reste même encore 1 M€.

Comme en atteste notamment le report d'activité 2019, s'associer à SADEV, c'est :

- soutenir une vision de la métropole qui nous ressemble dans une proximité de valeurs,
- construire une ville mixte,
- participer au projet du Grand Paris Express qui va bouleverser nos villes et la métropole avec la nécessité d'un aménagement équilibré avec des typologies de logements diversifiées, une meilleure répartition des activités économiques,
- répondre bien sûr aux enjeux climatiques pour un développement durable est une des ambitions majeures de SADEV avec des îlots de fraîcheur, des bâtiments innovants d'un point de vue énergétique et écologique, une place pour la nature et l'eau en ville,
- associer enfin les habitants à la transformation de leur ville en faisant la part belle à la démocratie participative.

Dans un département comme les Hauts-de-Seine qui a pour aménageur Citallios dans une fusion entre les deux départements, les Hauts-de-Seine et les Yvelines, et dans un territoire comme Vallée Sud Grand Paris qui dispose d'un SPLA, il nous est apparu utile de se donner les moyens de faire entendre notre voix pour faire une métropole ensemble.

Je passe tout de suite la parole à celles et ceux qui demandent à intervenir.

**M. ZANI.** - Madame la Maire, les actionnaires de la SADEV94 se composent de 17 communes du Val-de-Marne. Nous sommes la seule commune des Hauts-de-Seine à y participer en déboursant cette fois-ci 304 200 € par la souscription de 156 actions, donnant droit à 3 % du capital et un siège au Conseil d'administration et, ce, sans grand pouvoir de décision, autrement dit, un statut sans valeur.

Au passage, permettez-moi une petite satisfaction car, lors du Conseil municipal du 9 avril 2019, j'ai eu l'occasion de souligner en substance que la souscription de 507 000 € au capital de la SADEV 94, pour en obtenir 5 % d'actions, n'avait pour seul but que l'obtention d'un siège au Conseil d'administration sans aucun autre intérêt pour notre ville.

Je constate aujourd'hui que le montant de la souscription baisse de 202 800 € et j'en suis ravi. L'action passe donc de 5 % à 3 % sans aucune conséquence. Une preuve avec la comparaison avec les autres actionnaires de la SADEV 94, il s'agit de la Semmaris. Un minimum financier de 78 000 €

lui donne droit à 0,77 % du capital pour 40 actions et un siège au Conseil d'administration de la SADEV, quasiment de même importance que celui accordé à notre commune.

Alors pourquoi payer, par le contribuable balnéolais, 156 actions sur 5 179 et souscrire 3 % du capital de la SADEV pour n'avoir pas plus de pouvoir de décision que les autres actionnaires qui ont moins souscrit que nous ?

Une dernière question : pourquoi la ville de Bagneux ne figure pas sur le tableau des actionnaires qui nous est annexé, alors que notre souscription date de 2019 ?

Je vous remercie.

**M. MARTIN.** - Je suis d'accord avec l'intervention de M. Zani que je voudrais compléter.

Cette société d'économie mixte dédiée initialement à l'aménagement du territoire du Val-de-Marne a été créée pour son développement économique, donc Val-de-Marne, et à l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants.

Bagneux est une commune du département des Hauts-de-Seine et contribue et profite du développement économique du territoire des Hauts-de-Seine et non du Val-de-Marne.

Le capital de cette société est constitué par ses actionnaires mais aussi par la Caisse des Dépôts et des sociétés de droit privé dont IDF Habitat.

On retrouve toujours les mêmes sociétés, celles que vous avez choisies.

**M. DURU.** - Mme le Maire, mes chers collègues, bonsoir. J'interviens au nom du groupe Europe Écologie Les Verts et Citoyens. Cette délibération montre l'évolution de la construction de la ville depuis plusieurs décennies. La production de la ville relève d'interactions multiples entre de nombreux acteurs, ce qui brouille les limites entre actions publiques et actions privées.

L'aménagement des villes ne s'effectue plus seulement dans le cadre de plans d'urbanisme qui posent un champ juridique très fortement structuré et existant, je dirais même que le PLU passe désormais en second plan. Nous sommes dans l'air de la planification sans plan comme le disent certains. La production de la ville passe dorénavant par le recours au cofinancement et par le partenariat entre public et privé.

Cette coproduction nous projette dans un modèle de ville financiarisée dans laquelle s'instaure une logique d'investisseur financier.

D'une autorité publique aménageuse, nous passons à une autorité publique régulatrice dont l'objectif principal est d'offrir des conditions favorables au financement de tout ou partie des projets par des capitaux privés ou semi-publics, toujours dans le même prisme de pensée pour la fabrique de la ville : construire, densifier, lotir, mais ce paradigme de pensée ne nous semble plus en adéquation avec les défis écologiques, économiques et sociaux que nous avons relevés pour que la ville devienne un lieu où il fait bon vivre et où l'on peut respirer.

Arrêtons de faire du plein dans le vide et pensons plutôt ce vide d'interstices, d'espaces en commun.

Nous, écologistes de Bagneux, nous aimerions que la ville se pense dans un équilibre entre foyers d'habitat et l'espace public commun. On pourrait travailler à une fabrique de la ville qui place la réflexion dans le non aménagé, dans le non faire qui part des usages, de l'existant et de ses richesses, des habitants et des passants, une fabrique de la ville qui place à la même hauteur la nature et le bâti, l'extérieur et l'intérieur.

Pour nous, c'est encore la sphère publique qui cadre le mieux les interactions entre les acteurs. L'établissement de règles du jeu relativement strictes mises en œuvre par les collectivités constitue la base d'une production de la ville plus résiliente, plus verte et plus sociale.

C'est à la sphère publique de décision, à nous élus, de proposer un autre cahier des charges, cahier des charges qui s'appuie sur nos règles d'urbanisme, notre PLU. C'est à nous de donner des règles en matière de construction de logements sociaux, à nous de travailler avec les aménageurs publics ou privés qui répondront le mieux à notre marché et à notre vision.

C'est pour cela que nous nous sommes engagés, c'est pour cela que nous avons eu un mandat.

En un mot, il faut laisser les élus et la puissance publique faire son travail et choisir son modèle d'aménagement et son aménageur. C'est là que se trouve le point d'équilibre et de choix, plus que dans la présence d'élus à l'intérieur des sociétés des aménageurs.

Enfin dernier point, nous ne pensons pas que l'avenir de la ville passe par un modèle de construction qui soit dirigé par des règles économiques qui font que l'équilibre financier ne se trouve que dans le maximum de constructibilité au mètre carré au sol, tant ce modèle économique ne laisse nullement la place à l'innovation, à la possibilité de freiner la densification, ces aménageurs qu'ils soient privés ou publics.

Sauf à imaginer que des sociétés d'aménagement se constituent en coopératives ou en société coopératives d'intérêt collectif dans lesquelles les citoyens peuvent siéger aux côtés des investisseurs et la puissance publique où une personne égale une voix et non en fonction de la part du capital détenu.

La séparation des pouvoirs issue de la sphère élective et des pouvoirs issus de la sphère économique devrait être la règle pour une plus grande transparence et une meilleure éthique.

Enfin, même si l'argent dépensé est provisionné au budget, en ces temps difficiles, ils peuvent trouver facilement un autre emploi dans le budget d'investissement par exemple pour l'amélioration écologique de nos bâtiments.

C'est pourquoi nous nous abstenons pour cette délibération.

**Mme le MAIRE.** - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

**Mme CILLIERES.** - Au nom du groupe Communistes citoyennes et citoyens, comme l'a dit tout à l'heure Mme la Maire, le choix de SADEV a été fait à un moment décisif du développement de la ville dans la perspective de l'arrivée des deux métros dans le quartier gare. C'est avec cet aménageur que nous avons pu travailler à poser les pierres de ce futur quartier encore en construction avec notamment une réponse à nos attentes de mixité d'usage et de fonction, c'est l'enjeu qui est face à nous.

Ce choix nous a permis, en lien avec les habitantes et les habitants, lors des concertations, de concevoir un quartier à la hauteur des transformations à venir et de nos ambitions sociales et écologiques.

SADEV est un aménageur qui partage les valeurs de notre ville, d'une ville pour tous, l'impératif de construire une ville durable et construite avec les habitants. C'est un aménageur à notre écoute, qui s'est fait évoluer un projet de départ, qui peut être aussi à l'écoute de différents partenaires impliqués dans ces projets complexes qui sont à mener dans notre ville.

Je crois que son rapport d'activité dit bien sa conception de la ville, qui nous est proche avec



notamment des actions innovantes en matière d'îlots de fraîcheur et d'espaces publics partagés pour répondre à ces défis.

L'aménagement public d'une ville relève de choix, ce n'est pas neutre et nous y tenons. Chaque ville a aussi sa spécificité, nous tenons à la nôtre.

Il y a vraiment une utilité d'être actionnaire et membre d'un Conseil d'administration dans une structure qui prend aussi des décisions qui impactent la commune.

Cette voix comptera pour Bagneux et la métropole que nous voulons construire avec d'autres, en tout cas, nous pousserons dans ce sens.

C'est pour toutes ces raisons que nous soutenons cette entrée au capital de la SADEV.

Merci.

**Mme BOUDJENAH.** - Deux points.

Par rapport aux propos de Patrick Duru, on peut ne pas être d'accord, mais il est bien d'avoir des débats. Je pense que le Plan Local d'Urbanisme a un rôle primordial à jouer. Sachez que, dans les mois qui viennent, nous serons amenés ici à en débattre, même si c'est maintenant la compétence de l'EPT. Nous ferons le choix que le Conseil municipal soit a minima informé et consulté en transparence, avant le vote, par le VSGP pour une modification du PLU.

Même si le Plan Local d'Urbanisme joue un rôle important, je crois important de savoir si l'on est dans le « non-faire », cette expression que j'ai entendu tout à l'heure « m'a fait tiquer », car nous sommes concrètement, dans notre commune, à un an, quasiment jour pour jour, de l'arrivée de la ligne 4. Je crois que c'est l'honneur de notre ville et de notre Maire puisqu'elle a lancé la première ZAC Victor Hugo à l'époque où elle n'était pas encore écoquartier, nous avons même obtenu la labellisation par la suite, de façon à anticiper au maximum l'arrivée de cette ligne de métro.

Je ne vise personne, mais quand des métros arrivent (il n'est pas loin de chez nous), quand on laisse faire parce que le non-faire revient à laisser faire, d'autres leviers, d'autres forces, souvent pas publiques en effet, on voit, au stade où l'on en est aujourd'hui dans la métropole parisienne, ce que cela donne en termes de relégations d'un certain nombre de populations, de densifications non maîtrisées, de disparition d'espaces verts, d'espaces de respiration, parfois même de manque d'équipements publics au bon moment pour bien accueillir des nouvelles populations.

Je pense que nous avons eu raison de faire le choix que nous avons fait à l'époque, celui de créer une ZAC, ne serait-ce que pour prendre cette portion de notre ville, afin que l'arrivée de ce métro et de la ligne 15 permettent vraiment un développement de la ville équilibrée, que l'on n'y trouve pas que du résidentiel, que ce soit utile aussi pour attirer de nouveaux emplois, de nouveaux commerces, des espaces publics de qualité et des équipements publics à la hauteur pour la ville que l'on souhaite, qui puisse accueillir toutes les catégories de population.

Or, pour construire des ZAC, telle que la législation existe aujourd'hui, il faut des outils d'aménagement, il faut des aménageurs. Le choix que nous avons toujours fait avec notre SEM communale puis avec SADEV 94 a été de travailler avec des aménageurs publics. C'est ce qui me fait dire que, pour que des aménageurs publics puissent continuer à proposer leurs services, à rendre des services aux collectivités, il faut tout simplement qu'ils existent.

Aujourd'hui, pour que des aménageurs publics existent, 51 % au minimum doivent être détenus par des collectivités territoriales. Ce n'est pas la ville de Bagneux qui a inventé cette disposition. Il n'y

a pas d'obligation à en devenir actionnaire. Ce qui nous est proposé ce soir et qui a été débattu sous l'ancien mandat et ici même présenté, ce sont les objectifs, que nous poursuivons. Avec les mutations urbaines que notre ville est en train de connaître, la ville veut jouer un rôle au sein de cette métropole pour contribuer, à son échelle - et plus de collectivités territoriales toutes strates confondues peuvent porter ces choses - à ce qu'elle soit plus solidaire et plus équilibrée : que l'on arrête de mettre les emplois aux mêmes endroits et les logements à d'autres. Cela ne veut pas dire que ce n'est qu'à l'intérieur de SADEV 94 que nous pouvons jouer ce rôle, mais dans la configuration actuelle de la métropole, il me semble que c'est un lieu intéressant où l'on peut trouver des solidarités pour pouvoir avancer des choses dans ce sens.

Deuxième et dernière chose que je voulais dire, vous avez fait remarquer, Monsieur Zani je crois, que Bagneux serait la seule ville des Hauts-de-Seine actionnaire de cet aménageur. C'est vrai. Cela dit, il n'a échappé à personne que Bagneux est en frontière immédiate du Val-de-Marne. Des enjeux d'aménagement qui sont d'ores et déjà posés aujourd'hui le seront davantage demain je l'espère avec la requalification tant attendue de la RD 920 avec deux villes val-de-marnaises qui nous sont directement voisines et avec lesquelles des interactions devront sans doute être travaillées si l'on veut qu'un développement harmonieux puisse se faire de chaque côté de la RD 920.

Il ne vous a pas échappé non plus que, sur un certain nombre de sujets, nous avons plus que collaboré avec le département du Val-de-Marne. Je pense à notre adhésion, il y a bien longtemps, à l'association Orbival créée par le département du Val-de-Marne qui a largement contribué à ce qu'émerge par la suite ce qu'est devenu incontournable depuis, c'est-à-dire la construction d'une ligne de métro autour de Paris : la ligne 15 où nous étions il y a quelques années encore, avant la création de Vallée Sud Grand Paris, dans une configuration qui regroupait 18 villes des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne de chaque côté de la RD 920 autour de la vallée scientifique de la Bièvre, avec un bassin de vie commun dans bien des domaines. Nous serons peut-être la première ville des Hauts-de-Seine, pour l'instant la seule, mais peut-être la première.

**Mme MEKER.** - Il est clair que nous ne remettons absolument pas en cause le fait que nous travaillons bien avec la SADEV 94. Nous estimons juste qu'il n'est peut-être pas utile d'en être actionnaire pour bien travailler avec une SEM en l'occurrence publique/privée ou une SEM publique qui travaille avec nous.

Par exemple, en ce qui concerne le logement social, nous avons à Bagneux un outil assez exceptionnel et contractuel avec les promoteurs : dans le cadre de la loi nous leur demandons de réaliser un certain nombre de logements sociaux et de limiter leur prix de sortie. Cela s'impose à chaque promoteur. Notre aménageur le sait et travaille avec cet outil.

On peut donc trouver des solutions pour travailler correctement sur un territoire. Le modèle SEM, au moment où la transition écologique devient de plus en plus pressante et demande beaucoup d'innovations, ne remet pas en cause la SADEV 94, mais le modèle d'aménagement ne nous aide pas à être innovants, à trouver des solutions car nous sommes très liés à un modèle économique que ce soit privé ou public/privé qui fait que la rentabilité est liée au nombre de mètres carrés construits, la constructibilité de mètres carrés sur un territoire.

Il faudrait changer de paradigme, c'est sans doute impossible. Pourtant, il va bien falloir en passer par là, si nous voulons que notre ville arrive à avoir le degré de résilience nécessaire pour les années à venir.

**Mme MOUTAOUKIL.** - J'entends mes collègues d'Europe Écologie Les Verts exprimer peut-être

un projet de vie ou de société. Sans vouloir blesser quiconque, à vous entendre, j'ai parfois l'impression que nous vivons sur deux planètes différentes, mais pourquoi pas, c'est aussi cela le débat. Il est de toute manière très intéressant de s'écouter, de s'entendre et d'essayer de se comprendre.

Par rapport à la connaissance que j'ai de ces questions, nous avons évoqué ce sujet au sein de mon groupe et avons préparé ce Conseil municipal. Pour nous, il est clair qu'un outil d'aménagement dans la gestion d'une ville est nécessaire, c'est un métier. Cela ne s'invente pas. Nous ne pouvons pas faire cela seuls. Nous avons de toute manière besoin de nous adosser à un outil de ce type.

C'est vrai, vous l'avez dit et ma collègue de gauche vient de le dire à nouveau, nous travaillons très bien avec la SADEV 94.

Le fait d'entrée dans le capital de la SADEV 94 est, pour moi, une manière supplémentaire d'avoir voix au chapitre et de maîtriser encore plus les choses que nous aurons à leur déléguer au moment où nous faisons appel à cette SEM. Ce n'est pas antinomique et ce, d'autant plus que - vous l'avez soulevé tout à l'heure, Monsieur Martin - plus on attend et plus les actions seront chères. C'est la raison pour laquelle sans doute, j'imagine, j'extrapole peut-être un peu, aujourd'hui, il nous faut 156 actions pour atteindre les 3 % qui nous permettront d'avoir un siège au Conseil d'administration. Hier, ce n'était pas le cas, en tout cas pas le cas de tous les actionnaires qui ont pu bénéficier d'un siège. Le prix d'entrée pour bénéficier d'un siège n'était pas à la hauteur de ce qu'aujourd'hui nous sommes obligés de faire.

Il semble utile à mon groupe et une bonne chose de pouvoir entrer dans ce Conseil d'administration de la SADEV 94 tout simplement pour avoir un poids supplémentaire dans les décisions prises et être traités d'une bonne manière quand on fait appel au service de cet aménageur.

Nous voterons pour cette délibération.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Je n'ai plus d'intervention sur ce point ?...

Nous sommes plus proches du Val-de-Marne que des Yvelines. Je plaisante ! Yasmine Boudjenah le rappelait, historiquement, le travail mené au sein de la vallée scientifique de la Bièvre regroupait des communes du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine. Je rappelle à mes collègues qui sont plus anciens qu'au moment où se sont créés les territoires, le Conseil municipal de Bagneux avait voté pour être dans un territoire qui s'appellerait Vallée scientifique de la Bièvre qui regrouperait les villes du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine.

À l'époque, ce choix n'a pas pu être possible parce qu'il a été décidé qu'il ne fallait pas sortir des frontières départementales. Pour nous, cela avait un vrai intérêt parce que nous sommes extrêmement frontaliers d'Arcueil et de Cachan. Nous avons des intérêts communs de développement et d'aménagement.

Je voulais également rappeler que l'assemblée départementale du Conseil départemental du Val-de-Marne qui s'est réunie hier a voté à l'unanimité toutes tendances politiques confondues de droite et de gauche la vente d'actions à la ville de Bagneux et d'Arcueil.

Je vous propose de passer au vote.

➡ **VOTE :**

➤ **AVIS CONTRAIRES = LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE ET LE**

**GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX**

**➤ABSTENTIONS = LE GROUPE LE "RENOUVEAU" MOUVEMENT  
RADICAL/LAREM ET LE GROUPE EELV ET CITOYENNE**

**Mme le MAIRE.** - Merci.

<b>HABITAT</b>
----------------

**11 - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB) DE BAGNEUX**

**APPROBATION DES AVENANTS À INTERVENIR AUX CONVENTIONS D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT TFPB DES BAILLEURS SEQENS ET HAUTS-DE-SEINE HABITAT ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE LES SIGNER**

**Mme CILLIERES.** - Le rapport est assez complet, je vais vous présenter rapidement le sujet.

La loi de finances de 2019 permet de continuer, jusqu'à 2022, la durée des contrats de ville et donc l'abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties au profit des HLM situés exclusivement dans les quartiers dits « politique de la ville ».

Cet abattement a pour objectif de permettre aux bailleurs de surinvestir ces sommes d'exonération au profit de la qualité de vie et du quotidien des habitants.

En l'occurrence, cette délibération porte sur les bailleurs Seqens et Hauts-de-Seine Habitat pour le patrimoine de la Pierre Plate pour Seqens et de l'Abbé Grégoire Mirabeau Hauts-de-Seine Habitat.

Il s'agit en gros d'un projet de financement pour l'année 2021 présenté par le bailleur. Vous avez lu le rapport, un tas d'activités est proposé avec le financement en lien avec l'exonération sous réserve de validation des montants et de leur réalisation par l'État qui est garant de l'utilisation de cette exonération de taxe foncière.

Pour l'Abbé Grégoire Mirabeau, le projet proposé est de l'ordre de 200 000 € et Pierre Plate Seqens nous propose des actions à hauteur de 25 500 €. C'est un prévisionnel.

Cela concerne le soutien aux associations locales, les investissements pour le cadre de vie, les travaux, le personnel type gardien, bref, un tas d'activités est proposé au titre de cette exonération.

Je profite de cette délibération pour vous dire qu'au regard de l'action proposée à nouveau par Hauts-de-Seine Habitat dans le quartier de l'Abbé Grégoire Mirabeau, nous sommes et restons mobilisés aux côtés des habitants pour veiller à ce que le cadre de vie des locataires des habitants de ce quartier soit amélioré par le bailleur.

Nous sommes bien sûr vigilants.

S'il y a des questions, je peux y répondre.

**Mme le MAIRE.** - Des collègues souhaitent-ils intervenir ?

**M. ZAMBETTI.** - Merci Madame le Maire.

Chers collègues, suite à de nombreux échanges avec les habitants de Montesquieu et de l'Abbé Grégoire concernant la TFPB, la patinoire en Plexiglas, les jardins partagés ne sont pas des urgences pour les habitants ! Les urgences qu'ils attendent depuis des années sont : la propreté du quartier, la rénovation des espaces de vie extérieurs, un équipement de quartier avec un projet culturel, la tranquillité de la vie du quartier et la réhabilitation des bâtiments comme à Mirabeau, si attendu

depuis 2018. On parle de citoyenneté et de participation ? Ici, c'est le fait accompli avec la « Pause Quartier » dans un local en sous-sol découvert par hasard par les habitants lors d'un affichage dans les halls vendredi dernier.

Pourquoi si peu de choses pour ces habitants qui n'ont jamais eu un équipement public digne de ce nom ! ? Alors qu'ailleurs, on a construit de vrais équipements comme la Fontaine Gueffier, Le Plus Petit Cirque du Monde et, prochainement, l'équipement Polyvalent Jacques-Prévert au pôle des gares.

Une interrogation : Cette « Pause Quartier » sert-elle à améliorer la vie des habitants dans leur ensemble ? Sert-elle de dispositif pour dynamiser un conseil citoyen inexistant ou sert-elle à diffuser de l'information pour la mise en œuvre d'une rénovation urbaine du quartier Montesquieu / l'Abbé Grégoire ?

Je parle de Montesquieu parce qu'on l'oublie toujours. Je précise qu'il n'y avait même pas eu d'affichage dans les halls.

Avec une éventuelle opération de démolition/construction, qui est l'une des possibilités du protocole d'accord de 2017 entre le bailleur Hauts-de-Seine Habitat et la ville. Cela entraînera une urbanisation intensifiée d'autant plus que le PLU a été modifié en 2019.

Nous sommes favorables pour qu'un abattement soit appliqué sur la TFPB des logements locatifs sociaux situés dans les quartiers de l'abbé Grégoire et de la Pierre Plate, à condition que la Mairie et les bailleurs prennent en compte les besoins réels des habitants de ces quartiers !

Mon groupe votera pour.

Merci

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il d'autres interventions ?...

C'est le Conseil départemental des Hauts-de-Seine qui a voté, l'an dernier, un excédent de 565 M€ au budget 2019 de ce département. On dit que c'est le département le plus riche de France. C'est lui qui accroît le plus sa cagnotte. C'est ainsi tous les ans. Je le dis parce que je pense que ce bailleur, le département, a les moyens de faire une réhabilitation de Mirabeau et une restructuration du quartier de l'Abbé Grégoire Montesquieu.

Vous savez que nous nous heurtons depuis plusieurs années à des difficultés, à un non-engagement du bailleur dans ce quartier pour respecter la dignité des habitants et leur permettre de vivre dans des conditions de vie décentes avec un entretien déjà quotidien qui n'est souvent pas assuré et un projet à plus long terme qui est nécessaire.

Ce quartier a par ailleurs servi pendant des années à reloger les familles défavorisées dont les villes voisines ne voulaient plus. Je ne vais pas les citer pour ne pas être désagréable avec elles ce soir, tout le monde sait de qui je veux parler. Elles ont contribué à la ghettoïsation de ce quartier et à en faire aujourd'hui le quartier le plus pauvre de la ville. Le niveau de vie y est le plus bas de la commune puisque, dans ce quartier, le niveau de ressources, de vie des habitants est plus bas même que celui du quartier de la Pierre Plate pourtant reconnu en ANRU national. Je tenais à le rappeler.

C'est cette politique qui, aujourd'hui, doit cesser, une politique de ségrégation sociale et je dirai même raciale qui a été clairement orchestrée dans ce quartier. De plus, le bailleur, celui du département le plus riche de France, a les moyens de régler cette situation.

Là, on parle de la TFPB, mais je voulais vous redonner ces éléments qui me semblent importants,

pour que tout le monde les ait en tête.

Monsieur Haddad souhaite dire un mot, je lui passe la parole.

**M. HADDAD.** - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, je pense que, dans ce dossier, chaque fois que l'on met dos à dos la municipalité et le bailleur, c'est faire preuve de mauvaise foi. Nous sommes dans un foncier 100 % bailleur. Si j'ai bien compris, Monsieur Zambetti, ce ne sont pas vos amis politiques, ce sont ceux de M. Martin, de M. Rousseau en tout cas. Mme la Maire vient d'expliquer leur manière de gérer leurs excédents. La municipalité, même si nous sommes les premiers à dire que nous ne faisons pas toujours tout bien, est depuis très longtemps aux côtés des habitants dans les combats qui les concernent, notamment sur le cadre de vie. On ne vous y a pas beaucoup vu ces dernières années. C'est très bien d'y aller, nous avons besoin de tout le monde, mais cette manière systématique de mettre le bailleur et la municipalité dos à dos est vraiment de la malhonnêteté intellectuelle. Quand nous ne faisons pas d'action, nous sommes absents et quand nous faisons des actions, vous avez cité le local au bas de Mirabeau, c'est suspect ! Nous ne savons plus comment faire. Plus il y a d'élus et mieux c'est. Si l'opposition s'intéresse aussi à ce quartier, c'est très bien, mais cette manière systématique, pour argumenter les difficultés de ce quartier, de mettre dos à dos la municipalité et le bailleur, c'est vraiment faire preuve de mauvaise foi.

**M. MARTIN.** – Je vais intervenir mais pas pour répondre. Nous souhaitons faire passer le message suivant : là, nous avons l'occasion de dénoncer ces faits avec ce bailleur. Je ne sais pas s'il est de droite ou de gauche, vous connaissez sûrement mieux que moi Hauts-de-Seine Habitat. Nous avons vraiment l'occasion rêvée à travers cette convention de dénoncer les pratiques de ce bailleur. Si nous ne faisons rien, cela continuera et nous aurons toujours la pauvreté, la misère dans ce quartier.

La ville pourrait-elle réagir vis-à-vis de ce bailleur pour dénoncer à travers une convention ce qu'il ne fait pas, ce qu'il devrait faire ?

**Mme CILLIERES.** - Il ne faut pas se tromper de thématique. Là, il est question d'approuver une exonération potentielle de taxe foncière dont est garant l'État, sur présentation de résultats d'engagements de dépenses et de résultats.

Vous parliez de propreté. Tout à l'heure, nous avons fait le point de tout ce qui a été financé par l'exonération de la TFPB. En l'occurrence, pour l'Abbé Grégoire Mirabeau, si vous vous êtes rendu sur place, vous avez peut-être vu les nouveaux locaux encombrants. Cela fait partie des dépenses engagées au titre de cette exonération, que nous avons portées auprès du bailleur pour qu'elles soient faites. Qu'elles bénéficient de cette exonération est une bonne chose. Cela a été permis par cette exonération des années précédentes.

En matière d'actions et d'initiatives, la patinoire, par exemple, est, je crois, très appréciée des habitants du quartier comme un lieu de rencontres et d'activités. Elle a vu venir beaucoup d'enfants notamment, c'est important.

Sur la « Pause Quartier », je partage un peu ce que disait Mouloud Haddad. Là, nous avons travaillé d'arrache-pied pour pouvoir ouvrir un espace municipal - que nous n'avons pas inauguré car nous n'en sommes qu'au tout début, nous le lancerons en 2021 - dans lequel nous pourrions recevoir les habitants pour tout un tas d'activités, pour l'accès au droit, pour répondre à leurs questions, pour les accompagner. Cela relève d'un engagement de Bagneux. Un agent de développement local a été recruté à cet effet. Il est arrivé en septembre ou octobre. Nous sommes vraiment mobilisés aux côtés

des habitants de ce quartier dans le bras de fer engagé en permanence avec le bailleur, mais je note, comme M. Haddad, qu'à la prochaine mobilisation, on vous appellera pour y aller.

**M. LE THOMAS.** - Tous les quartiers ne sont pas équipés d'une mairie annexe. C'est aussi à mettre au compte de ce quartier. Il ne faut pas l'oublier non plus.

**M. ZAMBETTI.** - Je voudrais soulever le petit problème. Puisque vous connaissez par cœur cette cité, je pense que vous savez que tous les sous-sols sont vides. Vous êtes au courant ?!

À la suite de l'étude réalisée par un architecte sur ces locaux à poubelles et à objets encombrants, 5 d'entre eux ont été mis à 6 mètres des fenêtres des rez-de-chaussée. Les habitants des rez-de-chaussée en question ont une vue formidable sur tous ces objets encombrants et poubelles. Nous faisons du social, savez-vous comment ils appellent la rue de l'Abbé Grégoire ? Ils l'appellent l'allée des poubelles.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Les poubelles y étaient avant. Les caves ont été fermées il y a plusieurs années à la demande de la police nationale. Ce n'est ni la mairie ni le bailleur. Que ces caves ne soient plus utilisées relève d'une demande expresse de la police municipale. Il n'était pas possible d'installer les locaux à poubelles dans ces caves. Je le précise, cela aurait pu faire partie des options.

Je vous propose de voter cette délibération.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS

### **12 - COORDINATION LINGUISTIQUE LOCALE DE BAGNEUX (CLLB)**

**APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 AVEC LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE), DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 DE L'ÎLE-DE-FRANCE ET DU BASSIN DE SEINE, RELATIVE À LA CRÉATION DE LA COORDINATION LINGUISTIQUE LOCALE DE BAGNEUX (CLLB) ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE LA SIGNER**

**Mme FAUVEL.** - Je vous avais présenté la Coordination Linguistique Locale de Bagneux au précédent Conseil municipal. Nous avons alors voté la convention et autorisé Mme la Maire à accepter la subvention de l'État.

Ce mois-ci, c'est la même chose, sauf qu'il s'agit d'une subvention attribuée par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE 2014 2020.

Je vous invite à approuver et à autoriser Mme la Maire à signer ladite convention.

**Mme le MAIRE.** - Je pense qu'il n'y a pas de souci, c'est la suite de la délibération dernière.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **13 - PARTICIPATION DES HABITANTS/CLTE**

**CRÉATION D'UN CONSEIL LOCAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CLTE) ET APPROBATION DE**

## SES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

**Mme MEKER.** - Avec sa logique d'aller vers et de faire avec, les habitants de la commune de Bagneux ont posé ensemble, au fil des ans, les jalons d'un socle de démocratie participative souhaité, solide, engagé et assumé.

Le nouveau mandat s'est ouvert avec une volonté d'aller plus loin dans cette logique de coconstruction avec les citoyens des politiques publiques.

Le Conseil Local de la Transition Écologique aura pour objectif et vocation à favoriser la capacité des Balnéolais et Balnéolaises à se saisir des questions liées à la transition écologique tout en permettant leur montée en compétences.

Cela permettra aussi l'essaimage des idées de pratiques vertueuses en matière de transition et la possibilité d'être directement impliqués dans l'élaboration des politiques publiques municipales gravitant autour de la transition.

Pour rappel, dans un contexte où 50 ou 70 % des solutions pour réduire les émissions ou s'adapter au changement climatique, se mettent en œuvre à l'échelon infranational, local donc, les collectivités doivent se positionner en fer de lance de la transition écologique et sociale à venir, et les thématiques dans lesquelles elles peuvent agir ne manquent pas.

Conformément à l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le CLTE pourra transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal et être saisi par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité dans le champ de compétences du CLTE.

Avec la crise sanitaire, beaucoup de nos projets sont ralentis, mais nous voulions lancer ce CLTE rapidement. Aussi, cette délibération en fixe solidement la création, aussi bien dans son positionnement légal que dans ses objectifs que nous venons de voir ensemble.

Pour sa composition, ce Conseil sera marqué par une gouvernance partagée. Le CLTE sera composé d'une soixantaine de personnes réparties en 4 collèges paritaires : un collège de 30 habitants représentatifs des Balnéolais, un collège représentant du monde associatif et de la société civile, 16 personnes tirées au sort à partir d'un appel à candidatures, un collège partenaire de la commune et expert d'une personne et le collège élu de 6 personnes dont un de l'opposition, assistées des services municipaux.

La présence des services municipaux est importante pour nous parce que ce sera l'occasion d'une interaction concrète, d'un côtoiement concret, entre les impératifs administratifs de la municipalité, donc de la gouvernance institutionnelle, et les compétences d'usage des habitants créatrices d'une mise à niveau collectif qui peut être source de solutions innovantes. Il n'est pas si fréquent que ces personnes puissent travailler longuement ensemble.

Une attention toute particulière sera portée au fait que le travail et les actions du CLTE soient partagés avec l'ensemble des Balnéolais : articles réguliers dans le Bagneux Info, discussion avec les instances municipales, consultation des habitants et des habitantes via la plate-forme numérique et citoyenne que la commune va aussi mettre en place rapidement, visibilité sur les débats et archivage de tous les travaux et notes produits par le Conseil Local de la Transition Écologique pour effectivement essayer largement.

En ce qui concerne la gouvernance, si la composition et le fonctionnement de l'instance sont pensés en amont du lancement, en particulier avec cette délibération, pour ne pas retarder les choses, nous



proposons que le Conseil lui-même se saisisse de la réflexion sur la manière dont il souhaitera s'organiser en particulier autour de la pensée et de la rédaction d'une charte de fonctionnement et de gouvernance qui sera garante de la participation démocratique au sein de ce Conseil et des valeurs partagées de débat, de qualité des débats avec l'ensemble des membres parce que la qualité démocratique fait aussi partie de ce processus de transition écologique.

On pourra également imaginer la manière dont ce Conseil fonctionnera. Ce sera à eux de le faire, mais nous aurons l'occasion de revoir cela.

Nous pouvons imaginer que la présidence devra animer le Conseil et veiller à la bonne tenue de la coconstruction du travail et des avis formulés.

Elle sera donc garante du périmètre démocratique et définit les finalités, les valeurs et les objectifs en s'appuyant sur la charte de fonctionnement.

Des intervenants extérieurs, selon les sujets, pourront être invités puisque la formation des citoyens dans cette agora est aussi une donnée très importante.

Enfin, nous avons commencé à réfléchir aux moyens alloués. Nous vous proposons cette idée : le CLTE pourra être doté d'une enveloppe budgétaire permettant aux membres de se former et de mener des actions concrètes sur le territoire pour informer et essaimer, comme c'est son ADN.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer comme suit, d'approuver la mise en place telle que décrite du CTLE selon les modalités de fonctionnement exposées ci-dessus et d'autoriser Mme le Maire à signer, le cas échéant, tout acte afférent au projet.

Si vous en êtes d'accord, nous allons nous mettre immédiatement au travail. Nous avons prévu de faire en décembre un événement pour faire naître ce Conseil, mais en raison de la crise sanitaire, ce n'est pas possible. Nous espérons qu'il puisse se faire sur janvier mais je ne sais pas, le plus vite possible en tout cas, nous ne voulons plus tarder pour poser la première pierre de ce Conseil.

**Mme le MAIRE.** - Merci Pascale Meker.

**Mme GABIACHE.** - J'interviens au nom du Groupe Génération Insoumise.

Pour nous, ce Conseil écologique va dans le même sens que la délibération présentée par mon collègue Olivier Barberousse, c'est-à-dire que la démocratie directe ne se décrète, elle se construit. Elle ne se construit pas avec un référendum bancal ou un numéro vert, mais bien à une échelle locale avec laquelle on peut agir.

Pour avoir une action et pas seulement une chambre d'enregistrement, je considère qu'il est important d'avoir des experts et de se tenir sur ses 3 pieds : on donne la main aux habitants, la municipalité donne la main à des experts et ainsi de suite.

Nous sommes dans un cercle vertueux. La coconstruction ne se décrète pas, elle se construit ; je pense que cela va dans le bon sens.

Il est important de bien définir que ce sera le groupe qui définira la charte particulièrement car lorsque nous essayons d'être descendants, cela ne s'appelle pas la démocratie participative, c'est une autre instance de plus.

Ces méthodes innovantes de participation ont, pour moi et mon groupe politique, une double pensée : l'éducation populaire. Nous y tenons particulièrement. Si on écoute, tout le monde est écologiste ces derniers temps. Mais existe-t-il, politiquement, une colonne vertébrale sur le projet ?

Pas toujours. C'est dans ce sens que ce Conseil Local sera construit et que nous vous suivrons.

**M. MARTIN.** - Avec la crise sanitaire historique que nous vivons, rien ne sera probablement plus jamais comme avant. La pandémie aura au moins eu un aspect positif en permettant de faire évoluer les mentalités sur l'urgence de la transition écologique et démontrer l'étroite connexion entre les enjeux sanitaires, économiques et environnementaux.

Emmanuel Macron a lui-même annoncé sa volonté de soumettre à référendum l'intégration de la préservation de l'environnement et de la biodiversité dans l'article 1 de la Constitution. En dehors de cet effet d'annonce très médiatisé et politisé, l'enjeu est désormais d'accélérer la transition écologique à l'échelle locale, comme à l'échelle nationale et de donner envie à chacun d'agir à son niveau.

Nous sommes conscients de l'importance de l'implication citoyenne dans la « transition écologique » et la mise en place de ce Conseil Local de la Transition Écologique est une très bonne chose.

Nous pensons toutefois qu'il manque un collègue important, le collège de représentants des entreprises et des commerces de Bagneux, ils ont un rôle primordial à jouer dans la transition écologique et ont leur mot à dire. Ils sont complètement impliqués dans ce domaine, ils ont de très bonnes idées.

Pour notre groupe, l'engagement citoyen pour des causes importantes comme la transition écologique est un élément important de modernisation de la démocratie permettant, entre autres, de lutter contre la défiance croissante à l'égard des institutions plus particulières dans une commune comme la nôtre.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

**Mme FOURNIER.** - Bonsoir à tous. Le groupe Communistes et Citoyens est très heureux de cette délibération et de la mise en place de ce Conseil. Cela poursuit l'engagement initié dans le précédent mandat, d'associer les habitants à nos décisions.

On le voit avec les premières éditions du budget participatif, elles ont fait la part belle en tout cas à l'implication citoyenne et aux demandes des citoyens par rapport à l'environnement.

Il y a une réelle volonté des habitants et des citoyens d'agir en faveur de la transition écologique.

Il est vrai que ces questions touchent le quotidien de tout le monde. Ce sont des choses très concrètes, ce sont aussi des questions sociales. Je reprendrai le slogan au moment des mouvements des gilets jaunes : « fin du mois, fin du monde même combat ». Ce sont des démarches démocratiques tellement actuelles. Nous l'avons encore vu samedi dernier, le Secrétaire Général des Nations Unies demandait à tous les dirigeants de déclarer l'état d'urgence climatique, 5 ans après l'accord de Paris.

On voit aussi que notre Président actuel et le Gouvernement continuent de repousser les réponses aux urgences : la convention citoyenne pour le climat. Énormément de propositions faites sont repoussées. On voit aussi que la question de la transition écologique n'est pas qu'une question de parole d'experts, ils ont également leur mot à dire, ils sont capables de comprendre.

Autre décision : l'interdiction du glyphosate en 2020 repoussée en 2023.

Il y a vraiment besoin d'agir localement et plus globalement.

Notre devoir d'élus est de respecter nos engagements, de tenir nos engagements face aux citoyens.

On voit à travers ce CTLE que les Balnéolaises et les Balnéolais auront leur mot à dire, pourront prendre part, à nos côtés, aux évolutions de la ville et agir ensemble en faveur de la transition écologique.

**Mme MOUTAOUKIL.** - Ce CTLE vient compléter un arsenal déjà important à Bagnaux de dispositifs de démocratie participative. Nous ne pouvons que nous réjouir de la création de ce nouveau dispositif qui fait partie, on l'a rappelé, de nos engagements de campagne.

Après, il est vrai que les conseils de quartier n'existent pas partout même si, en effet, il faudra peut-être y travailler pour les redynamiser un peu. Nous avons aussi un observatoire des engagements municipaux et, depuis ce soir, le droit de saisine.

Cela fait un petit arsenal de démocratie participative qui donne aux habitants la possibilité de se saisir d'un certain nombre de sujets donc d'être impliqués dans les réflexions, dans la coconstruction de projets, dans la codécision aussi parce que l'on peut imaginer aller jusque-là. C'est notre souhait, c'est pourquoi nous soutenons, à 100 % j'ai envie de dire, ce dispositif qui est aussi une manière, Claire l'a dit tout à l'heure, de faire de l'éducation populaire. Sur un tel sujet, nous pensons que c'est très important. On parle beaucoup d'écologie mais on parle aussi d'écologie punitive. Pas mal d'habitants sont assez éloignés de ces questions et pensent peut-être que cela les concerne moins car ils ont des préoccupations beaucoup plus directes et urgentes à régler aussi dans la vie quotidienne.

En même temps, on le voit avec les zones à faible émission, dans quelque temps, les habitants et, nous tous, les citoyens, dans cette région, serons obligés de nous poser la question de savoir si nous n'allons pas abandonner le véhicule avec lequel nous nous déplaçons aujourd'hui parce qu'il ne sera plus aux normes.

Ces questions vont toucher de plein fouet un certain nombre de nos habitants. Je crois important, par ce dispositif de CTLE, d'essayer comme le disait Pascale Meker dans sa présentation ces questions, ces idées, afin que chacune et chacun puissent se les approprier et comprennent bien que c'est aussi important dans le monde qui est le nôtre aujourd'hui.

**Mme MEKER.** - Pour répondre à M. Martin, il ne vous a pas échappé que l'entrepreneuriat, l'entrepreneur et le commerçant font partie de la société civile. Je ne les ai pas nommément cités, mais il est bien sûr très important qu'il y ait des entrepreneurs et des commerçants de la ville qui en fassent partie et qui aient des idées sur cette transition écologique, nous avons besoin de toutes les bonnes idées. J'entends ce que dit Aïcha, mais nous aussi nous nous enrichissons parfois de l'usage des citoyens, il faut partager.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Je voulais remercier Pascal Meker et le service citoyenneté qui ont travaillé pour pouvoir faire cette proposition ce soir, qui est un engagement que nous avons pris devant les Balnéolaises et les Balnéolais, qui est aussi au cœur du débat et des enjeux soulevés par la convention citoyenne.

Évidemment, le CTLE doit permettre de participer à la société de l'engagement qui lie, me semble-t-il, les enjeux écologiques et sociaux et c'est particulièrement vrai dans une ville populaire comme Bagnaux. Il permettra aussi, je crois, de mettre en cohérence et en lien tous les acteurs et en valeur les transitions écocitoyennes. Beaucoup d'habitants de la commune portent déjà des projets, mais ils ont aussi besoin de se retrouver, d'échanger ensemble pour pouvoir mieux avancer.

Il nous revient maintenant de travailler à inventer, à impulser, à diffuser une nouvelle dynamique autour de ces questions.

Je pense que ce sera évidemment un espace très important de concertation et de coconstruction avec - Pascale Meker le disait dans son introduction - la volonté d'avoir une gouvernance partagée.

Je pense que c'est une étape importante ce soir pour notre Conseil municipal et notre ville.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **14 - PRÉVENTION ET MÉDIATION SOCIALE**

##### **APPROBATION DU MARCHÉ PRÉVENTION ET MÉDIATION SOCIALE À PASSER AVEC LA SOCIÉTÉ PROMEVIL**

**M. REYNAUD.** - Madame le Maire, merci. Chers collègues, vous le savez, la ville de Bagneux est appréciée par ses habitants pour être une ville jeune, conviviale et agréable à vivre. Pour autant, les habitants et les professionnels du territoire constatent également des troubles à la tranquillité publique dans plusieurs quartiers, qui génèrent un sentiment d'insécurité, des infractions, des incivilités, des comportements agressifs, des remarques sexistes, des nuisances sonores, des dépôts sauvages, des saletés, des dégradations, des rodéos moto et j'en passe.

Ces comportements sont rendus encore plus anxiogènes dans le contexte de la crise sanitaire, d'une part, et le plan vigipirate alerte attentat, d'autre part.

La persistance de ces incivilités, des comportements agressifs, le manque de bienveillance de certains habitants s'entendent aussi comme le résultat de certaines politiques nationales passées de réduction des effectifs des forces de police nationale, mais aussi comme le résultat de l'inégalité de traitement exercée par les pouvoirs publics dans le domaine de l'habitat social.

En effet, ces pouvoirs publics trop laxistes avec la loi n'imposent que trop mollement un quota de 25 % de logements sociaux que bien trop de communes environnantes n'assurent pas.

Le cumul de ces inconsciences collectives, il faut bien le dire, est loin de prendre en compte les besoins des citoyens les plus fragiles, qu'il s'agisse d'éducation, d'emploi et de sécurité.

La bataille menée pour augmenter les effectifs pour notre commissariat a été utile mais nous restons très vigilants pour éviter un regroupement encore possible entre ce commissariat et celui de Montrouge.

La sécurité publique est une mission régaliennne, donc de l'État, qui doit se donner les moyens de ses ambitions particulièrement dans les villes populaires et dans une ville comme l'est la nôtre.

C'est aussi le pilier central des politiques publiques de tranquillité, ces moyens doivent rester un droit inaliénable pour tous les Balnéolais ; le danger d'un transfert de certaines missions de la police nationale sur la police municipale nous incite d'ailleurs à la vigilance.

Considérant que les politiques locales ne sauraient pallier les démissions de l'État, la majorité municipale entend confirmer et conforter les moyens qu'elle a mis en place pour renforcer l'efficacité de la puissance publique. Afin de prendre en compte ce contexte de manière globale, afin d'analyser et de répondre au mieux aux besoins des Balnéolais, afin de répondre à ces enjeux de tranquillité publique, de lien social et aux besoins d'informations des habitants, un ensemble de mesures a été et est mis en place par le Conseil municipal : renforcement de notre politique nationale et recrutement d'une nouvelle chef, dispositions techniques, résidentialisation, vidéoprotection, etc. Renfort du partenariat avec les institutions et acteurs associatifs du territoire, soutien aux

associations, développement des initiatives citoyennes.

Dans ce souci de lien avec les habitants, dès 2018, la ville a identifié la médiation sociale comme l'un des outils à développer pour prévenir les tensions et le sentiment d'insécurité et maintenir un climat attractif et convivial au sein des espaces collectifs.

L'ensemble de ces constats et pistes d'actions a donc été identifié par la ville et ses partenaires au travers des travaux d'élaboration du contrat de ville et de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance qui sera renouvelée en 2021.

Depuis plus de 2 ans, les médiateurs, ces hommes en vert, ont su établir un climat de confiance et une relation forte avec les habitants des quartiers où ils exercent.

D'abord déployés dans les quartiers sud de la ville et dans l'hyper centre, 6 hommes et 1 femme du dispositif exercent depuis juillet dernier aussi dans le quartier Abbé Grégoire Mirabeau.

Le médiateur social est un tiers impartial faisant l'interface entre les habitants et les institutions, un spécialiste de la prévention et de la gestion des conflits avec 2 principes d'action : aller vers et faire avec.

Afin de continuer à aller vers, il a été proposé de réaliser un marché de 4 ans pour inscrire le dispositif de médiation sociale dans la durée et ainsi renforcer l'identification des médiateurs à la population de leur quartier.

En effet, les défis importants des prochaines années : renouvellement urbain dans la ZAC écoquartier, arrivée des métros, zones des Mathurins, sortie de terre d'un lycée sont autant de modifications typologiques de notre urbanisme qui imposent la présence pour encadrer, rassurer et accompagner ces changements de médiateurs connus et reconnus.

Afin de mener à bien cette action, la direction de la citoyenneté, vie des quartiers, tranquillité publique a lancé une consultation, le 11 septembre 2020, pour laquelle 3 associations ont candidaté : Promevil, Mediacion et PEVM.

À l'issue de l'analyse des candidatures et des offres, la commission d'appel d'offres du 19 novembre 2020 a attribué le marché à l'association Promevil qui assure déjà les missions depuis les deux dernières années. Il appartient au Conseil municipal d'approuver le marché relatif au marché de prévention et médiation sociale, d'une part, et d'autoriser, Mme le Maire à le signer ainsi que tout acte y affairant.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il des interventions ?

**M. ZAMBETTI.** - Merci Madame le Maire, chers collègues, je vais être beaucoup plus à terre que mon cher collègue, car je parle toujours au nom des habitants que je connais très bien. Vous me demandez pourquoi ? Cela fait 70 ans que j'habite Bagneux. Je connais par cœur Bagneux et beaucoup d'habitants.

Depuis deux ans, nous avons 7 médiateurs sociaux pour soi-disant créer un climat de confiance, afin que la vie dans les quartiers soit la plus paisible possible. Or, ces groupes « d'intervention - médiation » n'ont en fait aucun pouvoir légal pour intervenir lorsqu'il se produit des nuisances telles que des incendies de voitures, le marché parallèle que vous connaissez tous, etc.

Pour que cela change, il faut regarder en face cette situation inacceptable pour les habitants de Bagneux, surtout ceux qui sont dans les cités.

Ces médiateurs spécialisés dans la prévention et la gestion des conflits interviennent de 16 heures à minuit et, en ce moment, jusqu'à 22 heures. Ils n'ont aucun pouvoir contre toute cette délinquance. Il faut mettre des outils efficaces de sécurité avec un vrai pouvoir contre la délinquance, qui sont la police nationale et la police municipale. Il faut que cette mobilisation soit présente et active 24 heures sur 24 et qu'elle puisse en parallèle épauler la police municipale. Il faut rétablir cette confiance entre les habitants et la police. Sinon, Bagneux va revenir au temps des passerelles !!! Je pense que vous connaissez. Nous n'avons aucune visibilité de l'activité de l'association, ni compte rendu, pour cela mon groupe s'abstient.

Si vous avez des questions sur les passerelles, je peux vous raconter plein de petites choses.

**Mme le MAIRE.** – Non, nous connaissons.

**Mme GABIACHE.** - Je vais répondre à quelque chose d'important pour le groupe politique que je représente, Génération Insoumise. La répression seule n'a jamais été une solution et nous n'y croyons pas. En étant très ancrés à gauche, nous avons une vision qui se construit sur 3 étapes : d'abord, la prévention, ensuite pourquoi cette délinquance s'installe et enfin la verbalisation et la répression mais lorsque l'on a raté les deux premières étapes.

J'aimerais vous signaler plusieurs choses pour répondre à votre intervention sur les clubs de prévention. Par la loi, les clubs de prévention ont un secret. La prise en charge des personnes est anonyme. C'est pour cela qu'ils peuvent faire leur travail d'intervention auprès des publics, ils ne sont pas dénoncés auprès de la police. Cela s'appelle le lien de confiance. Il est important de le créer parfois pour sortir des jeunes qui étaient en prédélinquance et qui sont dans un espace de confiance.

C'est d'ailleurs pour cela que l'équipe municipale a fortement lutté pour que les avis de ces médiateurs soient des avis non-répressifs mais collaboratifs. C'est une équipe de médiation, il n'est pas écrit en gros : Bagneux Sécurité parce que cela ne marcherait pas, ce serait contreproductif. Si vous pensez qu'une politique totalement de répression dans une ville comme Bagneux, touchée de plein fouet par une crise sociale et économique fonctionnerait, il y a bien longtemps que notre ville aurait répondu à ce problème de la sorte.

La preuve en est, le mandat de Nicolas Sarkozy n'a pas particulièrement modifié les états de la délinquance.

**Mme B. CANAL.** - Merci Madame la Maire.

Bonsoir à tous. Je vais abonder dans le sens de Mme Gabiache. Comme le soulignait Michel Reynaud, certains aspects sont purement régaliens, nous sommes d'accord. Sur Bagneux, pour l'instant, nous avons la chance d'avoir, même s'il y a des problèmes, un niveau respectable par rapport à d'autres problématiques que l'on peut retrouver par ailleurs dans d'autres villes.

Que signifie mettre en place la médiation ? Ce n'est pas épauler la police. C'est absolument antinomique. Cela ne va absolument pas ensemble.

La médiation, c'est créer du lien, c'est pouvoir intégrer la sphère de compréhension de l'autre pour pouvoir agir et interagir. C'est totalement différent.

La police est là. On va passer un certain nombre de problèmes qui se posent. Si l'on met cela en avant, je suis désolée, on va créer une situation qui pourrait s'avérer explosive.

J'ai rencontré de temps en temps les médiateurs sur place, j'ai eu la possibilité d'échanger et de les regarder travailler. C'est aussi quelque chose que j'aime faire, je suis moi-même médiatrice en organisation, c'est un peu différent. Il est intéressant de voir comment ils pratiquent, comment ils arrivent à désamorcer certaines situations. Cela crée en plus un certain nombre d'intérêts pour ces jeunes qui découvrent quelque chose de nouveau qui permet de les valoriser sur des aspects totalement différents de ce qu'ils peuvent voir habituellement en termes de métiers. Je pense que c'est très valorisant pour nos jeunes, il faut absolument maintenir cela et même l'élargir.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Zambetti je vous propose de ne pas intervenir à nouveau. Nous sommes à la délibération 14, il est 22 h 05, je ne sais pas si vous avez vu le nombre de délibérations qu'il nous reste. À ce rythme, nous sommes ensemble jusqu'à 2 heures du matin. Je propose que chacun intervienne une fois et que l'on essaie de s'y tenir.

**M. HADDAD.** - Très rapidement, le propos de Michel Reynaud a été bien précisé par les deux interventions précédentes.

La médiation, on l'a dit, est le premier étage de la fusée. Vient ensuite la prévention. On a la chance d'avoir un club de prévention sur la ville qui est le club relais dont les activités sont connues et les rapports moral et financier disponibles. Nous avons des éléments.

Le CLSPD, qui se tient régulièrement dans notre ville, donne un certain nombre d'éléments là-dessus.

Un mot sur le club de prévention, un dispositif réellement indispensable et complémentaire de la médiation, ce qui n'est pas non plus la même chose, simplement pour dire - ce ne sont pas vos amis politiques, Monsieur Zambetti si j'ai bien compris mais ceux de M. Rousseau et de M. Martin - qu'il y a eu ces dernières années des coupes sombres dans tout le tissu associatif et en particulier dans les clubs de prévention dont ce sont les attributions et les prérogatives. Claire Gabiache a, là encore, raison de dire qu'il y a répression quand on loupe les deux premiers trains. Il faut dire que la majorité départementale ne nous aide pas à les prendre.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Je propose de passer au vote de la délibération, le marché sur la médiation.

☞ **VOTE :**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX**

### **15 - SUBVENTION/CROIX-ROUGE FRANÇAISE DE BAGNEUX**

#### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'UNITÉ LOCALE DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020**

**M. LE THOMAS.** - La démonstration sur l'utilisation de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge balnéolaise n'est pas à faire, d'autant que nous avons aussi des activités en commun et des conventions signées de part et d'autre avec la Croix-Rouge qui nous sollicite à hauteur de 15 000 € pour changer le véhicule dont ils ont grandement l'utilité ces derniers temps. Les secours à la personne qu'ils peuvent faire s'évaluent à 147 par an et représentent environ 50 % de leur activité.

Ils nous demandent une participation à hauteur de 15 000 € pour financer un nouveau véhicule de premiers secours qui coûte 88 227 €, afin de continuer à bien leurs opérations de secours à la

personne. L'actuel est un peu défaillant.

Je vous demande de bien vouloir y adhérer.

**Mme le MAIRE.** - Je pense qu'il y aura unanimité sur ce point.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

## JUMELAGE

### 16 - PARRAINAGE BAGNEUX-FASSAYEL/VALLÉE DU JOURDAIN

**APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE À MME LA MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE PARRAINAGE AVEC LA VILLE DE FASSAYEL EN PALESTINE ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE 2 000 EUROS**

**Mme le MAIRE.** - Madame Ouaddane Chami, à vous.

**Mme CHAMI-OUADDANE.** - Merci Madame le Maire.

Cette délibération entre dans le cadre du soutien aux villages de la vallée du Jourdain. Il s'agit d'un soutien politique de plusieurs collectivités françaises, afin d'alerter sur la situation dans ces villages menacés d'annexion et régulièrement privés d'eau entre autres violations du droit international.

Bagneux a accepté un parrainage politique pour rendre visible cette situation.

En outre, ces villages sont particulièrement touchés par la COVID. C'est pourquoi nous avons décidé une aide exceptionnelle de 2 000 € pour leur venir en aide ; un fonds d'urgence exceptionnel a été mis en place. Nous sommes d'ailleurs en discussion avec le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères qui, pour chaque Euro versé par les communes, financera également un Euro.

J'attire votre attention sur le caractère ponctuel de ce parrainage et de cette aide. Il ne s'agit pas d'un nouveau jumelage ni d'un nouveau partenariat à long terme.

Je vous demande donc d'approuver la convention de parrainage, d'autoriser Mme le Maire à la signer et d'attribuer la subvention de 2 000 € au fonds santé prévention solidarité.

**Mme le MAIRE.** – Merci. Y a-t-il des interventions ?

**M. MARTIN.** – Effectivement, l'annexion même partielle des territoires palestiniens constituerait une violation du droit international. Heureusement, la position de la France est claire et ferme, elle a solennellement appelé le nouveau gouvernement israélien à s'abstenir de toute mesure qui conduirait à l'annexion de tout ou partie des territoires palestiniens.

La seule solution, juste et durable au conflit israélo-palestinien est l'établissement de deux États vivant côte à côte en paix et en sécurité, dans des frontières sûres et reconnues fondées sur les lignes du 4 juin 1967.

Nous sommes peut-être à un tournant historique dans cette région du monde. Si le gouvernement israélien persiste dans le projet d'annexion de la vallée du Jourdain, nous assisterons sans doute à la fin des négociations ouvertes en 1993 avec les accords d'Oslo. En effet, ce processus reposait sur l'idée d'une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien.

Les Européens peinent à parler d'une seule voix dans ce conflit.



À défaut d'avoir une voix claire et forte à l'échelon européen, nous espérons que ce fonds d'urgence permettra de faire réagir la communauté internationale et aidera les familles en souffrance dans cette région.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

**M. HOUSNI.** - Je suis très content de vivre dans une ville qui fait tout pour que ce soit la paix dans le monde. C'est l'une des causes qui pose un problème majeur pour la communauté internationale.

La vallée de Jourdain, pour ceux qui connaissent, c'est 58 000 habitants palestiniens. Ces 58 000 habitants palestiniens vivent au quotidien l'arbitrage de l'armée israélienne. C'est de l'humiliation au quotidien. Pourquoi ? Pour ceux qui connaissent, se déplacer d'un village à un autre, pour une distance de moins de 5 km, peut prendre une journée. C'est un voyage, ce n'est pas un déplacement.

Aujourd'hui, je me réjouis que la ville de Bagneux décide de faire un parrainage d'un village situé dans cet endroit. D'ailleurs, c'est l'un des endroits les plus anciens de la terre. Ce village que l'on va parrainer aujourd'hui est situé tout près d'une ville qui s'appelle Jéricho, une très belle ville que je conseille à tout le monde de visiter.

Pourquoi je dis cela ? Parce que je souhaite que notre ville continue sur ce chemin, continue de dire haut et fort, car personne ne veut continuer de parler de cette cause haut et fort, que c'est une cause noble, qu'il faut la défendre et qu'il faut respecter les résolutions de l'ONU, Oslo II exactement, ce qui définit la zone A, la zone B et la zone C.

Pour ceux qui ne connaissent pas, la zone A est sous l'autorité palestinienne, la zone B civile, c'est l'autorité palestinienne, la sécurité étant dans la main de l'État d'Israël, la zone C civile, là aussi la sécurité est dans la main de l'État d'Israël.

Aujourd'hui, cette zone où vivent plus de 58 000 habitants palestiniens nécessite que nous, en tant que citoyens, nous y intéressions.

J'espère que, dans un futur proche, notre ville sortira des actions très courageuses et instaurera un jumelage avec une ville, un village de la Palestine, sur la base du droit international et le respect des résolutions de 1967.

**Mme le MAIRE.** - Je pense que nous sommes toutes et tous pour cette délibération.

Nous passons au vote.

**☞ VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

Bravo.

### **17 - SUBVENTION/DOULEURS SANS FRONTIÈRES**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE DE 5 000 EUROS À L'ASSOCIATION DOULEURS SANS FRONTIÈRES POUR TOUTE L'AIDE APPORTÉE EN ARMÉNIE AUX RÉFUGIÉS DE GUERRE DU HAUT KARABAKH ET AUX VICTIMES DE LA COVID 19 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS SIGNÉE AVEC DOULEURS SANS FRONTIÈRES ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE LE SIGNER**

**Mme CHAMI-OUADDANE.** - Il s'agit d'une subvention exceptionnelle (Douleurs Sans Frontières travaille avec la ville depuis plusieurs années), afin de répondre aux grandes difficultés rencontrées

par notre ville jumelle de Vanadzor. L'association Douleurs Sans Frontières travaille à l'origine sur l'inclusion des enfants atteints de troubles autistiques.

Du fait de la fermeture des écoles, il n'y a plus de soutien en ce sens - c'est lié à la COVID - et au regard du nombre important de réfugiés et de blessés suite au conflit avec l'Azerbaïdjan, l'association a redirigé l'activité de ses psychologues vers l'accompagnement psychologique des malades de la COVID des personnes isolées et des réfugiés.

Nous avons été en contact avec la ville de Vanadzor pendant le conflit qui nous a fait part de ses besoins en termes d'accompagnement de ses populations. C'est pourquoi nous vous proposons aujourd'hui cette subvention exceptionnelle, afin de soulager notre ville jumelle depuis plus de 50 ans.

La subvention est de 5 000 €.

Je vous demande d'approuver l'attribution de cette subvention.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Je pense qu'il y aura unanimité, comme nous l'avons déjà exprimé à plusieurs reprises depuis le début du conflit, pour cette subvention.

☛ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

## ORU

### **18 - MISE À DISPOSITION D'UN MUR POUR LA RÉALISATION D'UNE EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE ÉPHÉMÈRE – RÉSIDENCE DEBUSSY (BAGNEUX)**

**APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE, LA SOCIÉTÉ SEQENS ET M. JEAN-FRANÇOIS FOURMOND RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION D'UN MUR DE LA RÉSIDENCE DEBUSSY AUX FINS D'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE ÉPHÉMÈRE ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE LA SIGNER**

**Mme CILLIERES.** - Cette délibération s'inscrit dans le projet de renouvellement urbain et social de la Pierre Plate et notamment du travail impulsé par la commune de Bagneux sur la valorisation de la mémoire du quartier et de ses habitantes et habitants. Depuis 2016, plusieurs actions participent et accompagnent le changement de ce quartier.

Le photographe auteur et professeur Jean-François Fourmond ainsi que l'écrivain et grand reporter Charles Haquet mènent un travail très important, très intéressant à partir de photos du quartier souvenirs d'habitants sur la mémoire de la Pierre Plate après deux années passées.

La délibération porte sur une convention entre la commune de Bagneux, la société SEQENS et le photographe Jean-François Fourmond sur une première étape d'un grand projet autour de la mémoire de la Pierre Plate qui est l'accrochage de 4 portraits d'habitantes et d'habitants, 4 photos monumentales sur le pignon de la partie Debussy.

Il y a besoin d'une convention pour ce partenariat notamment avec cet artiste.

Vous sont présentées dans le rapport plusieurs autres étapes autour d'une exposition sur les palissades, 53 images d'intérieur d'appartements sur la façade Mozart et de l'archéologie urbaine autour de symboles et d'objets que les habitants, au moment du départ de leur appartement, ont

souhaité laisser, autour de photos. C'est passionnant et magnifique, c'est un très beau projet. Il y a également une exposition à la Maison des arts avec la collaboration de trois artistes du quartier.

La présente convention est la première phase du projet appelé Monuments autour de ces portraits monumentaux sur Debussy.

Il est proposé de soutenir cette convention.

**M. MARTIN.** - Un mot sur la culture tout de même : avec un patrimoine historique et culturel d'une grande richesse, Bagneux a un fort potentiel pour valoriser ses atouts et démocratiser les pratiques culturelles et artistiques. Il faut toutefois rappeler que la ville a perdu de son rayonnement culturel départemental et régional depuis des années notamment avec la suppression du carnaval des vendanges connu dans toute la région ou la suppression de plusieurs festivals.

Le street-art est une expression de l'art très en vogue dont les œuvres font aujourd'hui partie de notre quotidien urbain avec des artistes qui participent au changement structurel de notre ville et de notre société et à l'identité de notre ville. Il est une bonne chose pour une ville en pleine mutation de proposer ces œuvres au vu de tous les habitants.

Toutefois, on ne peut pas se limiter qu'à une culture sociale et partisane. Une ville urbaine doit pouvoir offrir à l'ensemble des habitants de la diversité culturelle avec des enjeux importants dans tous les domaines : artistiques, économiques, sociétaux et territoriaux.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme FAUVEL.** - Excusez-moi, je trouve un peu réducteur de ne laisser que le street-art à la ville de Bagneux. Je ne peux pas m'empêcher d'intervenir. Peut-être considérez-vous que les arts du geste, le théâtre Victor Hugo, que ce que font le PPCM et la Maison des arts, que Cité-mômes, la fête des vendanges n'existent pas. Je me permets de vous rappeler que le rayonnement de la ville de Bagneux au niveau culturel sur un certain nombre d'aspects n'est plus à décrire et que notamment le PPCM est très connu et reconnu à l'extérieur de notre ville.

**Mme le MAIRE.** - Je pense que tout le monde est favorable à cette exposition.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

Un beau travail est mené sur la ville par ces deux personnes en enquête de terrain depuis deux ans. Il y aura d'autres étapes. C'est très intéressant.

## AMÉNAGEMENT URBAIN

### **19 - OUVERTURES DOMINICALES**

#### **AVIS CONSULTATIF DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'OUVERTURE DES COMMERCES DE DÉTAIL LES DIMANCHES AU COURS DE L'ANNÉE 2021 À BAGNEUX**

**M. KANDEL.** - Il s'agit de recueillir l'avis du Conseil municipal sur l'ouverture des commerces de détail les dimanches au cours de l'année 2021. Comme l'année dernière, il est proposé de maintenir 5 dimanches dérogatoires.

Vous avez la liste dans la délibération.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

**Mme FOCARD DE FONTEFIGUIERES.** - Bonsoir à tous. Afin de soutenir les commerçants qui, comme vous le savez, ont subi une crise économique due à la pandémie, nous souhaiterions que l'ouverture de leurs boutiques les dimanches soit mise en place avec une certaine souplesse, c'est-à-dire qu'ils aient un quota sans dates préétablies avec des plages horaires plus longues, de façon qu'ils puissent ouvrir en fonction de leurs besoins et de ne pas être pénalisés si des règles sanitaires les obligeant à fermer leurs commerces étaient de nouveau mises en place sur les dates qu'ils avaient prévues. Merci.

**M. KANDEL.** - Un arrêté doit être pris avec des dates précises pour les dimanches dérogatoires. C'est malheureusement la loi. En ce moment, le Préfet peut autoriser les commerces - il l'a d'ailleurs fait - à ouvrir le dimanche dans le cadre de la loi d'urgence et de la COVID.

**Mme le MAIRE.** - Sur novembre et décembre, la préfecture a accordé toutes les dérogations.

**M. ZANI.** - Merci Madame le Maire de me donner la parole pour la troisième fois sur 19 rapports débattus.

Cette mesure est un effet d'annonce au regard du contexte sanitaire actuel. À nos commerçants, cela leur fait une belle jambe de leur dire : vous pouvez ouvrir le dimanche, s'ils ne peuvent pas le faire le reste de l'année.

Ces prévisions d'ouverture le dimanche sont fortuites car elles ne tiennent pas compte des effets de la crise sanitaire à venir. On peut voter cette délibération à l'endroit des commerçants concernés, sous toutes réserves qui seraient liées à de nouvelles dispositions gouvernementales et pourquoi pas, pour ceux qui le souhaitent, une ouverture dominicale annuelle pour compenser les périodes de fermetures forcées qui leur sont imposées, quand cette crise sera derrière nous.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Je vous propose de passer au vote.

☞ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## **20 - ZAC ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO**

**TRANSFERT GRATUIT DE PARCELLES AU TITRE DES BIENS DE RETOUR DE LA ZAC ÉCOQUARTIER VICTOR-HUGO AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BAGNEUX AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ SADEV 94**

**Mme le MAIRE.** - Je propose de ne pas entrer dans les détails.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## **21 - ZAC ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO - ACQUISITION DE LA CRÈCHE GRAINE DE LUNE**

**AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER TOUT ACTE SE RAPPORTANT À L'ACQUISITION DE LA CRÈCHE COLLECTIVE GAINÉ DE LUNE, SITUÉE 4 RUE ASSIA-DJEBAR, AU TITRE DES BIENS DE RETOUR DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) ÉCOQUARTIER VICTOR-HUGO À BAGNEUX**

**Mme le MAIRE.** - Je propose de même pour la crèche Graine de lune.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **22 - FONCIER : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS**

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS RÉALISÉES PAR LA COMMUNE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPFIF) D'ÎLE-DE-FRANCE EN 2019.**

**Mme le MAIRE.** - Je suppose que cet état des lieux de ce qui a été fait ne prête pas à sujet.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **23 - PROJET URBAIN DE BAGNEUX**

**APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ÉCOLE DES INGÉNIEURS DE LA VILLE DE PARIS RELATIVE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE, AU CONSEIL ET À LA CESSION DE DROITS POUR LA PROGRAMMATION DU PROJET URBAIN DE BAGNEUX**

**Mme le MAIRE.** - Ils ont travaillé à hauteur de 4 500 € sur la commune en partenariat avec nous. C'est un soutien à cette école d'ingénieurs.

**M. MARTIN.** - Il y a un gros intérêt à travailler avec cette école d'ingénieurs, c'est une très bonne chose que de travailler avec des étudiants de ce niveau.

Nous validons cette convention. L'atelier de restitution de la commune de Bagneux s'est tenu le 4 décembre. Le travail est terminé. Nous n'avons eu aucun retour de cet atelier.

Il est compliqué de pouvoir voter cette résolution, sachant que nous n'avons pratiquement aucun élément de ce qui a été fait alors que l'on nous demande de voter une convention alors que le travail est terminé.

**Mme le MAIRE.** - Nous aurions effectivement dû passer la délibération un peu plus tôt. Mme Boudjenah a passé le dossier à tous les membres de la commission. Je ne sais plus qui siège pour vous. Si ce n'est pas le cas, nous vous le passerons.

Est-ce vous Monsieur Martin qui siégez à cette commission ?

**M. MARTIN.** - Non. Notre représentant à cette commission n'a pas été invité. Il y a une erreur dans le fichier.

**Mme le MAIRE.** - On m'indique qu'il a bien été invité.

**M. MARTIN.** - Il n'a jamais reçu la convocation.

**M. ZAMBETTI.** - Je n'ai jamais reçu de mail. D'ailleurs, j'ai envoyé un mail à votre secrétaire tout à l'heure.

**Mme le MAIRE.** - Il y a donc un problème de mail.

**M. ZAMBETTI.** - Si l'on ne reçoit pas d'invitation, on ne peut pas y aller. Rencontrer des petits confrères est intéressant surtout pour moi.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Nous vous ferons passer le dossier, le travail.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE LE "RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM ET LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX**

## SERVICES TECHNIQUES

### **24 - ENGAGEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

**AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE D'ENGAGER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION**

**Mme le MAIRE.** - A-t-on besoin d'y revenir ?... Vous avez tous les éléments. Le budget sera voté un peu plus tard. C'est pour pouvoir engager les investissements avant le vote du budget.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

### **25 - FOURNITURE DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION**

**APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 AU MARCHÉ N° 670901 CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ DALKIA FRANCE RELATIF À LA FOURNITURE DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE LE SIGNER**

**M. BENSOUSSAN.** - Brièvement, il s'agit ici de délibérer sur le marché de chauffage de ventilation et de climatisation. Il nous est demandé d'approuver l'avenant n° 3 au marché conclut entre la ville et la Société Dalkia. Il concerne l'extension du périmètre du marché avec l'ajout de l'école Niki de Saint Phalle, la crèche des Rosiers, le RAM Nord, 4 pavillons acquis par la ville, l'église Saint-Hermeland et un climatiseur de l'Hôtel de ville, soit la liste des nouveaux bâtiments communaux à ajouter dans la liste existante au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le montant à engager est de 15 009 € par an HT.

Merci d'autoriser Mme le Maire à signer cet avenant.

**Mme le MAIRE.** - Merci. Je suppose que cela ne fait pas débat.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **26 - TRAVAUX D'ENTRETIEN ET GROSSES RÉPARATIONS DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX - ANNÉES 2021 À 2024**

**AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHÉS CORRESPONDANTS (14 LOTS)**

**M. BENSOUSSAN.** - Il s'agit d'approuver la délibération relative au renouvellement des marchés de travaux d'entretiens et de grosses réparations dans les bâtiments communaux.

Les marchés ont été conclus pour des périodes d'un an renouvelable trois fois jusqu'au 31 décembre 2020.

Les services techniques ont souhaité ajouter un lot à ces marchés pour faire face au besoin de

démolition, de déconstruction et de désamiantage de biens.

Le total des marchés s'élève maintenant à 14 lots.

Est-il utile d'insister sur la nécessité de disposer de ces marchés pour maintenir un haut niveau de qualité de nos installations, de nos structures ? Le service public en a besoin.

Il vous est proposé d'autoriser Mme le Maire à signer ces 14 marchés sur 4 années sans montant maximum.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Il s'agit d'une délibération classique, je pense qu'il n'y a pas de souci.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **27 - RÉALISATION DE PRESTATIONS DE COORDINATION GÉNÉRALE AUTOUR DES QUARTIERS NORD DE BAGNEUX**

**APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES CONCLUE ENTRE LA COMMUNE, LA RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (RATP) ET LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS (SGP), ET D'UN AVENANT N° 1 À LA CONVENTION RELATIVE À LA RÉALISATION DE PRESTATIONS DE COORDINATION GÉNÉRALE AUTOUR DES QUARTIERS AU NORD DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE LES SIGNER**

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Tudér, à vous.

**M. TUDER.** - Merci Madame le Maire. Bonsoir à tous. La mission de coordination, d'ordonnancement, de pilotage et de coordination inter-chantiers plus connue sous l'acronyme OPC-IC a pour objectif entre autres de mieux coordonner les acteurs notamment ceux des chantiers des lignes 4 et 15 du métro et de répondre aux attentes d'information des riverains.

Pour maîtriser ces enjeux, la mission s'organise autour de deux lots : l'un concerne la coordination générale technique, le second les actions de communication.

Afin de financer l'investissement généré par ce marché, la ville, conjointement avec son aménageur, la SADEV 94, ainsi que la RATP, la Société du Grand Paris, a décidé la mise en place d'un groupement de commandes réglementé par une convention constitutive. Cette convention a été signée en décembre 2013 pour se terminer le 31 décembre de cette année.

Suite à la crise sanitaire que nous subissons actuellement, les calendriers de travaux en particulier ceux de la ligne 4 ont pris du retard.

Il apparaît donc nécessaire de prolonger d'un semestre la convention de participation, afin d'être en adéquation avec les marchés passés.

Il vous est donc proposé d'approuver les avenants cités en objet de la note et d'autoriser Mme le Maire à les signer.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

**M. ZANI.** - Une très courte question : cette délibération est-elle seulement sur la durée ou a-t-elle des conséquences financières ? L'augmenter de six mois, rien dans le rapport ne le dit.

**M. TUDER.** - Les conséquences financières, comme vous dites, ne sont pas très élevées si j'ose dire. Cette prolongation de 6 mois aura un coût de 15 325 € répartis à parts égales entre la ville et la SADEV 94.

**M. ZANI.** - Ce n'est pas mentionné dans le rapport de présentation.

**M. TUDER.** - C'est dans l'avenant.

**Mme le MAIRE.** - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme le MAIRE.** - Merci.

## **28 - CHARTE DE VÉGÉTALISATION CITOYENNE**

### **APPROBATION DE LA CHARTE DE VÉGÉTALISATION CITOYENNE, DANS LE CADRE DES PERMIS DE VÉGÉTALISER LES ESPACES PUBLICS**

**Mme le MAIRE.** - Madame Meker, je vous en prie.

**Mme MEKER.** - Merci Madame le Maire.

Après plusieurs démarches engagées dans la mandature précédente : les jardins partagés, la promotion d'agriculture urbaine via l'Agrocité, l'implantation de poulaillers et de composteurs citoyens dans l'espace public et de nombreuses initiatives citoyennes en faveur du développement durable et de la transition écologique - nous retrouvons aussi l'Agrocité comme une transition citoyenne - il nous est proposé d'approuver ce soir la charte de végétalisation citoyenne.

Elle sera le socle pour permettre à toutes les personnes vivant ou travaillant à Bagneux de participer au fleurissement des rues, au verdissement de l'espace public et au soutien de la biodiversité qui est devenue une nécessité.

Un des objectifs de cette charte est de débitumer certains espaces pour remplacer les goudrons par des plantations en pleine terre et ainsi promouvoir des îlots de fraîcheur.

Nous avons fait apparaître dans cette charte ce que nous souhaitons pour la transition écologique, c'est-à-dire la présence, dans l'espace public, de jardinages écologiques et vertueux sans pesticide, sans gaspillage d'eau, sans machines ou outils à moteur, des choix de végétaux adaptés, des végétaux adaptés au climat, résistants et économes en eau surtout sur l'espace public, il n'est pas simple de venir arroser.

Toutes les villes qui ont mis en expérience ce type de végétalisation citoyenne le savent, résistants et économes en eau, avec une origine francilienne pour nous, non urticantes, non allergènes pour éviter les nuisances pour les passants, un espace public donc partagé.

C'est écrit clairement, les installations et les plantations du permis ne doivent gêner en aucune manière les autres usagers et usagères de l'espace public.

Mais aussi dans cette charte, vous verrez apparaître les éléments nécessaires au respect de cette charte. D'ailleurs, cette charte, que vous avez aussi dans la délibération, est accompagnée par une autorisation d'occupation du domaine public qui est en fait le permis de végétaliser officiel remis aux citoyens avec un schéma d'instruction et une demande de permis de végétaliser.

La responsabilité et l'abrogation du permis seront dans cette charte pour veiller à ce que les espaces soient bien entretenus par les personnes qui s'y engagent, engagement d'un an renouvelable 5 ans,



5 fois donc, et limité à 6 ans, une communication visible sur le lieu végétalisé pour que ces espaces végétalisés soient respectés et que les habitants qui le souhaitent sachent que ce dispositif existe, une sorte de publicité.

Pour que le permis de végétaliser puisse être lancé en début d'année prochaine, je vous propose d'approuver cette charte que nous pourrions ajuster par la suite pour l'améliorer autant que de besoin en fonction des retours d'expérience. Il y a toujours cette idée d'avancer en marchant, car c'est très important. Nous avons eu une belle évaluation : on a évalué le temps d'occupation des employés municipaux sur ce sujet.

Autre information, il y aura bientôt des affiches pour informer les citoyens de la mise en place de cette charte. Chaque demande d'instruction de permis sera accompagnée. Nous aurons un document d'aide pour comprendre le processus très simple qui permettra de végétaliser jusqu'à la signature du permis.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il des interventions ?

**M. ROUSSEAU.** - Merci Madame le Maire.

Un doux rêve à Bagneux. En préalable, nous aimerions voir des actions pour l'entretien de la voie publique, de sa propreté. En clair : déjà ne plus voir de déchets au pied des arbres ou sur les trottoirs. Je suis peut-être pessimiste mais la végétalisation ne va pas faire la propreté ; si c'était le cas, nous en serions évidemment très heureux.

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme MEKER.** - Un point, j'ai été très vite. Le regard attentif de beaucoup de citoyens à l'espace public est forcément un élément d'amélioration de la propreté.

Quand on s'aperçoit que les espaces publics sont des espaces en commun, que l'on y participe, que ce ne sont pas les espaces des autres qui peuvent salir, etc. que l'on est plus engagé sur cet espace, la plupart des personnes s'approprient petit à petit l'espace en passant, en rentrant du métro, etc. Il y aura toujours des irréductibles qui jetteront quelque chose par terre. L'en dehors devient un peu un lieu commun, partagé par tous, ce qui est très important. Cela passe par ce type d'opération. On peut au moins le tenter.

**M. CHASSAT.** - Je vais faire une intervention au nom du groupe communistes et citoyens.

Chers collègues, dans la continuité de notre politique menée en faveur du développement durable, cette charte apparaît comme un élément de sensibilisation des bonnes pratiques, mais aussi comme une manière de permettre aux habitants d'agir concrètement pour la nature en ville.

Cette charte sera le socle du permis de végétaliser, lancé dans le courant de l'année prochaine et qui est également un engagement de notre mandat.

Cette charte garantit que celle ou celui qui souhaitera mener un projet de végétalisation le fera en accord avec les principes que nous portons à travers ce dispositif.

Ces principes que nous portons sont notamment de répondre à un enjeu de lutte contre les îlots de chaleur, de soutien de la biodiversité, de réappropriation de l'espace public par les habitants et aussi de respect de cet espace public.

C'est ainsi que tout Balnéolais pourra demander de végétaliser un espace ne lui appartenant pas au bénéfice de l'intérêt général.

Le jardinage devra se faire de la manière respectueuse de l'environnement sans produits pesticides ni chimiques.

Ce futur permis de végétaliser devra aussi contribuer à améliorer la qualité de vie des habitants, c'est donc très bien d'interdire l'usage d'engins mécaniques potentiellement bruyants ou dangereux. Il y aura aussi un enjeu de respect du travail des jardiniers des espaces verts et des plantations préexistantes, mais aussi de plantations de végétaux adaptés à l'espace disponible et au climat local.

Cette charte s'intègre donc à la dynamique en cours sur la ville en matière de développement durable et de soutien à la nature en ville.

C'est pourquoi notre groupe votera pour l'approbation de cette charte.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Monsieur ZAMBETTI, on essaie de faire un par groupe si vous le voulez bien ?

**M. ZAMBETTI.** - Je vais être rapide, ne vous inquiétez pas.

Merci Madame le Maire.

Vous parlez de retirer de l'enrobé sur les trottoirs, c'est très bien, mais pourquoi la ville laisse faire les travaux tels qu'ils sont avenue Albert Petit où nous avons des surfaces gigantesques d'enrobés, à Henri Ravera, rue froide ? Pourquoi tous ces travaux ? Ne peut-on pas faire auparavant de petite étude et ne pas mettre d'enrobé ?...

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Nous passons au vote.

**☞ VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

## **29 - ENTRETIEN, MAINTENANCE ET RÉALISATION DES TRAVAUX NEUFS SUR LES RÉSEAUX D'ARROSAGE AUTOMATIQUE**

### **APPROBATION DES ACCORD-CADRES D'ENTRETIEN, MAINTENANCE ET RÉALISATION DES TRAVAUX NEUFS SUR LES RÉSEAUX D'ARROSAGE AUTOMATIQUE**

**M. DURU.** - Il s'agit d'un marché d'accord-cadre qui a été lancé et auquel ont répondu les entreprises. On vous demande d'accepter la délibération de la commission d'appel d'offres qui a choisi une entreprise pour réaliser ces travaux qui est l'entreprise N2B Arrosage qui était déjà en charge de ce service même si l'on essaie de réduire au maximum les consommations d'eau sur la ville.

**M. ZAMBETTI.** - Je voudrais intervenir sur ce poste que notre cher collègue a énuméré.

Avec plus de 3 milliards de personnes qui vivent dans des régions de pénurie d'eau, la ville doit arrêter de gaspiller l'eau que l'on voit se déverser dans les égouts.

Un gaspillage provoqué par l'arrosage automatique qui fonctionne même par temps de pluie, surtout dans le centre de la ville et cela depuis des années.

Nous espérons que la ville a prévu un réglage efficace pour ne plus gaspiller l'eau et des capteurs de pluie sur l'ensemble du réseau d'arrosage.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Nous avons prévu tout cela.

Nous passons au vote.

Non, Monsieur Zani, je propose d'arrêter.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**30 - ABATTAGE, DESSOUCHAGE, ÉLAGAGE D'ARBRES, ENTRETIEN FORESTIER ET DÉFRICHAGE PAR L'ÉCO-PÂTURAGE SUR DIVERS SITES APPARTENANT À LA COMMUNE DE BAGNEUX**

**APPROBATION DU MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICES "ABATTAGE, DESSOUCHAGE, ÉLAGAGE D'ARBRES, ENTRETIEN FORESTIER ET DÉFRICHAGE PAR L'ÉCO-PÂTURAGE SUR DIVERS SITES APPARTENANT À LA COMMUNE DE BAGNEUX" À PASSER AVEC LA SOCIÉTÉ SAS TERIDEAL L'EDEN VERT. ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE LE SIGNER**

**M. DURU.** - Un appel d'offres a été lancé dans la continuité de l'entretien réalisé sur la ville sur les arbres, l'élagage et le dessouchage car ce sont de gros travaux que les équipes de la ville ne peuvent pas assumer et dans la démarche d'avoir un éco-pâturage pour gérer les friches comme c'est déjà le cas sur la ville. Nous avons relancé cet appel d'offres, vu que cela a plutôt bien fonctionné. TERIDEAL a remporté ce marché. Nous proposons que Mme la Maire signe cet accord-cadre.

**M. ZAMBETTI.** - J'entends parler de friches. Je suppose que vous parlez de celle qui se trouve à la Lisette. Je dis tout cela de mémoire. Je pense que vous connaissez cette friche qui va de la rue de la Fontaine...

**Mme le MAIRE.** - Je connais cela très bien, Monsieur ZAMBETTI.

**M. ZAMBETTI.** - Vous avez donc pu constater que cette friche est remplie de détritus, de vélos cassés, de matelas. Il y a aussi un sans-logis, très sympathique au demeurant, on peut discuter avec lui sans problème. Que fait la ville ?... Ceci dure depuis des années et des années.

**Mme le MAIRE.** – Monsieur Zani, à vous.

**M. ZANI.** - Je n'interviendrai pas sur celle-ci. Je devais intervenir sur la 29, mais c'est trop tard.

**Mme le MAIRE.** – Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

**31 - SIFUREP (SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE POUR LA RÉGION PARISIENNE)**

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE POUR LA RÉGION PARISIENNE (SIFUREP) POUR L'ANNÉE 2019**

**Mme le MAIRE.** - Nous prenons acte de ce rapport. Je suppose qu'il n'y a pas de souci.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>TARIFS</b>
---------------

**32 - ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX****APPROBATION DE LA REVALORISATION DES TARIFS DES SALLES MUNICIPALES À COMPTER DU 1ER JANVIER 2021**

**Mme le MAIRE.** - Cette revalorisation est de 2 %.

**Mme FOCARD DE FONTEFIGUIERES.** - Quelques remarques concernant les salles : nous avons constaté que les salles Gabriel Péri et Foyer Coudon sont louées plus cher aux particuliers qu'aux organismes et entreprises de Bagneux. Pourquoi cet écart si importants : 107 € ?

Deuxièmement, nous n'avons pas vu de tarif pour les personnes et entreprises extérieures à Bagneux concernant ces deux salles. Nous sommes d'ailleurs heureux d'apprendre que les entreprises balnéolaises puissent louer une salle municipale car, personnellement, j'ai demandé s'il était possible que je loue une salle pour mon entreprise et, à ce jour, je n'ai pas eu de réponse.

Nous aimerions également avoir une situation des recettes perçues au titre des locations de salle ainsi qu'une répartition de chaque loueur particulier, entreprise et association ainsi que le nombre de jours loués.

Merci.

**M. LE THOMAS.** - Les deux salles que vous avez citées sont exclusivement réservées aux Balnéolais, donc aux particuliers et, ce, pour les week-ends soit une journée par week-end, ce qui explique le prix. Ce tarif n'est pas nouveau, il est reconduit tous les ans avec l'augmentation ad hoc.

Les salles louées aux entreprises sont toutes celles citées dans la note et non pas ces deux-là puisque celles-ci sont, le restant du temps, prêtées aux associations et louées aux Balnéolais en week-end.

Toutes les autres salles sont mises à la disposition en fonction des disponibilités, elles sont prêtées aux associations qui en font la demande mais elles sont aussi mises à disposition moyennant finances pour des heures qui n'ont rien à voir avec une journée. C'est surtout en soirée qu'elles sont demandées pour les syndic essentiellement puisque ce sont eux qui nous sollicitent.

J'ai appris que vous aviez fait une demande qui n'a pas été suivie d'effet, je le regrette. J'essaierai d'en savoir davantage au niveau du service.

On aurait pu tout à fait vous proposer une salle parmi les autres au tarif indiqué, moins onéreuse en apparence pour les particuliers, mais seulement en apparence, car ramené aux heures d'emprunt, c'est sans commune mesure. Pour faire une comparaison, il faut mettre en rapport le nombre d'heures utilisées par ces entités différentes. Le tarif de la location d'une salle pour les entreprises est bien supérieur à celui pour les particuliers. Un particulier la loue 300 € la journée tandis qu'une entreprise la loue 200 € mais souvent pour une heure de concertation voire deux, comme à un syndic.

**Mme le MAIRE.** - Pour les salles Gabriel Péri et Foyer Coudon, nous sommes sur des amplitudes de 8 heures à 20 heures. Ceci explique le tarif différent d'une réservation pour du 18 - 20 heures ou du 20 - 22 heures.

**M. MARTIN.** - Il faut revoir la résolution car il est clairement écrit que les tarifs de location des organismes et des entreprises de Bagneux comprennent les salles Gabriel Péri et Gabriel Cosson. Ces deux salles sont bien intégrées dans celles proposées aux entreprises.

**Mme le MAIRE.** - D'accord, nous reverrons la délibération, s'il faut faire une modification, nous l'apporterons la prochaine fois.

**M. MARTIN.** - Cette résolution n'est pas claire. Pourrions-nous avoir le détail des réservations de ces salles en fonction des différents cas ? Votre argument selon lequel les entreprises peuvent l'utiliser 2 heures tout en ayant la possibilité d'y rester 4 heures... Payeront-elles plus ? Il est intéressant d'avoir le document officiel pour la réservation de ces salles.

**Mme le MAIRE.** - Madame VÉRON, nous regarderons quelles précisions apporter à la délibération.

Vous demandez des points plus précis, nous développerons.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX**

### **33 - CIMETIÈRE COMMUNAL**

#### **REVALORISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS ET DES TAXES FUNÉRAIRES À COMPTER DU 1ER JANVIER 2021**

**Mme le MAIRE.** - Je pense qu'il n'y a pas de débat.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **REVALORISATION DES TARIFS DES PRESTATIONS NÉCESSAIRES AUX OBSÈQUES, INHUMATIONS ET EXHUMATIONS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2021**

**Mme le MAIRE.** - Pas de débat je suppose.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **ÉDUCATION**

#### **35 - PLAN VACANCES APPRENANTES DE L'ÉTAT - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT ÉTÉ 2020**

#### **APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE (DDCS) RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE AUX ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) POUR L'ANNÉE 2020 ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE LA SIGNER**

**Mme BIDAULT.** - Bonsoir Madame le Maire.

Chers collègues, lors du dernier Conseil municipal, j'ai eu l'occasion de vous présenter une délibération portant sur la subvention de l'État des séjours d'été dans le cadre du plan vacances apprenantes.

Aujourd'hui, je vous présente une délibération similaire pourtant sur l'aide exceptionnelle de l'État pour les accueils de loisirs sans hébergement.

Après plusieurs semaines d'un confinement particulièrement difficile au printemps, notre objectif était double : d'une part, permettre aux enfants de s'aérer et se détendre grâce à de nombreuses

activités de loisirs et, d'autre part, leur offrir un lieu de resocialisation qui répondait aux différents besoins des enfants et qui permettaient d'aborder la rentrée dans les meilleures conditions.

L'offre de nos accueils de loisirs répondait au critère permettant de percevoir une subvention exceptionnelle de l'État d'un montant de 80 460 €. Il vous est donc demandé d'accepter une subvention exceptionnelle de l'État, d'approuver la convention entre la commune et la Direction départementale de la cohésion sociale relative à cette aide et d'autoriser Mme la Maire à signer cette convention.

**Mme le MAIRE.** - Merci beaucoup.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **36 - INSTAURATION DES CLASSES DE VILLE**

#### **APPROBATION DE LA CRÉATION DES CLASSES DE VILLE, EN LIEU ET PLACE DE CLASSES DE DÉCOUVERTE, ET DE LEUR GRATUITÉ**

**Mme BIDAULT.** - Chaque année, la ville a à cœur de proposer à l'ensemble des classes de CE2 un départ en classe de découverte. Ce dispositif mis en place en collaboration étroite entre la ville, les enseignants de l'éducation nationale et notre partenaire VVL permet à l'ensemble d'une classe d'âge de bénéficier d'un voyage éducatif dans une région française.

L'an dernier, en raison du contexte sanitaire, seules deux classes ont pu effectivement partir. Pour ne pas pénaliser les élèves, nous avons proposé aux enseignants de reporter les départs à l'automne.

Cependant, l'Éducation nationale n'autorise pas pour le moment les séjours avec nuitées.

Dès lors, nous avons décidé de proposer d'adapter les séjours en classe de ville avec pour principe d'aller découvrir les richesses à proximité.

Avec VVL, nous avons pu faire une proposition aux enseignants. Il s'agit d'organiser 4 journées de sortie avec des ateliers en présence d'intervenants et d'un accompagnateur spécifique plus l'enseignant.

Le montant par l'élève payé par la ville s'élève à 255 à 215 €.

Comme nous vous l'exposons dans le rapport de présentation, nous avons envisagé différentes manières de faire participer financièrement les parents. Cependant, aucun scénario envisagé n'étant satisfaisant, il nous semble opportun de privilégier la gratuité pour ces classes de ville.

Il vous est donc demandé de valider l'adaptation des classes de découverte en classe de ville et de valider la gratuité du dispositif pour les familles.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Monsieur Rousseau, je vous en prie.

**M. ROUSSEAU.** - Madame le Maire merci. Il y aura accord sur la création des classes de ville suite à l'annulation des classes découvertes. C'est bien dans l'intérêt des enfants de CE2 pour les deux exercices 2019-2020, 2020-2021, mais nous sommes vigilants sur les aspects d'organisation.

On sait que ce n'est pas évident. Vous avez déjà proposé des thèmes très intéressants sur le cinéma, le médiéval, le développement durable, le musée, les monuments de Paris, etc.

Nous aimerions avoir des éléments sur les modalités d'organisation et ce qui sera fait. Il serait intéressant que nous soyons informés en retour des actions parce que c'est tout de même nouveau. Il est très bien d'avoir tenté une action. Là, nous n'avons pas le choix, nous ne pouvons pas faire de classes découvertes. Malgré tout, nous souhaitons avoir des précisions sur l'organisation, un retour.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Nous vous enverrons le programme de ce qui a été proposé.

Nous passer au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **37 - SUPPRESSION DE L'ACOMPTE POUR LES SÉJOURS DE VACANCES DE L'HIVER 2021**

**APPROBATION DU PRINCIPE DE SUPPRESSION DE L'ACOMPTE POUR LES SÉJOURS DE VACANCES DE L'HIVER 2021**

**Mme BIDAULT.** - Comme vous le savez, la ville est engagée dans la défense du droit aux vacances pour tous et toutes en proposant notamment une offre de séjours dont la tarification est calculée en fonction du quotient.

Cependant, les incertitudes persistantes liées à la crise sanitaire impliquent à nouveau de potentiels risques d'annulation.

Facturer des acomptes pourrait donc induire pour les familles un engagement financier potentiellement inutile dans une période où de nombreuses familles sont financièrement précarisées.

Nous vous proposons donc de supprimer l'acompte pour les séjours de l'hiver 2021.

**Mme le MAIRE.** - Pour les centres de vacances d'hiver, nous proposons de ne pas demander d'acompte aux familles. Si nous sommes obligés de tout annuler, cela fait de la gestion pour rien.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## JEUNESSE

### **38 - PROLONGATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)**

**APPROBATION D'UN AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT CONCLUE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DES HAUTS-DE-SEINE, RELATIVE AU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS) ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE LE SIGNER**

**Mme MOUTAOUKIL.** - Il s'agit, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques en direction de la jeunesse, du dispositif d'accompagnement à la scolarité en partenariat avec la CAF des Hauts-de-Seine qui permet d'accompagner les jeunes au travers de leur parcours scolaire.

La ville de Bagneux, par le biais de notre service de la jeunesse, accompagne, avec des ateliers d'aide à la scolarité, 80 jeunes les mardis et jeudis de 17 à 19 heures à l'espace Marc Langevin et à la Maison citoyenne.

Ces ateliers visent, par des stratégies diversifiées, aux objectifs suivants : on aide les jeunes en

utilisant notamment les technologies de l'information et de la communication afin qu'ils acquièrent des méthodes, des approches des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir, d'élargir leur centre d'intérêt, pourvoir leurs apprentissages à la citoyenneté, valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes et enfin d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

La convention avec la CAF des Hauts-de-Seine définit les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service contrat local d'accompagnement à la scolarité. En contrepartie de cette aide financière allouée par la CAF, Bagneux s'engage à respecter une éthique fondée sur une ouverture à tous les publics et sur un principe affirmé de neutralité à la fois politique, philosophique, syndical et professionnel. En ce sens, Bagneux s'engage à respecter également la charte de la laïcité de la branche famille de la CAF adoptée le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Il vous est donc proposé, Mesdames et Messieurs, d'approuver l'avenant de prolongation à la convention d'objectifs et de financement passée avec la CAF des Hauts-de-Seine relative au contrat local d'accompagnement à la scolarité, dit CLAS, soit jusqu'au 30 juin 2021 et d'autoriser Mme le Maire à le signer ainsi que tout document y affaissant.

**Mme le MAIRE.** - On prolonge jusqu'au 30 juin 2021 une délibération sur laquelle nous nous étions déjà prononcés.

Nous passons au vote.

**☞ VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme le MAIRE.** - Les deux délibérations suivantes concernent les jeunes majeurs et les jeunes diplômés.

### **39 - DISPOSITIF JEUNES MAJEURS/JEUNES DIPLÔMÉS**

#### **ATTRIBUTION DE CHÈQUES CADEAUX AUX JEUNES BALNÉOLAIS MAJEURS ET/OU DIPLÔMÉS**

**Mme MOUTAOUKIL.** - Il s'agit du dispositif municipal jeunes majeurs/jeunes diplômés qui permet de valoriser les jeunes Balnéolais et Balnéolaises au travers de leur parcours scolaire, mais également de marquer de manière significative l'accès à l'âge de la majorité.

C'est une délibération que nous passons chaque année depuis quelques années.

Nous organisons également une soirée pour célébrer ce passage à l'âge adulte pour les majeurs et célébrer les nouveaux diplômés. La ville propose d'offrir à ces jeunes un ou deux chèques cadeaux en fonction de leur situation, soit un pour leur diplôme et un pour leur majorité, d'une valeur de 30 € chacun. Ils peuvent éventuellement recevoir deux chèques cadeaux.

La somme de 15 000 € a été inscrite au BP de l'exercice 2020 pour financer ce dispositif. Vous avez la liste des diplômés éligibles pour recevoir ce chèque-cadeau.

Il vous est proposé d'accepter l'idée d'attribuer un chèque-cadeau d'une valeur de 30 € aux jeunes ayant atteint leur majorité au plus tard le 31 décembre de l'année de l'exercice en cours et aux jeunes diplômés de l'année scolaire effective au 31 décembre de l'année de l'exercice budgétaire en cours.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Merci.



Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**40 - GESTION DES CHÈQUES CADEAUX POUR LES JEUNES MAJEURS ET JEUNES DIPLÔMÉS DE LA VILLE DE BAGNEUX**

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ UP POUR L'ÉMISSION, LA LIVRAISON ET LE SUIVI DE GESTION DES CHÈQUES-CADEAUX POUR LES JEUNES MAJEURS ET JEUNES DIPLÔMÉS DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER**

**Mme MOUTAOUKIL.** - Cette convention nous permet de remettre des chèques cadeaux à ces jeunes puisque la crise sanitaire nous empêche de les rencontrer. Habituellement, cette remise a lieu lors de la soirée jeunes majeurs/jeunes diplômés. En raison de la crise sanitaire, cette soirée ne se tiendra pas.

Nous faisons appel à la Société UP qui est dépositaire des chèques cadeau CADHOC. Elle propose une solution dématérialisée intitulée C'Kdo qui permet de délivrer un bon cadeau dématérialisé aux bénéficiaires du dispositif.

La Société va adresser à ces bénéficiaires désignés par la commune un courriel contenant l'identifiant et le code secret pour leur permettre d'activer leur bon cadeau.

La commune doit donc déléguer sa compétence à la Société via une convention de mandat.

Il vous est proposé d'approuver la convention de mandat ci-jointe entre la ville et la Société UP pour l'émission, la livraison et le suivi de gestion des chèques cadeau pour les jeunes majeurs et les jeunes diplômés, d'autoriser Mme le Maire de signer tout document y afférant et de dire que la dépense sera inscrite au chapitre 011 nature 60 42 de l'exercice en cours.

**Mme le MAIRE.** - Merci. Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CULTURE**

**41 - AVENANT N° 15 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE**

**APPROBATION DE L'AVENANT N° 15 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE (PPCM) ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE LE SIGNER**

**Mme le MAIRE.** - Élisabeth Fauvel, je vous en prie.

**Mme FAUVEL.** - Merci Madame le Maire.

Chers collègues, la délibération que je vous présente ce soir vise à soutenir un équipement culturel structurant sur notre ville, le PPCM, en augmentant sa subvention pour l'année 2021 à hauteur de 40 000 €.

Vous le savez, depuis le mois de mars, une partie très importante du secteur culturel est à l'arrêt : fermeture des salles de spectacle, des théâtres, annulation des festivals, etc.

Ce sont des milliers de professionnels qui sont extrêmement fragilisés et qui ne voient pas le bout

du tunnel.

Aujourd'hui, des rassemblements importants se sont tenus à la Bastille et dans de nombreuses villes en France afin de sauver la culture et de demander la réouverture des lieux culturels.

Le monde de la culture traverse une année noire et a besoin de la mobilisation de tous les pouvoirs publics. Nous le disons souvent à Bagnaux la culture est un enjeu de société et représente un outil d'émancipation majeure. C'est aussi un lien tissé entre les humains un vecteur du vivre ensemble.

Le risque est grand que 2021 soit l'année de mise à mort de nombreuses compagnies et structures associatives qui, de par leur fonctionnement ne pourront pas se sortir de ce marasme.

Le risque est grand que ne perdurent en France que les grandes institutions publiques nationales et qu'à côté, cela ne soit que désert culturel.

Pour sortir de cette crise, il faudra que le Gouvernement entende la demande et accompagne le secteur culturel, entende les rêves et l'utopie que porte la culture dont une Société ne peut, au risque de se perdre, faire l'économie.

À notre échelle, convaincus que la culture doit avoir sa place dans la cité et encore plus lorsque nous traversons des crises comme celle que nous vivons, nous tenons aussi à apporter notre soutien aux acteurs culturels.

C'est ce que nous avons fait lors du premier confinement avec les musiques aux fenêtres. C'est ce que nous avons fait ce week-end en offrant aux Balnéolais la découverte de la marionnette géante Céleste. C'est ce que nous vous proposons de faire ce soir en soutenant le PPCM.

Secteur fragile, le cirque est un art fédérateur qui va à la rencontre des populations qui participent de l'attractivité des territoires.

Le cirque, dont les artistes se produisent aussi bien dans les salles, sous les toiles d'un chapiteau ou dans l'espace public, est un art populaire par essence. Et à Bagnaux, l'art pour tous, l'art populaire, celui qui brise les frontières invisibles et pourtant bien solides entre les populations, plus que de le soutenir, nous le revendiquons.

Le PPCM est, depuis 25 ans, un acteur culturel incontournable à Bagnaux avec une offre variée, attractive et grand public. L'équipe du PPCM est parvenue à tisser des liens réguliers avec les enfants et habitants du quartier et de la ville. Il rayonne aujourd'hui bien au-delà.

Je ne vais pas ce soir paraphraser ce qui est indiqué dans la délibération que vous avez, je ne vais pas développer l'ensemble des activités du PPCM, l'ensemble de ses partenariats et de nombreux bénéficiaires, peu importe les âges.

Bien qu'en plein développement et comme de nombreuses structures culturelles relevant du domaine de l'économie sociale et solidaire, le PPCM reste une structure financièrement fragile car à recettes incertaines.

Consciente de cela, l'équipe mène pour cela de nombreuses démarches pour obtenir de nouveaux financements plus pérennes, sécuriser son projet et obtenir une reconnaissance légitime de la part de l'ensemble des pouvoirs publics, mais la crise du Covid n'aura pas épargné le PPCM qui se trouve actuellement en difficulté. Conséquence : des annulations de cours, des stages de printemps, des réductions des jauges, des annulations d'actions culturelles et pédagogiques, des spectacles, etc.

Entre les économies des charges et les baisses de recettes, le différentiel manquant est estimé à un

peu plus de 120 000 €. Malgré l'aide au chômage partiel, l'annulation de deux mois de charges patronales et le prêt garanti par l'État qui lui a permis de payer à 100 % les salaires, mais qu'il lui faudra rembourser, le PPCM est fragilisé par la baisse en recettes propres, d'où cette proposition de verser cette année 40 000 € en complément de la subvention annuelle de 120 000 € à laquelle s'ajoutent les 55 000 € de reversement de l'enveloppe d'actions culturelles, du contrat de développement du département, les 15 000 € de reversement de l'enveloppe d'actions politiques de la ville dédiée et de la mise à disposition du bâtiment et de la prise en charge des fluides.

Chers collègues, parce que la culture, c'est essentiel, pour que le PPCM continue à développer son action en direction des jeunes et moins jeunes de la commune et d'ailleurs à rayonner et faire rayonner Bagneux au-delà de nos frontières pour soutenir la création et l'art circassien dans cette trouble période, je vous invite à voter cette délibération.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il des interventions ?

**M. ROUSSEAU.** - Merci Madame le Maire. Je vais commencer par annoncer la couleur : nous voterons cette délibération. C'est évidemment un équipement de lien social pour notre ville, mais c'est bien la conjoncture économique et sociale qui est difficile en ce moment, nous en sommes tous bien conscients. Cela a mis cet établissement en difficultés financières. Notre point de vigilance est le suivant : notre ville a un budget, a aussi d'autres associations à gérer. Cet organisme sollicite 40 000 € de plus. Vu son rayonnement et ses activités qui viennent d'être rappelées, il s'agit d'aller chercher à l'extérieur d'autres aides - nous ne doutons pas que ce soit fait - pour faire en sorte que la charge ne soit pas que sur la ville qui met déjà à disposition un bâtiment et, sous différentes formes, 308 000 €.

Toutefois, au vu du contexte, nous voterons pour.

**Mme le MAIRE.** - Merci. Monsieur Zani, je vous en prie.

**M. ZANI.** - Merci Madame le Maire. Je ne vais pas faire dans l'émotion. Tous les secteurs d'activité sont touchés par la crise sanitaire, à part peut-être les laboratoires, les fabricants de masques et quelques autres, tout le monde est touché.

Je voulais revenir sur l'avenant concernant le PPCM pour vous dire qu'en page 1, je note un petit lapsus révélateur : l'adjectif indéfini « toute » est remplacé involontairement par le mot « doute ».

En effet, c'est si bien dit que l'on peut douter de la pertinence de cette subvention exceptionnelle de 40 000 €, soit près de 20 % de la subvention initiale de 2020, sans compter les apports en nature.

Pour rappel, le PPCM, sur un seul exercice, comptabilise 10 000 spectateurs, 5 000 bénéficiaires, des activités artistiques et pédagogiques régulières soumises à cotisations représentant une recette financière non-négligeable inconnue des membres du Conseil municipal pour, à mon sens, se prononcer en connaissance de cause.

Vous mentionnez dans votre rapport de présentation les mérites du PPCM par ces écrits que je cite : « la connivence entre arts du risque et arts vivants » fin de citation. En citant quelques exemples allant du hip-hop aux mouvements de migration, je dirai que vous en avez certainement oublié d'autres. C'est cet oubli qui me dicte de voter contre.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Mme Canal a demandé la parole.

**Mme B. CANAL.** - Merci Madame le Maire. Je vais abonder dans le sens de ma collègue Élisabeth.

Je comprends les préoccupations et remarques qui ont été faites à certains égards par certains représentants de l'opposition, mais au-delà de la dimension culturelle présentée par Élisabeth, un autre aspect ne me paraît pas négligeable. Il est vrai que beaucoup de personnes, beaucoup d'entreprises ont été touchées par cette pandémie que nous traversons à laquelle nous sommes confrontés. Je crois que, pour le PPCM, il y a une autre dimension : durant cette même période, les cas de personnes atteintes de troubles psychiques et autres liés au confinement, etc. ont beaucoup augmenté. Les gens sont intervenus à de nombreuses reprises durant l'été sur la ville. Cette dimension est culturelle, mais cela a montré que cet équipement peut avoir un aspect autre, d'assistance psychologique. Le fait de pouvoir se détendre, faire autre chose, s'évader comme on dit parfois dans la littérature, est tout de même important. C'est pour cela que nous voterons cette délibération.

Merci.

**M. BENSOUSSAN.** - Pour le groupe communistes et citoyens, au moment où le pays est toujours confronté à l'épidémie Covid-19 avec des mesures de confinement, puis de couvre-feu, le monde de la culture est très durement touché par l'absence de représentations.

Malgré cela, le PPCM, comme beaucoup d'autres structures, continue de travailler, de préparer sa réouverture, mais aussi continue d'accueillir notamment les scolaires depuis la rentrée de septembre, au moment où ce monde de la culture était dans la rue cet après-midi à la Bastille pour démontrer l'aberration de la non-réouverture des salles, alors que la salle des ventes de Drouot accueille de nouveaux acheteurs bien assis comme dans une salle de spectacle. Mais où est l'exceptionnel potentiel de la culture française ? La culture est le levier principal avec l'éducation pour sortir, élever l'humain aider nos concitoyens en difficulté par le divertissement, la réflexion, l'accroissement des connaissances et la confrontation avec le monde.

L'éducation tout court et l'éducation à la culture aident et aideront nos concitoyens à s'ouvrir aux autres.

Le PPCM est un équipement d'exception, nous avons cette chance. Cette structure vit aussi à travers ses salariés et ses permanents et la qualité des prestations est au rendez-vous.

Il s'agit ici de soutenir, d'entretenir ce lieu en aidant le PPCM a passé ce cap difficile. C'est une nécessité de le pérenniser.

Les subventions du PPMC permettent le montage des projets et le fonctionnement du lieu. La culture est en danger. Notre rôle est d'aider à minimiser ces risques et quand la culture disparaît, on sait tous où cela mène.

Je vous invite à voter pour cette délibération.

**M. HOUSNI.** - Notre groupe votera cette délibération. Il est totalement solidaire avec le monde de la culture qui subit une crise majeure.

J'ai une question simple. Dans le projet de la délibération, il est marqué : "probablement, les activités de Noël ou les stages de Noël seront annulés". Avons-nous des informations concernant les stages de Noël ?

Merci.

**Mme le MAIRE.** - A priori, les stages de Noël pour les enfants devraient pouvoir avoir lieu car j'ai

compris que le nouveau décret autorise, sur le temps scolaire et périscolaire, l'accueil pour le sport et la culture. Je suis à peu près sûre de ce que je dis, nous le vérifierons.

**M. HOUSNI.** - Si vous me le permettez Madame le Maire, je souhaiterais faire une petite parenthèse hors sujet. Je m'en excuse auprès de l'ensemble de mes collègues. Si les stages ne sont pas ouverts - il faut garder à l'esprit que pas mal de familles ont fait ce choix - s'ils ne sont pas tenus, elles risquent de se trouver dans des situations compliquées du fait qu'elles n'auront pas les places dans les centres de loisirs.

**Mme le MAIRE.** - Nous le vérifierons, mais je suis à peu près sûre du maintien.

Je propose de passer au vote.

Je vais juste répondre à M. Rousseau sur la question d'autres recherches de financement. Le PPCM est un peu "le champion" d'aller chercher des subventions car il en a besoin pour vivre et passer chaque exercice budgétaire. Là, il a postulé à ce que l'on appelle une reconnaissance comme centre culturel de rencontre, une reconnaissance de l'État.

Le Directeur régional de l'action culturelle d'Île-de-France est venu en septembre pour apporter son soutien à cette demande de labellisation.

On espère et ils espèrent avoir bientôt la réponse, ce qui serait aussi un moyen de financement complémentaire pour notre centre des arts du cirque.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS CONTRAIRE = LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie beaucoup pour eux.

## RESTAURATION

### **42 - ENTENTE INTERCOMMUNALE ENTRE LES COMMUNES DE MALAKOFF ET BAGNEUX**

**APPROBATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LA CONFÉRENCE DES ÉLUS DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE DE RESTAURATION COLLECTIVE DU 9 OCTOBRE 2020 ENTRE LES COMMUNES DE MALAKOFF ET DE BAGNEUX**

**M. GUILLEMIN.** - Mes chers collègues, Madame la Maire, comme vous le savez, les repas servis dans nos écoles et portés au domicile des personnes âgées sont confectionnés en interne par la cuisine centrale. La cuisine centrale livre aussi les écoles de Malakoff.

Pour gérer l'exploitation de la cuisine centrale, nos deux communes sont liées par une entente intercommunale depuis 2016, qui est dirigée par une conférence d'élus : 3 de Bagneux, 3 de Malakoff.

La première conférence du mandat a pu se tenir fin octobre et nous souhaitons vous présenter le compte rendu.

Cette première réunion a permis de définir les modalités de travail, l'entente et les ambitions partagées pour le mandat.

L'un des objectifs poursuivis est l'amélioration de la qualité des repas. Pour cela, la cuisine centrale œuvre déjà à proposer de nouvelles recettes. Par exemple, depuis décembre, une dizaine de recettes

végétariennes alliant légumes, légumineuses ont été introduites au menu. Elles permettent l'éviction du végétarien industriel. Comme j'ai pu vous le dire lors du dernier Conseil municipal, nous travaillons également dans cette optique dans le cadre du renouvellement du marché d'approvisionnement pour introduire plus de produits issus de l'agriculture biologique circuit court, produits labellisés.

Il vous est donc demandé d'approuver les propositions émises par la conférence de l'entente intercommunale.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Vous avez eu une discussion en commission.

**M. ROUSSEAU.** - Oui. Vous faites bien de le dire, Madame le Maire. Je vais reprendre ma remarque de la commission. Nous nous abstenons sur ce point. Sur le thème de l'entente communale entre nos deux villes suite à la conférence du 9 octobre, cela montre qu'il n'y a pas une vision stratégique globale entre les deux municipalités. Si les stratégies devaient être différentes, il y a peut-être des risques que les process ne soient pas optimisés et avec des risques de surcoûts.

Nous attendons la production des travaux des prochaines conférences pour nous rassurer.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

## CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

### **43 - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE PLANIFICATION ET ÉDUCATION FAMILIALE (C.P.E.F.)**

**APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE (CPEF) ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE LA SIGNER**

**M. NDJEHOYA.** - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, il s'agit d'une convention qui fixe les conditions dans lesquelles le gestionnaire exerce les missions de planification et d'éducation familiale. Comme tous les ans, tous les élèves de troisième des collèges de Henri Barbusse, de Romain Rolland et de Julie Curie sont accueillis par l'équipe du CPF dans le but de faire la visite du CMS et de les familiariser avec les locaux.

À noter aussi que, du fait du contexte sanitaire, c'est le CPF qui se déplace dans les collèges et non les collégiens qui se déplacent.

Aujourd'hui, il y a lieu de signer cette convention de financement pour bénéficier de la subvention annuelle du Conseil départemental des Hauts-de-Seine pour l'exercice 2020 qui propose une contribution financière maximum de 15 908 €.

Chers collègues, il nous est proposé ici d'approuver cette convention 2020 à passer avec le Conseil

départemental et d'autoriser Mme la Maire à signer la convention.

**Mme le MAIRE.** - Merci. Nous votons la convention avec le département

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## PERSONNEL

### **44 - TABLEAU DES EFFECTIFS**

**MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT**

**Mme le MAIRE.** - Est-il besoin de revenir en détail sur la délibération ?

*(Non.)*

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **45 - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

**CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR RÉPONDRE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITÉ DANS LES SERVICES MUNICIPAUX EN 2021**

**Mme le MAIRE.** - Cette délibération est assez complète. Monsieur Martin, vous vouliez intervenir.

**M. MARTIN.** - J'ai posé une question à laquelle je n'ai pas eu de réponse. Le nombre de saisonniers pour 2021 est de 85. J'avais demandé combien nous avons embauché de saisonniers en 2019 et en 2020 ? Sur quelle base, prend-on 85 et pas 105 ou autre ?

**Mme le MAIRE.** - La délibération donne un maximum. On vous demande une autorisation sur un maximum, ce n'est pas forcément ce que nous réalisons. C'est pour pouvoir le faire.

Nous allons demander le bilan à la RH. Nous vous le passerons. Nous le demanderons à la RH qui est un peu sous pression en ce moment.

**Mme CILLIERES.** - Je l'ai déjà demandé, mais vu les délais entre la commission lors de laquelle vous nous avez sollicités et le Conseil, je n'ai pas encore eu la réponse. On ne consomme jamais 100 %.

**Mme le MAIRE.** - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **46 - LIGNES DIRECTRICES DE GESTION DE LA VILLE DE BAGNEUX : ORIENTATIONS GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE PROMOTION ET DE VALORISATION DES PARCOURS**

**APPROBATION DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE PROMOTION ET DE VALORISATION DES PARCOURS AU SEIN DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE BAGNEUX**

**Mme le MAIRE.** - Il s'agit d'une nouvelle délibération du Conseil municipal, elle n'existait pas auparavant.

**Mme CILLIERES.** - Ce rapport est assez détaillé, aussi, je vais essayer d'aller vite. Les lignes directrices de gestion sont un nouvel instrument juridique de gestion des RH créé par la loi de 2019 de transformation de la fonction publique.

Elles déterminent de manière générale la stratégie pluriannuelle des RH de la collectivité et fixent

aussi les orientations générales en matière de promotions et de valorisation des parcours. C'est ce deuxième point sur lequel porte le contenu de la délibération présentée ce soir.

Ces lignes de gestion en matière de promotions internes et d'avancement de grades sont élaborées par la collectivité, elles lui sont propres et adoptées après avis du comité technique qui s'est tenu les 3 et 11 décembre.

Ces modalités d'évolution de carrière relèvent du choix de l'autorité territoriale, donc de la collectivité, en fonction des orientations qu'elle fixe notamment à travers ces lignes de gestion et en fonction de ses contraintes budgétaires.

Le rapport le dit, je tiens à le rappeler, d'autres modalités d'évolution de carrière sont, bien sûr, prévues par le statut de la fonction publique comme la voie des concours, les examens professionnels, le déroulement de carrière à l'ancienneté avec les avancements d'échelons en fonction de statuts spécifiques à chaque cadre d'emploi ; je ne rentre pas dans les détails, c'est complexe.

Ces lignes de gestion s'appliqueront aux décisions de la collectivité prises l'année prochaine, donc pour toutes les promotions et avancements que nous proposerons l'année prochaine.

C'est pourquoi, malgré les difficultés liées à la crise COVID et les retards de tout ce qu'il y a à gérer aujourd'hui et notamment pour le service RH, pour sécuriser la carrière des agents, nous passons cette délibération avant le 31 décembre 2020 comme le demande la loi, alors que de nombreuses collectivités, qui ont pris du retard, ont demandé un report. Nous avons préféré sécuriser les promotions et avancements des agents.

Ces lignes de gestion, parce qu'elles seront communiquées à l'ensemble des agents, permettront de mieux les informer des orientations et priorités de leur employeur, sans pour autant que la collectivité renonce à son pouvoir d'appréciation au cas par cas puisqu'il s'agit de promotions, d'avancements au choix.

Pour votre complète information, la délibération de ce soir est une première étape d'un processus plus long de dialogue social à mener au premier semestre 2021 sur l'ensemble de notre stratégie en termes de politique RH. D'autres dossiers viendront dans le cadre du dialogue social avec les représentantes et représentants du personnel notamment sur les parcours professionnels, l'égalité femme/homme, la santé et la prévention.

Gros chantiers face à nous.

Concernant la promotion interne, vous l'avez vu, elle permet aux fonctionnaires justifiant d'une certaine ancienneté et parfois de la réussite à un examen professionnel, de passer d'un cadre d'emploi du premier grade vers le cadre d'emploi supérieur.

Cette promotion interne n'est pas systématique. Elle dépend du potentiel de l'agent soit à occuper des fonctions supérieures soit de sa manière de servir. C'est pourquoi ces nominations sont soumises à l'avis du ou de la responsable hiérarchique et à l'accord de la collectivité.

Les statuts particuliers des corps et cadres d'emploi fixent une proportion d'emplois accessible par promotion interne que l'on appelle quota dans le jargon.

La collectivité de Bagneux est affiliée au CIG (centre interdépartemental de gestion) de la petite couronne d'Île-de-France. C'est le CIG qui fixe chaque année les dates auxquelles la collectivité peut proposer des promotions internes en fonction des cadres d'emplois.



Le rapport vous présente les critères retenus par la municipalité pour la promotion interne permettant, parmi les agents, de choisir celles et ceux qu'elle souhaite proposer au CIG dans ce cadre de la promotion.

Je précise que, lorsqu'un agent a eu un concours donnant accès à un cadre d'emploi supérieur, il est nommé à part, on y veille à Bagneux, pour permettre la nomination d'un autre agent par la voie de la promotion interne.

Concernant l'avancement de grade, il permet une évolution de carrière dans son cadre d'emploi. Ces avancements sont proposés une fois par an pour l'ensemble des grades avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> septembre de l'année concernée à Bagneux, ce n'est pas le cas de toutes les collectivités ; parfois cela peut être plus tard.

Les critères sont présentés dans le rapport ainsi que les règles relatives au point de classement des agents.

Plus généralement, on priorise avec une attention particulière aux départs en retraite des agents, à celles et ceux qui occupent des fonctions de direction de haute technicité. C'est pourquoi on sollicite systématiquement pour les deux l'avis hiérarchique sur la manière de servir des agents susceptibles d'être proposés. On le sollicite pour les agents pour lesquels nous pensons avoir les conditions de le faire au titre de leur présence à l'année précédente.

Je ne rentre pas dans tous les détails car ce serait long mais je peux répondre aux questions.

En plus de la procédure au choix pour l'avancement de grade, une autre voie d'accès existe, elle est à disposition des agents, c'est celle de la réussite à un examen professionnel. Là encore, cette voie vient en plus des possibilités d'avancement au choix de la collectivité telle que nous le faisons à Bagneux.

La note précise aussi qu'un recours est possible auprès du service des RH pour chaque agent qui voudrait contester la décision le concernant, c'est normal. Nous y serons bien sûr vigilants en cas de soucis ; nous le faisons déjà.

Pour le tableau de la promotion interne et des avancements de grades, la ville de Bagneux associe à chaque étape les représentants du personnel lors de commissions dédiées au cours desquelles l'ensemble des propositions est présenté. Je crois que c'est un acquis du dialogue social balnéolais qui ne se fait pas dans toutes les collectivités auxquelles nous sommes attachés.

Il est proposé d'adopter ces lignes de gestion en termes de promotion interne et d'avancement de grades de la collectivité de Bagneux.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il des remarques, des questions ?

**M. KANDEL.** - Une explication de vote de notre groupe Génération Insoumise. Nous partageons le sens général de ce qui est proposé. Toutefois, une disposition concernant les critères de promotion interne ne nous permet pas de voter cette délibération en l'état. Il s'agit du critère des absences de l'année n-1 qui dit en substance qu'un agent cumulant au moins 6 mois d'absence hors congé maternité, congé paternité et accident du travail ne pourrait pas prétendre à une promotion.

Nous savons très bien que la ville de Bagneux accompagne fortement les agents en longue maladie, même au-delà du minimum prévu et contrairement à de nombreuses villes. Il n'est pas question de remettre cela en cause et nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir une gestion humaine de ces

situations.

Nous pouvons comprendre la volonté de faire passer un message de fermeté à l'égard des agents qui pourraient profiter, abuser du système en cumulant des arrêts maladie injustifiés. Ceux-là sont une très faible minorité. La quasi-totalité des agents municipaux est dévouée à leur travail et à leur ville. La période de pandémie l'a montré, le service public a répondu présent.

Nous ne comprenons donc pas le message qui leur est envoyé dans le même temps. Pour résumer : si vous êtes atteint d'une grave maladie, vous n'aurez pas de promotion. Il s'agit pour nous d'une forme de double peine.

Nous aurions souhaité exclure cette disposition des maladies professionnelles et des maladies présentant un caractère invalidant de gravité confirmée comme les cancers ou une sclérose en plaques. Malheureusement, ce n'est pas le cas de ce qui est proposé aujourd'hui.

Je précise que les deux syndicats ont demandé au CTP le retrait de ce critère qu'ils ont jugé discriminatoire.

Enfin, notre position se base aussi sur l'avis du défenseur des droits qui, en 2019, sur un cas similaire, a rappelé que si la difficulté à apprécier la valeur professionnelle d'un agent au cours d'une année à cause d'une longue maladie peut être réelle, elle ne peut justifier le refus d'une promotion qui est le résultat d'une reconnaissance du travail sur plusieurs années.

Le Conseil d'État a également jugé, dans un arrêt du 17 octobre 1990, que les agents en congé maladie conservent leurs droits à l'avancement au choix et à l'ancienneté.

Dans ces conditions, le groupe Génération Insoumise s'abstiendra sur cette délibération.

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme BOUDJENAH.** - Je veux bien dire un mot en tant que Présidente du CTP. On continue à ajouter le P à la mairie de Bagneux même si la loi dit maintenant que c'est un comité technique. Il reste paritaire chez nous.

En tant que Présidente du CTP, je souhaite dire que c'est un débat que nous avons eu dans cette instance, et c'est bien normal, nous avons souhaité être transparents. Ce n'est pas non plus une obligation, ce n'est pas le cas dans certaines collectivités en termes de processus d'élaboration de ces lignes directrices qui, comme l'a dit Mme la Maire, sont une nouveauté.

Elles ont le mérite, si je puis dire, d'avoir un cadre clair. En même temps, il faut tout écrire noir sur blanc. Je ne suis pas allée chercher les lignes directrices de toutes les collectivités, mais je pense qu'à certains endroits, ils font les choses sans forcément l'écrire. Nous avons souhaité être transparents avec l'ensemble des agents.

Par rapport à ce que vient de dire Laurent Kandel, deux points : comme l'a dit Hélène Cillières - dans la délibération, c'est encore plus détaillé que le temps imparti ne lui a permis de le faire- c'est vraiment une prise en compte dans une largeur très importante pour que cela bénéficie au maximum d'agents dans les possibilités chaque année de la promotion interne.

je ne crois pas que l'on puisse accuser la ville comme employeur -ce n'est pas ce qui a été dit- de brider, de brimer et de freiner les carrières d'agents qui pourraient prétendre à être promus. Ce sont vraiment des choses auxquelles nous sommes attentifs chaque année.

Sur la question de la possibilité d'évaluer la manière de servir, puisque c'est le terme adéquat, pour

accorder une promotion à un agent -ce n'est pas une promotion que l'on accorde une fois de temps en temps. Chaque année, on a un tableau avec des critères, comme le critère d'ancienneté, qui peuvent être mis sur la table de cette estimation- on estime qu'il faut un minimum de temps présent dans la collectivité sur l'année n-1. C'est la loi qui nous dit que c'est sur l'année n-1 que cela doit être évalué. Cela nous paraît être une question d'équité vis-à-vis de tous les agents.

Cela ne remet absolument pas en cause la manière de servir sur une durée plus longue le cas échéant. Cela ne remet pas non plus en cause la possibilité à un agent éventuel qui a été absent plus de 180 jours l'année d'avant, de prétendre, quand il revient dans la collectivité après un arrêt dont il n'est pas responsable, un arrêt qu'il subit, à une promotion interne le cas échéant.

Dernier élément, tout le monde ici peut entendre, je crois, le fait qu'une longue maladie, notamment celles évoquées, est un événement humain extrêmement pénible.

À préciser peut-être que la ville de Bagneux, comme tous les employeurs et pas que dans la fonction publique, n'a pas le droit de hiérarchiser les arrêts maladie, n'a pas le droit de faire le tri dans les arrêts maladie ni même d'avoir officiellement connaissance de la cause de l'arrêt maladie. C'est pourquoi si l'on veut être juridiquement rigoureux, cela me semble être un critère qui serait difficilement possible de mettre en place voire pourquoi pas attaquer si on allait au bout des choses.

Hélène Cillières a indiqué que nous faisons le choix de délibérer aujourd'hui pour sécuriser, les possibilités de promotion interne des agents sur la base de critères transparents, dès l'année prochaine, sur lesquels il faudra délibérer avant le 31 décembre. Cela ne présage évidemment pas de la poursuite du dialogue social comme nous nous y étions engagés auprès des représentants du personnel.

**Mme le MAIRE.** - Merci. Monsieur Haddad, à vous.

**M. HADDAD.** - Merci Madame le Maire.

Chers collègues, dans ce débat, je souhaiterais rappeler un chiffre qui montre tout de même que la municipalité de Bagneux est vraiment en défense de son service public communal : 5 % du budget de fonctionnement sont consacrés aux RH.

Je crois que ce qu'a présenté Hélène Cillières est un dispositif qui vise à l'équité entre les agents. Pour cela, afin de garantir cette équité, il y a la nécessité de respecter strictement le statut du fonctionnaire et pour respecter ce statut, il faut respecter les agents et pour respecter ces derniers, il faut reconnaître leur qualité de service et pour reconnaître cette qualité de service, il faut pouvoir les évaluer et pour pouvoir les évaluer, il faut qu'ils soient évaluable, notamment comme l'a rappelé Yasmine Boudjenah, en année n-1. CQFD.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE GÉNÉRATION INSOUmise**

**Mme le MAIRE.** - Merci.

#### **47 - VÉHICULE DE FONCTION**

**ATTRIBUTION D'UN VÉHICULE DE FONCTION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES (DGS)**

DE LA COMMUNE

**Mme le MAIRE.** - Je pense qu'il n'y a pas de souci.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **48 - LOGEMENT DE FONCTION**

**ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES (DGS),  
SIS 131, RUE DES BLAINS À BAGNEUX**

**Mme le MAIRE.** - Vous avez la parole, Monsieur Zani.

**M. ZANI.** - Merci Madame le Maire.

Tout d'abord, je souhaite la bienvenue à notre nouvelle Directrice générale des services.

Pour accorder une concession de logement par nécessité absolue de service, les collectivités territoriales doivent prendre un arrêté nominatif mentionnant les notifications de principe qui sont : la localisation, la consistance, la superficie des locaux, le nombre et la qualité des personnes à charge de l'agent occupant le logement, les conditions financières de la location, les prestations accessoires et, enfin, les charges de la concession.

Le logement par nécessité absolue de service était régi par les articles R.2124-64 et suivants du Code Général de la Propriété des personnes publiques cité en préambule dans votre délibération mais ignorant vraisemblablement qu'il a été réformé par le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 qui dispose, en son article 1, je cite : « la concession de logement accordée par nécessité absolue de service comporte la gratuité et la prestation du logement nu. Elle est accordée par priorité dans des immeubles appartenant à l'État », ce qui n'est pas le cas.

En d'autres termes, nous ne savons pas avec précision quelles sont les charges des uns et des autres. Cette concession comporte la gratuité du logement nu mais l'occupant supporte-t-il l'ensemble des réparations et des charges locatives afférentes au logement ? Jouit-il de la gratuité des avantages et accessoires (eau, gaz, électricité, chauffage...) ? Dire dans vos écrits que les dépenses correspondantes découlant de l'exécution de la présente délibération sont inscrites au budget communal sans en détailler l'affectation me semble très insuffisant.

Quelques simples questions qui sont d'ordre public : qui supporte les dépenses pour meubler le logement ? Les réparations locatives ? Le paiement des charges locatives dont la liste est celle fixée par le décret n° 87-712 du 26 août 87 par le Conseil d'État (consommation d'eau, d'électricité, de gaz et de chauffage), le paiement des impôts et des taxes afférents à l'occupation du logement et la souscription d'une assurance locative dictée par l'article R. 2127-71 du Code général de la propriété des personnes publiques ainsi que le dépôt de garantie.

Toutes ces notifications de principe doivent être clairement mentionnées dans un arrêté portant en titre : attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service, qui ne figure pas dans notre délibération.

Il doit lister : l'adresse du logement...

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Zani, nous avons compris.

**M. ZANI.** - Je voudrais terminer car c'est important.

**Mme le MAIRE.** - Écoutez-moi, j'ai compris toutes vos questions. Nous avons compris ce que vous nous demandez, nous allons le regarder.

**M. ZANI.** - D'accord, mais un dernier mot, car une autre chose que vous devez vérifier est également importante. Lorsque, subséquemment, vous indiquez que la présente délibération abroge celle du 28 avril 2014 portant le n° 2014 0428-47 visant l'ancien logement de fonction situé Jean Marie Naudin, attribué à l'ancien Directeur général des services, permettez-moi de vous dire que ceci n'est pas corollaire au motif qu'il s'agit en l'espèce de deux logements distincts qui ne peuvent être unis dans un même arrêté, qui plus est succinct parce qu'il s'agit de deux logements différents et de deux occupants différents.

La résiliation du bail du logement de fonction attribué le 28 avril 1994 est subordonnée à un arrêté mettant fin à l'occupation du logement de fonction avec un rappel des textes en vigueur qui régissent l'attribution et la cession ; les considérations utiles de cette cession de bail, les voies de recours éventuelles devant le tribunal administratif, etc.

Cette délibération n'est pas conforme à la loi, tout simplement.

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Zani, je passe la parole à Mme Métais.

**Mme MÉTAIS.** - Un arrêté d'attribution de logement pour nécessité de service a bien été délivré à Mme Alliaud, conformément à ce vous dites.

La répartition des charges locatives est la même que celle des gardiens logés à l'Hôtel de Ville dont le règlement a été délibéré en son temps ; je ne me souviens plus de la date. Mme Alliaud paie bien ses charges, même si certains de ses fluides sont ouverts au nom de la ville : un remboursement est fait, conformément à ce qui est pratiqué pour le gardien.

**Mme le MAIRE.** - Je vous propose de voter la délibération.

Monsieur Zani, vous votez contre ?

**M. ZANI.** - Non, je refuse tout simplement de voter quelque chose qui n'est pas régulier. J'espère voter pour, quand elle sera annulée et redébatue au Conseil municipal.

**Mme le MAIRE.** - L'arrêté, je l'ai signé, puisqu'il est dans mon pouvoir de signer l'arrêté sans le passer au Conseil municipal.

Vous refusez donc de prendre part au vote Monsieur Zani.

**M. ZANI.** - Exactement.

**Mme le MAIRE.** - Les autres collègues votent pour.

Nous passons au vote.

**☞ VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE, LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

#### **49 - INDEMNITÉS DE FONCTION ALLOUÉES AUX ÉLUS ET ÉLUES**

#### **FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION ALLOUÉES AUX ADJOINTS ET ADJOINTES AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS DE BAGNEUX**

**Mme le MAIRE.** - Plusieurs erreurs sont survenues dans le calcul des indemnités des élus tel que

nous en avons délibéré le 30 juin dernier. Cela a entraîné une demande d'annulation par la Préfecture.

Il y a tout d'abord une erreur sur le calcul de l'enveloppe initiale globale. Le taux maximum pour les adjoints a été calculé sur la base de 36 % alors que le taux maximum pour notre strate démographique est de 33 %.

Il y a des erreurs d'interprétation dans des textes pour le calcul des majorations :

- la majoration de la dotation de solidarité urbaine a été calculée sur la base de l'enveloppe initiale globale alors qu'elle doit être calculée pour chaque élu sur la base du taux de répartition de l'enveloppe initiale individuellement appliqué,

- la majoration chef-lieu de canton a été calculée sur la base de l'enveloppe majorée DSU globale alors qu'elle doit se calculer également pour chaque élu sur la base du taux de répartition de l'enveloppe initiale globale appliqué.

Ces erreurs successives ont conduit à surmajorer les enveloppes maximales à répartir et donc à allouer une indemnité de fonction supérieure au maximum autorisé par la réglementation.

Dans le cadre du contrôle de l'égalité, ces erreurs ont été détectées. La commune doit se conformer au cadre légal. C'est pour cela que nous vous proposons cette nouvelle délibération. Le recalcul tient compte de ces remarques et conduit à une diminution de l'indemnité brute de chaque élu de 8,9 %.

La nouvelle délibération qui vous est proposée a fait l'objet d'échanges et de validations par les services de la Préfecture pour nous assurer que nous étions bien dans les clous cette fois-ci.

Vous avez également compris que les sommes perçues en trop par les élus seront remboursées. Ce remboursement sera étalé dans le temps car cela concerne, de mémoire, 7 mois.

Nous devons procéder à deux votes : le premier sur le calcul de l'enveloppe globale et le deuxième sur le niveau de majoration appliqué.

Voilà ce que je vous demande d'adopter ce soir, chers collègues, en regrettant cette erreur.

Monsieur Zani, je vous en prie.

**M. ZANI.** - Merci Madame le Maire.

En préambule, chaque délibération peut être commentée par un membre du Conseil municipal à partir du moment où il respecte le règlement intérieur, à savoir dans le cas d'espèce de ne pas dépasser les 3 minutes. Lors de la précédente, je ne les avais pas dépassées puisque je les avais chronométrées au préalable.

Je reviens sur l'indemnité de fonction des élus. C'est la parfaite illustration de ce qui vient d'être dit précédemment, c'est-à-dire que, pour la troisième fois, on revient pour pouvoir voter sur une délibération. Je ne suis pas étonné. Pourquoi ? On passe pour la troisième fois devant ce Conseil municipal. Dès lors, je vous avais personnellement, Madame le Maire, mise en garde au Conseil municipal d'installation. Lorsque nous devons débattre de cette délibération, je vous avais dit qu'elle n'était pas conforme et qu'elle pourrait être retoquée par le contrôle de la régularité. C'est ce qui a été fait.

Si j'étais intervenu ce jour-là, on m'aurait dit : « attendez, Monsieur Zani, c'est quoi cela ? Cela va passer ! Etc., etc. ». Or, c'est la troisième fois que l'on repasse dessus.

Un seul regret : que Monsieur le Directeur général des services, qui a quitté Bagneux, ne soit plus là pour répondre à quelques questions pour nous éclaircir de ce désordre peut légalitaire.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Y a-t-il d'autres remarques ?...

*(Aucune.)*

Nous passons au vote.

**M. MARTIN.** - Nous ne prenons pas part au vote puisque nous ne sommes pas concernés par cette délibération.

**Mme KADOUCL.** - Moi non plus.

☛ **VOTE :**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

**LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADIAL/LAREM NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

## VOEUX

### **50 - SITUATION EN ARMÉNIE ET AU HAUT-KARABAKH**

#### **VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA SITUATION EN ARMÉNIE ET AU HAUT-KARABAKH**

**Mme le MAIRE.** - Ce vœu s'inscrit dans la longue histoire de coopération et de solidarité entre Bagneux et l'Arménie. Il s'appuie sur les ravages humains et matériels causés tout récemment par le conflit opposant l'Arménie et l'Azerbaïdjan suite à l'offensive initiée par l'Azerbaïdjan le 27 septembre dernier. Les conséquences de cette offensive contre l'enclave arménienne depuis des siècles ne sauraient nous laisser indifférents tant sur le plan politique que sur le plan humanitaire.

Vous connaissez l'histoire riche que nous entretenons avec les Arméniens, ceux que notre ville peut s'honorer d'avoir accueillis après le génocide de 1915 et ceux de notre ville jumelée de Vanadzor il y a plus de 50 ans.

Depuis, notre coopération s'est accrue et, lors du séisme Erevan en 1988, notre solidarité ne s'est pas démentie.

Lors de notre dernier Conseil municipal, le 6 octobre dernier, nous avons adressé un message de soutien au Maire de Vanadzor. La situation actuelle invite à franchir une nouvelle étape faisant en sorte que notre pays reconnaisse la République d'Artsakh.

Aujourd'hui, avec la fin du conflit et des milliers de réfugiés, les besoins en Arménie et Haut-Karabakh sont colossaux. C'est aussi tout un territoire qui est recomposé et diminué après l'accord de cessez-le-feu.

Après avoir contacté la ville de Vanadzor pour connaître les besoins les plus urgents, celle-ci nous a fait part de son inquiétude quant au devenir du Haut-Karabakh et l'interdiction faite aux collectivités françaises d'apporter une aide humanitaire à ce territoire.

C'est pour répondre à ces préoccupations que le Sénat a voté le 25 novembre dernier une résolution demandant au Gouvernement français de reconnaître l'indépendance du Haut-Karabakh et d'y

permettre l'acheminement d'aide humanitaire afin de protéger les populations touchées par la guerre.

La délibération que nous avons adoptée tout à l'heure va permettre le soutien humanitaire demandé.

Avec ce vœu, nous souhaitons manifester notre solidarité envers la ville, avec laquelle nous sommes jumelés, de Vanadzor et, forts de notre conviction évidemment du droit des peuples à l'autodétermination, nous demandons à notre Gouvernement de reconnaître la république du Haut-Karabakh.

Y a-t-il des interventions ?

**M. BARBEROUSSE.** - Il est tard, nous en avons discuté au dernier Conseil municipal, merci pour cette présentation argumentée assez longuement. Je ne partage pas beaucoup des attendus avancés, je vous ferai grâce d'un long débat historique sur le sujet. Pour autant, nous partageons les préoccupations humanitaires et, en conséquence, après discussion et réflexion, nous voterons pour.

**Mme le MAIRE.** - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?...

*(Aucune.)*

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie pour cette unanimité, nous l'adresserons évidemment à Monsieur le Maire de Vanadzor.

### **51 - SITUATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS ASSOCIATIFS ET LES MESURES DE SOUTIEN À METTRE EN OEUVRE**

#### **VOEU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU-E-S DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE RELATIF À LA FORTE DÉTÉRIORATION DE LA SITUATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS ASSOCIATIFS ET LES MESURES DE SOUTIEN À METTRE EN ŒUVRE**

**Mme le MAIRE.** - Les associations à Bagneux sont présentes, au quotidien, pour le vivre ensemble, par leurs nombreuses actions. Nous pensons notamment aux associations de solidarité qui, depuis le confinement de mars, ont su être aux côtés des Balnéolaises et des Balnéolais les plus vulnérables.

Dans le contexte actuel, de nombreuses associations sont en difficulté et doivent affronter de plein fouet les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, l'interruption complète de leurs activités parfois. Par leur investissement, leur maillage territorial, les missions de service public qu'elles remplissent, elles jouent à Bagneux, comme dans tout le pays, un rôle irremplaçable. Je pense particulièrement aux associations sportives et culturelles qui, aujourd'hui, pour certaines s'inquiètent tout simplement pour leur pérennité.

À travers ce vœu, la majorité municipale entend interpeller le Gouvernement afin que des mesures exceptionnelles de soutien soient prises en faveur des associations et formule en ce sens une série de propositions contenues dans le vœu.

Je vous passe la parole pour les interventions.

**Mme KADOUCI.** - Madame le Maire merci. Chers collègues, bien évidemment, je soutiendrai ce vœu, mais je vais vous faire un petit rappel concernant les aides accordées par le Parlement et le



Gouvernement durant cette crise.

Dans un premier temps, nous avons eu une mesure de soutien conservatrice : fonds de solidarité plus chômage partiel pour toutes les associations employeuses ; dans un deuxième temps, le plan de relance à 600 M€ pour les associations favorisant l'insertion professionnelle des jeunes, 200 M€ pour le dispositif des contrats dont entre autres le parcours emploi compétences, 200 M€ pour les missions locales, l'accompagnement des jeunes en service civique (plus de 100 000) et aux associations sportives.

Au-delà de ces mesures spécifiques, les associations pourront bénéficier, de plein droit, d'aides et de soutiens financiers mobilisés en faveur de l'économie solidaire, du soutien à l'emploi des personnes en situation de handicap, du tourisme durable et de la transition agroécologique plus du renforcement des dispositifs d'aide à l'emploi associatif dans le secteur sportif et à destination des jeunes.

Au total, c'est plus d'1 Md€ du plan de relance présenté par le Gouvernement qui bénéficiera directement aux associations et à l'économie sociale et solidaire. Enfin, le plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté est à hauteur de 100 M€.

*(Départ de M. Lacrampe à 23 h 50.)*

Grâce à ce plan, Mme la Députée a pu obtenir, auprès de la Préfecture, 30 000 € le mois dernier pour la Croix-Rouge de Bagneux et 40 000 € pour la formation et la lutte contre la fracture numérique dont sont victimes de très nombreux habitants de Bagneux.

Je vous remercie.

**Mme TRIVIDIC.** - Merci, Madame la Maire. Chers collègues, je suis un peu dépitée de la précédente intervention. Ce sont beaucoup de chiffres, c'est au niveau national. Cela ne parle pas directement des Balnéolais et Balnéolaises et cela ne parlera sûrement pas aux acteurs associatifs.

Par ailleurs, le fil conducteur de notre Conseil municipal ce soir, c'est la crise, la crise sanitaire inédite qui induit des conséquences inédites sur notre vie économique et sociale et sur notre vie culturelle, sportive et amicale. Cela touche tous les secteurs.

À mon sens, la décision modificative budgétaire et l'aide au PPCM que nous avons votée ce soir, je suis désolée, ne vont pas servir à grand-chose. Tous les chiffres que vous venez d'annoncer, Madame Kadouci, ne représentent rien.

Mme la Maire l'a dit, nous souhaitons par ce vœu interpeller le Gouvernement et, en premier lieu, le Premier Ministre, le ministre de l'économie, le ministre de l'éducation, le ministre de la jeunesse et des sports, la ministre de la culture afin qu'ils et elles soutiennent les associations qui subissent de plein fouet les conséquences de cette crise.

Mon collègue Paul Bensoussan a parlé de la manifestation de cet après-midi, des acteurs de la vie culturelle : cette fracture faite par le Gouvernement est insupportable.

Les activités non-essentiels pour le Gouvernement mais tellement essentielles pour les Balnéolaises et Balnéolais ne peuvent pas être les oubliées de cette crise comme le sont par ailleurs les collectivités territoriales, heureusement, nous avons un peu plus de moyens pour assurer.

Aujourd'hui encore, les acteurs de la culture se mobilisent pour exprimer leur incompréhension via un cri d'alarme qui est clair : il s'agit de la survie d'un grand nombre d'associations, d'établissements, de structures. Aujourd'hui, ce ne sont pas moins dans notre région de 4 000

associations employeurs menacées de disparaître -cela signifie des emplois et des gens vivant de ces emplois- 30 000 autres risquent un dépôt de bilan.

Oui, le Groupe Génération Insoumise soutient ce vœu et, au-delà de ce vœu, essaie d'aider les acteurs de la vie culturelle et sportive. Il soutient le cri d'alarme qu'ils essaient de pousser car on est en train de tuer un certain nombre de secteurs.

**Mme KADOUCI.** - Au début de mon intervention, j'ai bien précisé que je soutenais le vœu de Mme le Maire et de la majorité. J'ai seulement fait un rappel des aides qui avaient été faites par le Gouvernement et par le Parlement. Des associations sur Bagneux sont bien évidemment concernées. J'ai cité la Croix-Rouge et l'association de formation et de lutte contre la fracture numérique, mais il y en a d'autres.

À un moment donné, il faut arrêter de faire le procès du Gouvernement.

**M. MARTIN.** - Nous soutiendrons ce vœu bien sûr. Effectivement, le Gouvernement fait des choses. Il ne faut pas non plus dire qu'il ne fait rien et que cela ne sert à rien. On ne peut pas d'un côté pleurer et dire de l'autre... mais l'impact est largement sous-dimensionné, sous-estimé.

La crise liée au Covid-19 frappe les associations déjà sur le plan financier, les premiers rapports commencent à sortir. Dès le premier confinement, le mouvement associatif a annoncé 1,4 Md€ de perte entre mars et avril. On est loin des sommes... De plus, s'ajoute une baisse importante des dons et du mécénat qui constitue une part importante de ce que reçoivent les associations.

Cette crise sanitaire a également touché les associations au niveau de l'emploi. Il faut aussi y penser. À la rentrée, 55 000 associations ont déclaré qu'elles ne pourraient pas maintenir leurs effectifs salariés en l'état. Dans le secteur associatif employeur, on note, au premier semestre, une diminution de 3,5 % des effectifs, soit 60 000 emplois qui sont aujourd'hui à risque.

L'impact de la crise se fait également sentir au niveau de l'engagement associatif. Alors que, chaque année, à peu près 70 000 associations sont créées en moyenne, on annonce une baisse de 40 % des créations associatives sur 2020. C'est très important.

Les adhésions sont également en nette diminution : les secteurs du sport, du loisir et de la culture font état d'un recul allant de 25 à 40 %. Et pourtant, les bénévoles ont été très actifs pendant cette crise et continuent de l'être. Ils ont souvent œuvrés dans l'ombre pour le bien de tous et pour faire perdurer la démocratie au sein de la commune pendant cette crise. C'est vraiment une chose importante.

Il faut que nous puissions tous soutenir ce vœu.

**Mme le MAIRE.** - Après l'intervention d'Alain Le Thomas, je propose que nous passions au vote.

**M. LE THOMAS.** - Au nom du groupe communistes et citoyens, nous soutiendrons ce vœu également. Nous le voterons, d'autant qu'au regard de tout ce qui a été dit de nombreuses personnes qui fréquentent ces associations aujourd'hui par manque de pratique, qu'elles soient culturelles ou sportives, demandent le remboursement, ce qui va aggraver la situation financière de ces associations voire même les mettre en grand péril et sur leur continuité et la pérennité de celles-ci, d'où l'utilité de cette proposition qu'il nous est très important de voter.

Je rappellerai quelques chiffres pour compléter ceux entendus tout à l'heure : 400 Md€ donnés aux entreprises cotées au CAC 40 sans aucune contrepartie sur les licenciements économiques, donc ils se servent de cet argent qui est de l'argent public pour licencier. Ce sont des chiffres que je n'ai pas

entendus mais qui sont tout de même à mettre aussi en exergue de la situation.

400 Md€ donnés.

**Mme KADOUCI.** - Monsieur Le Thomas, on parlait des associations.

**M. LE THOMAS.** - S'il vous plaît, je ne vous ai pas coupé la parole, je n'accepte pas qu'on me coupe la parole. Merci. Je continue. Encore deux chiffres, que cela vous plaise ou pas, c'est la réalité des chiffres, vous pouvez le vérifier.

700 millions ont été donnés simplement en contrepartie aux associations contre 400 milliards. Cherchez l'erreur !

Autre chose : 8 millions de moins aux associations caritatives, 8 millions de moins alors que l'on sait que ces associations caritatives sont de plus en plus sollicitées. Il n'y a qu'à regarder ce que l'on fait au niveau du CCAS. Nous avons une centaine de colis alimentaires, aujourd'hui, nous sommes à 400. C'est vous dire la situation dans notre ville faite aux plus démunis qui, demain, seront encore plus nombreux au regard de la situation.

Quelle aide du Gouvernement dans cette situation ? Largement en dessous de ce qu'il pourrait faire.

Merci.

**Mme le MAIRE.** - Farid Housni, à vous. Après, on passe au vote. Non, Monsieur Zani.

**M. HOUSNI.** - Évidemment, nous votons ce vœu et je me félicite pour ce vœu.

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Zani, arrêtez ! Ne partez pas.

**M. ZANI.** - Non. Si je suis là pour ne pas pouvoir parler 30 secondes... ! Il y a un ping-pong.

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Zani, ce n'est pas à vous de parler.

**M. ZANI.** - J'ai levé la main, vous me dites non sans savoir ce que je vais dire. Je démissionne de cette assemblée, j'arrête !

**Mme le MAIRE.** - C'est le suivant de liste qui va monter. Monsieur Zani, restez avec nous. Asseyez-vous. Monsieur Farid Housni à vous.

**M. ZANI.** - Je suis là pour parler pas pour écouter. Si je ne parle pas, je ne viens pas.

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Zani, tout le monde a envie de parler, vous le voyez bien. Je dis juste que l'on épuise tout le monde au bout d'un moment. Si tous les collègues parlaient autant, ce ne serait tout simplement pas possible. Nous sommes 43.

**M. ZANI.** - Je vous mets au défi, je ne suis pas intervenu plus de 30 minutes durant tout le Conseil municipal. Je les ai chronométrées.

**Mme le MAIRE.** - Avez-vous multiplié 30 minutes par 43 ?

**M. ZANI.** - Non.

**Mme le MAIRE.** - Faites-le.

**M. ZANI.** - Même pas 30 minutes.

**Mme le MAIRE.** - Même 15 minutes par 43. Maintenant, c'est M. Housni qui a la parole.

**M. HOUSNI.** - Merci Madame la Maire. Rapidement. Quand j'entends : ce Gouvernement fait

beaucoup de choses, je ne peux pas m'empêcher d'intervenir. Oui, effectivement ce Gouvernement fait beaucoup de choses qui font très mal à notre société. Ce Gouvernement, aujourd'hui, fait passer des textes de loi qui vont restreindre les libertés, la loi sécurité globale. Ce Gouvernement fait voter un texte de loi de séparatisme qui cherche à diviser la Société. Ce Gouvernement aujourd'hui continue à distribuer des dividendes...

**Mme KADOUCI.** - Ce n'est pas le moment, ce n'est pas le sujet, on pourra en discuter à un autre moment.

**M. ZAMBETTI.** - Pourrait-on revenir au Conseil municipal ?

**Mme le MAIRE.** - Monsieur Zambetti, ce n'est pas vous qui distribuez la parole. J'appelle tout le monde à se calmer. Vous levez la main et c'est moi qui donne la parole. Quel exemple donne-t-on aux habitants ! ? Monsieur Zambetti, arrêtez.

Monsieur Housni, vous avez la parole, puis ce sera au tour de M. Zani, sinon, il va partir et on va se fâcher. Après, nous passerons vote.

**M. HOUSNI.** - Ce Gouvernement fait très mal et malheureusement ne fait rien pour les acteurs qui font vivre cette société, les associations présentes dans les quartiers défavorables, il y a des gens au quotidien.

Merci pour ce vœu. J'aimerais que nous fassions en sorte de faire vivre ces acteurs au quotidien.

**M. ZANI.** - Un vœu en vaut un autre. Et dire que vous vouliez passer à côté de cela ! J'aurais aimé que ce vœu introduise le port du masque transparent dans les administrations françaises recevant le public, afin de faciliter la communication des personnes malentendantes ou pas. Ce faisant permet de garantir, dans le pays, le principe d'égalité et d'inclusion de nos concitoyens qui rencontrent des problèmes auditifs et ceux dont l'audition est faible.

Ainsi, les masques conventionnels qui couvrent la bouche constituent une barrière pour une bonne communication même avec les personnes n'ayant pas de troubles auditifs particuliers.

Vous l'avez peut-être remarqué, même dans cette assemblée, certains de nos collègues ont enlevé le masque au moment d'intervenir et l'ont remis après.

J'ai fait la queue à La Poste, même la préposée à La Poste, qui parlait à des gens "normaux", a enlevé le masque pour pouvoir transmettre ce qu'elle voulait dire parce qu'on la faisait répéter.

Cela constitue vraiment une entrave à ceux et celles qui ont une faiblesse d'audition. Ils arrivent devant l'administration, on leur parle derrière un masque et ils ne comprennent pas un traître mot, surtout ceux qui lisent sur les lèvres. Alors ! un masque transparent homologué permet une meilleure communication.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE.** - Nous votons sur le vœu pour les associations.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **52 - NOM DE L'ÉCOLE ROSENBERG**

**VŒU DU GROUPE « MIEUX VIVRE À BAGNEUX » RELATIF AU CHANGEMENT DE NOM DE L'ÉCOLE ROSENBERG SISE 11, AVENUE GABRIEL PÉRI À BAGNEUX**

**Mme le MAIRE.** - Je passe la parole à M. Martin sur ce vœu.

**M. MARTIN.** - Je ne vais pas lire le vœu, je pense que vous avez eu l'occasion de le faire, je vais en faire un résumé.

Le 19 juin 1953, en pleine guerre froide, deux citoyens américains, Julius et Ethel Rosenberg, ont été condamnés à mort pour espionnage.

Pendant cinquante ans, cette affaire hors-norme continuera de passionner et d'enflammer les esprits, notamment en France.

Dans le monde entier, il y a eu des manifestations qui ont appelé à sauver les Rosenberg. Ils ont laissé derrière eux deux orphelins de 6 et 10 ans.

Le contexte de l'époque justifie complètement que l'on donne le nom de Rosenberg à une école.

En 1995, la déclassification d'archives de la CIA, de messages du « projet Venona » des services occidentaux pour décrypter des messages soviétiques ne laissait plus guère de doute sur la culpabilité des Rosenberg désignés dans ces messages par des noms de code.

Les Mémoires de l'agent secret soviétique Alexandre Feklissov publiés en 1999 confirment les accusations du FBI. Ce fut une première étape pour confirmer leur culpabilité.

La deuxième fut la confession de Morton Sobell, un ingénieur américain qui a reconnu avoir fait de l'espionnage industriel pour le compte de l'Union Soviétique. Il a déclaré connaître les Rosenberg. Il a pu confirmer les méfaits.

De nombreux (ses) citoyen (ne)s balnéolais (es) se sont manifesté (e)s pour demander le retrait du nom de Rosenberg pour une école qui transmet les valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité), de laïcité et de morale.

L'assassinat de Samuel Paty, perpétré le 16 octobre 2020 dans la commune de Conflans-Sainte-Honorine, a marqué profondément les esprits de tous les Français(es). Cet assassinat lâche et abject d'un enseignant porte atteinte à des principes fondamentaux de la République comme la liberté d'expression, la liberté de conscience, la laïcité.

Nous vous proposons, Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, de faire la fierté de notre ville en rebaptisant l'école Rosenberg par Samuel Paty.

**Mme le MAIRE.** - Quelques mots. Le vœu que vous avez formulé pourrait être une bonne idée s'il n'impliquait pas de débaptiser le nom d'un lieu existant depuis des décennies sur la commune.

Pour ne rien vous cacher, Monsieur Martin, l'idée de donner le nom de Samuel Paty à un des lieux de Bagneux, je l'ai en tête depuis le jour où cet enseignant a été odieusement assassiné par un terroriste.

La ville a tenu à lui rendre hommage dès le lendemain lors d'une cérémonie mémorielle le 17 octobre, vous y étiez d'ailleurs je crois, et le 20 octobre devant l'hôtel de ville en présence de 350 Balnéolaises et Balnéolais.

Nous avons eu à cœur de témoigner notre solidarité avec les enseignants, persuadés que l'éducation doit être une priorité nationale et qu'il faut sans donner les moyens. C'est même l'atout majeur pour faire reculer l'obscurantisme et permettre à nos enfants, à nos jeunes d'acquérir des connaissances, de comprendre le monde dans lequel ils vivent.

Samuel Paty incarnait cette passion de transmettre la connaissance, de dialoguer, de respecter les idées d'autrui.

Nous aurons donc à revenir vers le Conseil municipal pour faire une proposition permettant de lui rendre hommage en attribuant son nom à un lieu nouveau de la commune. Bien sûr, c'est une décision qui ne saurait se prendre sans l'accord de sa famille et de ses proches.

À Bagneux, nous n'avons pas pour habitude de débaptiser des rues. Notre histoire, celle de la commune, nous l'assumons. Je préfère qu'on l'explique, que l'on y travaille, que l'on cherche à la faire comprendre plutôt que de la rayer d'un trait de plume.

L'école Ethel et Julius Rosenberg a pris le nom que portait le centre de loisirs de ce site depuis 1957. C'est l'identité d'un lieu qui a ainsi été préservé, d'autant que l'apport des archives américaines et russes sur cette période de l'histoire ne saurait effacer le fait que deux personnes ont été exécutées sur la chaise électrique pour leurs opinions. C'est ce qui fut à l'origine de la mobilisation internationale en leur faveur comme 30 ans auparavant pour les anarchistes italiens Sacco et Vanzetti.

Je propose donc à nos collègues du Conseil municipal de ne pas retenir de ne pas soutenir votre vœu.

Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. ZANI.** - Merci Madame le Maire.

Tout d'abord, il faut savoir que de nombreuses villes en France portent le nom de Rosenberg. Je peux citer les villes d'Evry, de Fontenay-sous-Bois, de Vénissieux, de Longeau, de Rouvroy, de Lallaing, de Bezons et j'en passe.

Les Rosenberg ont été jugés et condamnés à tort ou à raison et exécutés le 19 juin 1953.

Deux écoles s'affrontent sur l'innocence ou la culpabilité des condamnés. Est-il bien utile de refaire leur procès 70 ans après dans un pays qui n'est pas attiré à cette cause ?

La reconstitution du procès devant 500 personnes, en majorité des avocats et des magistrats, à l'occasion de sa convention annuelle du 9 et 10 août 93, a rendu un verdict à l'unanimité : non coupable.

Ceux qui sont pour la culpabilité, le 11 juin 1995, la CIA annonce le déclassement de quelque 2 900 messages archivés depuis 1930 et déchiffrés pour l'essentiel entre 1947 et 1949 connus sous le nom de projet Venona.

Ces archives montrent la culpabilité des Rosenberg qui sont désignés dans celles-ci sous des noms de code mais qui n'ont jamais été dans le dossier de l'instruction au nom du secret défense. Sans le respect du contradictoire, ces noms de code peuvent être attribués à tout un chacun. La recherche de la vérité dans ces conditions n'est pas irréfutable puisqu'il s'agit d'une présomption de culpabilité, sauf celle qui a porté le nom du code : Paul Bismuth. Elle est avérée, mais celle de Rosenberg ne l'est pas.

Mais à la croisée des interprétations régressives et itératives, je pense que débaptiser l'école Rosenberg par le nom du malheureux Samuel Paty serait une mauvaise chose pour la tranquillité et la sécurité des habitants de notre ville. Souvenons-nous que la stèle d'Ilan Halimi a été vandalisée alors que celui-ci n'a été que la pauvre victime d'un gang de barbares. Il n'a jamais fait de politique, il n'a jamais critiqué de musulmans, etc. Il a été assassiné et on a vandalisé sa stèle. Qu'en sera-t-il sur une école qui va porter le nom de Samuel Paty.

Pour être raisonnable, il faut laisser le temps au temps car nous avons un lycée à venir dans notre

ville et nous pourrions, le moment venu, d'en débattre éventuellement du nom à lui donner qui pourrait être celui de Samuel Paty, parmi d'autres. D'ici là, les tensions seront apaisées dans un débat serein.

Je vote contre ce vœu car cela me fait rappeler tristement la décision du Conseil municipal de Villejuif. En décembre 2014, dès son élection, elle a tenté de débaptiser le parvis Georges Marchais, décision à juste titre cassée par le tribunal administratif de Melun.

J'ai une conception : je ne touche pas aux morts. Qu'ils reposent en paix, quels qu'ils soient.

Conclusion, ce vœu part d'un bon sentiment certes, mais le bon sentiment n'exclut pas un possible trouble à l'ordre public, ni n'évite de heurter la sensibilité des personnes, personnes pas auxquelles certaines pensent à tort car il ne s'agit pas de musulmans mais il s'agit de nos amis juifs, communistes car Julius et Ethel Rosenberg étaient des juifs américains et communistes.

Je vous remercie.

**M. QUILGARS.** - Je ne pouvais pas rester sans rien dire. Je lis : «... de nombreux Balnéolais se sont manifestés ... pour le retrait du nom de Rosenberg ». C'est le retour de Mme Michu avec ses amis. Franchement, si ce n'était pas sérieux, ce serait très drôle.

Ce que je vois dans ce vœu, c'est une basse opération politicienne digne des années Balkany de feu Devedjian. Comme quoi, Monsieur Zambetti, il n'y a pas besoin d'avoir une carte pour être de droite.

Je trouve ce vœu d'autant plus lamentable que vous y mêlez Samuel Paty et sa mémoire. Je vous trouve cela vraiment lamentable.

À mon avis, ce soir, vous ne défendez pas sa mémoire, vous la salissez en le mêlant à cette misérable manœuvre politicienne.

Un dernier mot pour conclure un peu avec humour : avec votre vœu, je crains aussi pour cette salle qui a le malheur de porter le nom d'un anarchiste horrible.

**M. TUDER.** - Votre vœu m'a littéralement sidéré à plusieurs titres. Vous expliquez dans un premier temps que le couple Rosenberg était innocent et que, suite à la déclassification des dossiers, il s'est avéré qu'ils étaient des espions communistes.

J'ai senti dans votre vœu une impression que cela justifiait presque le fait qu'ils aient été exécutés. Ils ne le méritaient pas avant que ces dossiers soient déclassifiés.

Un deuxième paragraphe m'a encore plus sidéré, dans une même phrase, vous apposez le nom de Rosenberg et vous parlez de laïcité et de moral. Est-ce le nom de Rosenberg qui vous gêne ?

**Mme CILLIERES.** - Je m'associe aux collègues de la majorité pour exprimer ma colère à la lecture de votre vœu proposé. Si nous avons été en dehors de l'enceinte du Conseil municipal, j'aurais dit que c'était de la provocation, je ne vois pas d'autre explication, ou une façon douteuse d'émettre un jugement sur des faits historiques. Je pense que ce n'est vraiment pas une bonne chose.

Votre texte, et même votre intervention Monsieur Martin, révèle quelque part une forme d'aveuglement à accepter la solidarité internationale et l'importance qu'elle a prise dans les années 50 en plein maccarthysme. C'est l'action contre la condamnation à mort des Rosenberg. Dans le vœu, vous parlez de Bagnaux alors que c'est un mouvement international extrêmement général qui a mobilisé la planète entière pour leur sauver la vie. Ils ont été exécutés sur la chaise électrique.

Nous n'avons pas l'habitude d'opposer les malheurs ni de hiérarchiser les morts et les mémoires. Notre histoire, nous l'assumons.

À Bagneux, il n'y a pas de souci à faire cohabiter toutes les mémoires ; au contraire, elles sont importantes, elles font partie de notre histoire et, quelque part, de notre avenir si on ne l'oublie pas.

Définitivement, notre groupe s'oppose à votre vœu.

Nous pensons comme d'autres collègues que Samuel Paty, qui était très attaché à expliquer l'histoire, l'histoire des idées, il était quand même professeur d'histoire, mérite mieux qu'un vœu qui tente une réécriture de l'histoire.

**Mme MEKER.** - J'aurais voulu parler d'un autre personnage qui s'appelle Anthony Blunt. Ce très grand historien anglais a fait toute sa carrière à Cambridge. On a découvert à la fin de sa vie parce qu'il ne s'en cachait plus qu'il avait été espion pour l'URSS pendant toute sa vie. C'était un agent double qui côtoyait la reine d'Angleterre, etc. Ce n'est pas bien d'être espion, mais est-ce que cela mérite la chaise électrique ? C'est toute la question quand même. Je prends l'exemple de ce Monsieur qui a fait aussi beaucoup parler de lui parce que c'était scandaleux. C'était un grand personnage de la société anglaise.

Il n'y a pas vraiment de sujet. Ces deux personnes ont été certes, sans doute et sûrement coupables d'être espions, enfin étaient espions avec pas de grandes réussites. Elles ont surtout été jetées à la vindicte populaire en pleine chasse aux sorcières aux États-Unis. C'est insupportable et, en plus, Samuel Paty qui mérite d'avoir un lieu à sa mémoire, à la mémoire de son combat et de sa force pour mener à bien son métier d'enseignant mérite un lieu dans Bagneux, mais on ne va pas débaptiser pour autant l'école Rosenberg.

Il s'agit d'une proposition très étonnante, Monsieur Martin.

**Mme le MAIRE.** - Je propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTÉ PAR LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX**

**Mme le MAIRE.** - Je vous remercie.

Nous avons fini l'ordre du jour. Je tiens à remercier. Le prochain Conseil municipal aura lieu le mardi 26 janvier et le suivant le mardi 16 mars.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année, malgré la situation compliquée.

Un petit cadeau comprenant quelques gourmandises vous attend.

Je vous remercie beaucoup.

*(La séance est levée à 00 h 35.)*